Consultation sur la modification
de la liste des espèces de la
Loi sur les espèces en péril

Mars 2004

Environnement Canada Environment Canada

Canada

Les commentaires concernant cette consultation doivent être adressés à:

www.registrelep.gc.ca

ou par la poste

Lynda Maltby
Directrice, Espèces en péril
Service canadien de la faune
Ottawa (Ontario)
K1A OH3

Les commentaires portant sur votre région en particulier doivent être adressés au directeur régional compétent, au Service canadien de la faune, Direction de la conservation de l'environnement, aux adresses suivantes :

Région de l'Atlantique : George Finney
17 Waterfowl Lane, C.P. 6227
Sackville (N.-B.)
E4L 1G6

Région du Québec : Albin Tremblay
1141, route de l'Église, C.P. 10 100,
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Région de l'Ontario : Simon Llewellyn
4905 Dufferin Street
Downsview (Ont.)
M3H 5T4

Région des Prairies et du Nord : Bill Gummer
Twin Atria No.2, 4999-98 Avenue
Edmonton (Alb.)
T6B 2X3

Région du Pacifique et du Yukon : Paul Kluckner
5421 Robertson Road,
R.R. #1,
Delta (C.-B.)
V4K 3N2

Pour en savoir davantage sur la *Loi sur les espèces en péril*, veuillez consulter le site web du registre publique de la *Loi sur les espèces en péril* :

www.registrelep.gc.ca

Pour en savoir davantage sur les espèces en péril, veuillez consulter le site web des Espèces en péril d'Environnement Canada :

www.especesenperil.gc.ca

On trouvera d'autres informations sur les espèces en péril sur le site web du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) :

www.cosewic.gc.ca

Références photographiques – page couverture:

Arrière-plan – Parc national du Canada Wapusk, Manitoba © D. Delahaye.
Grande photo au centre– Ours blanc © Parcs Canada/Parks Canada W. Lynch.
Petites photos, de gauche a droite :
Courlis à long bec © Chuck Gordon 2003.
Escargot-forestier de Townsend © Kristiina Ovaska 2001.
Lupin des ruisseaux © Brian Klinkenberg.
Tortue-molle à épines © Parcs Canada/Parks Canada Parc nationale de Point Pelee.

Consultation sur la modification de la liste des espèces de la *Loi sur les espèces en péril*

Mars 2004

Environnement Canada Environment Canada

Canada

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Vedette principale au titre :

Consultation sur la modification de la liste des espèces de la Loi sur les espèces en péril : mars 2004

Annuel.
Publ. aussi en anglais sous le titre : Consultation on Amending the List of Species under the Species at Risk Act.
ISSN 1710-3037
ISBN 0-662-75986-9
No de cat. En1-36/2004F

1. Espèces en danger – Droit – Canada – Périodiques.
2. Diversité biologique – Conservation – Droit – Canada -- Périodiques.
I. Canada. Environnement Canada.

KE5210.C66 2004 346.7104'69522'05 C2004-980066-3

Pour des exemplaires supplémentaires, communiquer avec :
Informathèque d'Environnement Canada
70 Crémanzie, 6é étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : (819) 997-2800
Sans frais : 1 800 668-6767 (du Canada seulement)
Télécopieur : (819) 953-2225
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca
Internet : http://www.ec.gc.ca/prod/inquiry-e.html

Also published in English under the title "Consultation on Amending the List ofSpecies under the Species at Risk Act" '

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES i

AVANT-PROPOS DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT 1

PARTIE I: AJOUT D'ESPÈCES À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL 2

CONSULTATION PUBLIQUE 2
Contexte 2
Objet de la consultation 2
Processus de consultation publique 3
Rôle et impact de la consultation publique 3
PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'INSCRIPTION DES ESPÈCES EN PÉRIL 3
La Loi sur les espèces en péril 3
Processus et rôle du COSEPAC 4
Termes utilisés pour établir le degré de risque que court une espèce 4
EFFET DE L'INSCRIPTION D'UNE ESPÈCE À LA LISTE DE LA LEP 4
Protection accordée aux espèces inscrites comme «disparues du pays», «en voie de disparition» et «menacées» 4
Protection accordée aux espèces inscrites comme «préoccupantes» 5
Programmes de rétablissement et plans d'action visant les espèces «disparues du pays», «en voie de disparition» et «menacées» 5
Plans de gestion des espèces «préoccupantes» 5
Sollicitation des commentaires du public au sujet de l'inscription de 63 espèces à la liste de la LEP 6

PARTIE II : ESPÈCES PROPOSÉES EN VUE DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DE LA LEP 9

Espèces disparues du pays 9
Reptiles 9
Mollusques 11
Mousses 12
Espèces en voie de disparition 13
Mammifères 13
Oiseaux 16
Reptiles 17
Mollusques 18
Lépidoptères 19
Plantes vasculaires 22
Mousses 32
Lichens 35
Espèces menacées 36
Mammifères 36
Reptiles 38
Mollusques 44
Lépidoptères 46
Plantes vasculaires 47
Espèces préoccupantes 57
Mammifères 57
Oiseaux 64
Reptiles 68
Amphibiens 74
Mollusques 80
Plantes vasculaires 81
Lichens 85

GLOSSAIRE 87

INDEX DES ESPÈCES PAR NOM COMMUN 88

INDEX DES ESPÈCES PAR NOM SCIENTIFIQUE 89

INDEX DES ESPÈCES PAR ORDRE DE GOUVERNEMENT 90

INDEX DES ESPÈCES PAR ORDRE DE GOUVERNEMENT 90

ANNEXE 1 : ESPÈCES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA ET QUI SONT ADMISSIBLES À UNE INSCRIPTION SUR L'ANNEXE 1 92

ANNEXE 2 : PERSONNES-RESSOURCES POUR LES CONSULTATIONS MENÉES PAR PÊCHES ET OCÉANS CANADA CONCERNANT LES ESPÈCES ADMISSIBLES POUR UNE INSCRIPTION SUR L'ANNEXE 1 94

104-03848/

AVANT-PROPOS DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Par la promulgation de la *Loi sur les espèces en péril*, le Canada a franchi une importante étape vers la protection du patrimoine naturel de la génération actuelle et des générations futures de Canadiennes et de Canadiens. Cette importante loi nous aidera à empêcher les espèces sauvages en voie de disparition ou menacées de disparaître de la planète ou du pays et guidera les mesures de rétablissement pour les espèces en péril.

Les dispositions de la *Loi* s'appliquent aux espèces inscrites à l'annexe 1, soit la Liste des espèces en péril. Il est important que cette liste soit une représentation exacte de la situation des espèces sauvages au Canada. Depuis l'établissement initial de la Liste en 2002, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a évalué ou réévalué 91 espèces supplémentaires comme étant en péril. Le gouvernement du Canada doit maintenant décider si ou non ces espèces doivent être ajoutées à la Liste des espèces en péril.

Au cours de la préparation de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement du Canada a entrepris de grandes consultations pancanadiennes auprès des personnes et des collectivités qui dépendent de notre milieu naturel – les agriculteurs, les pêcheurs, les travailleurs forestiers, les mineurs, les travailleurs du secteur du tourisme et des loisirs, ainsi que les peuples autochtones. Le gouvernement du Canada poursuivra ces consultations ouvertes et fondées sur la collaboration pour faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens aient l'occasion de comprendre les impacts potentiels de l'inscription de nouvelles espèces en vertu de la LEP et d'exprimer leurs commentaires à ce sujet.

Au moment où je lance le processus de consultation d'Environnement Canada, je suis heureux de vous fournir un document de consultation concernant les espèces relevant de la responsabilité d'Environnement Canada et qui sont actuellement à l'étude en vue de leur inclusion à l'annexe 1. Je vous encourage à examiner le document et à fournir vos commentaires sur les facteurs qui, d'après vous, devraient être pris en considération dans la prise de ces importantes décisions.

En fin de compte, la réussite de la *Loi sur les espèces en péril* dépendera des Canadiennes et Canadiens ainsi que de leur volonté à prendre des mesures pour faire en sorte que toutes les espèces en péril survivent et se rétablissent. Votre volonté à fournir des commentaires dans les premières étapes du processus décisionnel aideront à garantir qu'on réponde aux besoins et aux préoccupations des Canadiennes et Canadiens dans le processus de la protection des espèces en péril.

Je serai heureux de connaître votre avis.

David Anderson

L'honorable David Anderson, C.P., député

Ministre de l'Environnement

Partie I: Ajout d'espèces à la Loi sur les espèces en péril

Consultation publique

Contexte

Le gouvernement du Canada a promulgué la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le 5 juin 2003 dans le cadre de sa stratégie sur les espèces en péril. L'annexe 1 de cette loi, appelée ici « liste de la LEP », énumère les espèces qui sont protégées en vertu de la loi.

L'actuelle liste de la LEP contient les 233 espèces que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) avait évaluées et jugées en péril au moment de la représentation de la LEP (appelée à l'époque Projet de loi C-5) devant la Chambre des communes, le 9 octobre 2002. Depuis, le COSEPAC a évalué ou réévalué 91 autres espèces qu'il considère maintenant comme en péril, ce qui les rend admissibles à la liste de la LEP. Le ministre de l'Environnement est responsable pour l'inscription des 91 espèces. Soizante-trois de ces dernières sont incluses dans le présent document (tableau 1). Les 28 autres sont des espèces aquatiques (annexe 1) qui font l'objet de consultations distinctes menées par le ministre des Pêches et des Océans. Pour de plus amples informations sur ces consultations veuillez communiquer avec Pêches et Océans Canada :

www.dfo-mpo.gc.ca

Près de 40 p. 100 des 91 espèces nouvellement admissibles se trouvent dans des parcs administrés par l'Agence Parcs Canada, qui était anciennement sous l'autorité du ministre du Patrimoine canadien et qui relève maintenant de l'autorité du ministre de l'Environnement. La responsabilité pour ces espèces (tant aquatiques que terrestres) qui se trouvent dans les parcs est partagée entre l'Agence Parcs Canada et Environnement Canada ou le Pêches et Océans Canada.

Conformément à la politique du gouvernement, la LEP a été conçue pour assurer la pérennité des espèces sauvages canadiennes et des habitats dans lesquels elles vivent, tout en reflétant les valeurs de participation si chères aux Canadiens. La participation du public fait partie intégrante du processus d'inscription des espèces sauvages considérées comme en péril, tout comme elle est essentielle en bout de ligne à la protection de ces espèces. La meilleure façon d'assurer la survie des espèces en péril et de leurs habitats est en effet de s'assurer de la participation active de toutes les personnes concernées. C'est pourquoi vos commentaires à propos du présent document feront l'objet d'un examen des plus attentifs.

Objet de la consultation

Maintenant qu'il a reçu l'évaluation de leur statut par le COSEPAC, le ministre de l'Environnement doit recommander au gouverneur en conseil l'une ou l'autre des lignes de conduite prescrites par la LEP au sujet de chacune des 63 espèces qui relèvent de sa compétence, soit :

a) que l'évaluation du COSEPAC soit acceptée et que l'espèce soit en conséquence inscrite à la liste de la LEP, reclassifiée ou radiée de la liste;

b) que l'espèce ne soit pas inscrite à la liste de la LEP; ou

c) que la question soit renvoyée devant le COSEPAC en vue d'obtenir de plus amples informations ou d'effectuer un examen plus approfondi.

Le gouvernement du Canada est tenu d'adopter l'une ou l'autre de ces lignes de conduite dans les neuf mois suivant la réception par le gouverneur en conseil de l'évaluation fournie par le ministre de l'Environnement.

Les évaluations du COSEPAC se fondent uniquement sur une évaluation du statut biologique de chaque espèce. De son côté, le ministre de l'Environnement doit consulter les Canadiens afin de déterminer les éventuels impacts de l'inscription de chaque espèce à la liste de la LEP, et de pouvoir prendre une décision éclairée quant à la ligne de conduite pertinente à adopter,

conformément aux options mentionnées plus haut. Un aspect particulièrement important de ces discussions consiste à déterminer les coûts et les avantages découlant de l'inscription ou de la non-inscription de chaque espèce à la liste, en regard des éventuelles répercussions que pourrait avoir une non-inscription pour l'espèce en question et pour la société.

Dans ce contexte, avant que le gouvernement prenne une quelconque décision à propos de la liste de la LEP, les Canadiens concernés auront l'occasion de faire valoir leur point de vue et d'exprimer leurs préoccupations à ce sujet. Ce processus de consultation permet aux personnes intéressées de participer au processus décisionnel du gouvernement. Là où il y a lieu, les Conseils de gestion des ressources fauniques seront ainsi consultés, et les peuples autochtones considérés comme touchés par la question auront l'occasion de contribuer au processus. D'autres membres du public touchés ou intéressés par la question auront aussi la possibilité de faire connaître leur point de vue. Il s'agit, entre autres, de l'industrie, des groupes industriels et des utilisateurs de ressources, des propriétaires fonciers, des utilisateurs des terres et des organisations environnementales non gouvernementales.

Processus de consultation publique

Les Canadiens sont invités à exprimer leur opinion concernant l'inscription à la liste de la LEP de toutes les espèces incluses dans ce document ou de certaines d'entre elles. Ce document a été publié dans le registre public. Les peuples autochtones et les autres groupes concernés seront contactés.

Le présent document sera distribué aux instances provinciales et territoriales, aux Conseils de gestion des ressources fauniques, de même qu'aux ministères et organismes fédéraux. Un avis sera également transmis aux intervenants reconnus, y compris les organisations non gouvernementales du secteur de l'environnement et de l'industrie, ainsi qu'aux personnes ayant exprimé leur intérêt au Service canadien de la faune. D'autres groupes pourraient aussi être sollicités directement par le biais d'autres types de consultations.

Rôle et impact de la consultation publique

Les résultats de cette consultation publique revêtent une grande importance pour l'ensemble du processus d'inscription des espèces en péril. Les commentaires reçus seront soigneusement analysés et on en rendra compte dans un Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR). Les REIR font partie intégrante du processus réglementaire fédéral et sont publiés avec tous les projets de règlement dans la *Partie I* de la *Gazette du Canada*.

À la suite des premières consultations, un projet de décret (instrument avisant d'une décision prise par le pouvoir exécutif du gouvernement) proposant l'inscription de toutes les 63 espèces à l'étude sera préparé et publié avec le REIR dans la *Partie I* de la *Gazette du Canada* pour la période prévue de commentaires. Le ministre de l'Environnement tiendra compte des commentaires et de tous les renseignements supplémentaires reçus à la suite de cette publication dans la *Partie I* de la *Gazette du Canada*. Le ministre fera ensuite une recommandation au gouverneur en conseil quant à savoir s'il faut inscrire certaines espèces à la liste de la LEP ou consulter de nouveau le COSEPAC à leur sujet. La décision finale sera publiée dans la *Partie II* de la *Gazette du Canada* ainsi que sur le Registre public.

Processus d'identification et d'inscription des espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril*

La *Loi sur les espèces en péril* renforce et accroît la capacité du gouvernement du Canada de protéger les espèces et les sous-espèces sauvages, de même que les populations distinctes qui risquent de disparaître dans le monde ou au Canada. La loi ne vise que les espèces inscrites à la liste de la LEP.

Toute décision concernant les espèces qui doivent être inscrites à la liste de la LEP doit être ouverte et transparente et comprendre la consultation publique. La procédure débute par l'établissement, par le COSEPAC, qu'une espèce est en péril. Sur réception de ces évaluations, le ministre de

l'Environnement dispose de 90 jours pour produire un rapport sur la manière dont il compte réagir à l'évaluation et, dans la mesure du possible, pour fournir un calendrier d'intervention. Le ministre formulera ensuite une recommandation au gouverneur en conseil sur la possibilité d'ajouter certaines espèces à la liste de la LEP ou de les reporter au COSEPAC. Une fois une espèce est inscrite à la liste de la LEP, des mesures précises doivent être adoptées dans un délai prescrit pour veiller à sa protection et à son rétablissement.

Processus et rôle du COSEPAC

Le COSEPAC est composé de spécialistes des espèces sauvages en péril. Ces spécialistes œuvrent dans les domaines de la biologie, de l'écologie, de la génétique, des connaissances traditionelles autochtones et autres domaines pertinents; ils proviennent de divers milieux, dont les gouvernements, les universités, les organisations autochtones et les organisations non gouvernementales.

Dans un premier temps, le COSEPAC commande un rapport de situation afin d'évaluer le statut de l'espèce. Pour être accepté, ce rapport doit faire l'objet d'un examen par les pairs et être approuvé par un sous-comité de spécialistes des espèces. Dans des circonstances exceptionnelles, l'évaluation peut se faire d'urgence.

Dans un deuxième temps, le COSEPAC se réunit pour examiner le rapport de situation, discuter de l'espèce à l'étude, déterminer si elle est ou non en péril et, le cas échéant, établir le niveau de risque auquel elle est exposée.

Pour en savoir davantage sur le COSEPAC consulter le site web http://www.cosewic.gc.ca.

Termes utilisés pour établir le degré de risque que court une espèce

Le degré de risque envers une espèce est défini au moyen des catégories suivantes : « disparue du pays », « en voie de disparition », « menacée » et « préoccupante ». Une espèce est désignée « disparue du pays » lorsqu'elle n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais est présente ailleurs; « en voie de disparition » lorsqu'elle est exposée à la disparition ou que sa disparition du Canada est imminente; « menacée » lorsqu'elle est susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs conduisant à sa disparition du Canada ou à son extinction ne sont pas renversés. Le COSEPAC désigne une espèce comme étant « préoccupante » lorsqu'elle risque de devenir « menacée » ou « en voie de disparition à cause d'un ensemble de caractéristiques biologiques et de menaces précises.

Effet de l'inscription d'une espèce à la liste de la LEP

La protection accordée à l'espèce par suite de son inscription à la liste de la LEP dépend du degré de risque qui a été assigné à l'espèce, du type d'espèce dont il s'agit et des endroits où elle se trouve.

Protection accordée aux espèces inscrites comme «disparues du pays», «en voie de disparition» et «menacées»

En vertu de la loi, certaines interdictions protègent les individus des espèces «disparues du pays», «en voie de disparition» et «menacées». Il est notamment interdit de tuer un individu d'une espèce inscrite comme espèce «disparue du pays», «en voie de disparition» ou «menacée», de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre, ou encore d'endommager ou de détruire la résidence d'un ou de plusieurs individus d'une espèce «en voie de disparition» ou «menacée». La loi interdit aussi de posséder, de collectionner, d'acheter, de vendre ou d'échanger un individu – notamment partie d'un individu ou produit qui en provient – d'une espèce «disparue du pays», «en voie de disparition» ou «menacée». Ces interdictions doivent entrer en vigueur le 1er juin 2004.

La protection visera avant tout les espèces relevant directement de l'autorité juridique du gouvernement fédéral. Elle sera en vigueur pour tous les oiseaux inscrits protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux*

migrateurs de même que pour les espèces aquatiques inscrites. Les interdictions viseront également toutes les espèces inscrites vivant sur le territoire domanial.

Pour ce qui est de toutes les autres espèce inscrites comme espèces «en voie de disparition», «menacées» et «disparues du pays», il incombera aux provinces et aux territoires de faire en sorte qu'elles reçoivent une protection suffisante. Là où les espèces ne sont pas protégées efficacement, la LEP prévoit des dispositions dites « filet de sécurité » qui donnent au gouvernement fédéral le pouvoir de prendre un décret accordant leur protection. Le gouvernement fédéral consultera l'instance concernée ainsi que le public avant de prendre quelque disposition que ce soit liée au filet de sécurité.

Des exceptions à ces interdictions peuvent être autorisées par le ministre de l'Environnement ou le ministre des Pêches et des Océans. Ces ministres ne peuvent conclure des ententes ou délivrer des permis que pour la recherche liée à la conservation d'une espèce, menée par des scientifiques qualifiés, pour des activités dont profite une espèce inscrite ou qui accroît ses chances de survie et pour des activités qui ont un effet accessoire sur une espèce inscrite. Ces exceptions peuvent servir lorsque toutes les solutions de rechange raisonnables ont été examinées et que la solution la meilleure a été adoptée, lorsque toutes les mesures faisables sont entreprises pour réduire au minimum l'incidence de l'activité et lorsque la survie ou le rétablissement d'une espèce n'est pas menacé.

Protection accordée aux espèces inscrites comme «préoccupantes»

Les interdictions prévues par la LEP pour les espèces inscrites comme «disparues du pays», «en voie de disparition» et «menacées» ne s'appliqueront pas aux espèces «préoccupantes»; toutes les mesures de protection et interdictions existantes, comme celles prévues par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ou la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, resteront cependant en vigueur.

Programmes de rétablissement et plans d'action visant les espèces «disparues du pays», «en voie de disparition» et «menacées»

L'inscription à la liste de la LEP d'une espèce «disparue du pays», «en voie de disparition» ou «menacée» commande l'élaboration d'un programme de rétablissement et d'un plan d'action qui feront l'objet de consultations distinctes.

Une fois complétés, les programmes de rétablissement seront diffusés dans le registre public de la LEP pour examen et commentaires de la part du public, dans un délai d'un an pour ce qui est d'une espèce «en voie de disparition», et de deux ans pour ce qui est d'une espèce «menacée» ou «disparue du pays».

Les programmes de rétablissement viseront les menaces connues qui pèsent sur l'espèce en question et sur son habitat. Ils préciseront les aspects qui doivent faire l'objet de recherches plus poussées et fixeront des objectifs démographiques qui aideront à assurer la survie ou le rétablissement de l'espèce; ils comprendront aussi un calendrier d'exécution. Les programmes de rétablissement et les plans d'action identifieront, dans la mesure du possible, l'habitat essentiel à l'espèce. Les plans d'action comprendront des mesures visant à atténuer les menaces pesant sur l'espèce, à aider celle-ci à se rétablir et à protéger son habitat essentiel. Ils préciseront également les mesures de mise en œuvre du programme de rétablissement.

Les programmes de rétablissement et les plans d'action seront préparés en collaboration avec les Conseils de gestion des ressources fauniques et les organisations autochtones directement concernés, ainsi qu'avec les instances responsables de la gestion de l'espèce. Les propriétaires fonciers et les autres personnes directement concernées par le plan de gestion seront également consultés.

Plans de gestion des espèces «préoccupantes»

Pour les espèces «préoccupantes», on

élaborera des plans de gestion qui seront diffusés dans le registre public dans les trois ans suivant leur inscription à la liste de la LEP, afin de permettre à la population de les examiner et de les commenter. Ces plans prévoiront des mesures de conservation pertinentes pour les espèces concernées et leurs habitats.

Les plans de gestion seront élaborés en collaboration avec les instances responsables de la gestion de l'espèce concernée, notamment avec les Conseils de gestion des ressources fauniques et les organisations autochtones directement concernés. Les propriétaires fonciers, les locataires et les autres personnes directement touchées par le plan seront également consultés.

Sollicitation des commentaires du public au sujet de l'inscription de 63 espèces à la liste de la LEP

Les 63 espèces sauvages figurant au tableau 1 ont été désignées ou redésignées par le COSEPAC comme des espèces en péril, et on envisage à ce titre de les inscrire à la liste de la LEP.

Veuillez faire parvenir vos commentaires par courriel au Registre public de la LEP

à l'adresse:

SARAregistry@ec.gc.ca

ou par la poste à l'adresse suivante :

Lynda Maltby
Directrice, Espèces en péril
Service canadien de la faune
Ottawa (Ontario) K1A OH3

au plus tard le **14 mai 2004**. Vos commentaires seront examinés de près et serviront à déterminer si les espèces en question doivent ou non être inscrites à la liste de la LEP.

Tableau 1 : Espèces nouvellement admissibles à une inscription à l'annexe 1 qui font l'objet de consultations menées par le ministre de l'Environnement

Taxon	Espèce	Nom scientifique	Aire de répartitior
Espèces disparues du Canada			
Reptile	Couleuvre à nez mince du Pacifique	*Pituophis catenifer catenifer*	BC
Reptile	Tortue de l'Ouest	*Actinemys marmorata*	BC
Mollusque	Escargot du Puget	*Cryptomastix devia*	BC
Mousse	Ptychomitre à feuilles incurvées	*Ptychomitrium incurvum*	ON
Espèces en voie de disparition			
Mammifère	Carcajou, population de l'Est	*Gulo gulo*	QC NF
Mammifère	Taupe de Townsend	*Scapanus townsendii*	BC
Oiseau	Petit-duc des montagnes, sous-espèce *macfarlanei*	*Otus kennicottii*	BC
Reptile	Couleuvre agile bleue	*Coluber constrictor foxii*	ON
Mollusque	Escargot-forestier de Townsend	*Allogona townsendiana*	BC
Lépidoptère	Mormon, population des montagnes du Sud	*Apodemia mormo*	BC
Lépidoptère	Teigne du yucca	*Tegeticula yuccasella*	AB
Plante vasculaire	Abronie à petites fleurs	*Tripterocalyx micranthus*	AB SK
Plante vasculaire	Aristide à rameaux basilaires	*Aristida basiramea interior*	ON QC
Plante vasculaire	Grand silène de Scouler	*Silene scouleri* ssp. *grandis*	BC
Plante vasculaire	Jonc de Kellogg	*Juncus kelloggii*	BC
Plante vasculaire	Lipocarphe à petites fleurs	*Lipocarpha micrantha*	BC ON
Plante vasculaire	Lupin des ruisseaux	*Lupinus rivularis*	BC
Plante vasculaire	Plantanthère blanchâtre de l'Est	*Platanthera leucophaea*	ON
Plante vasculaire	Tritéléia de Howell	*Triteleia howellii*	BC
Plante vasculaire	Violette pédalée	*Viola pedata*	ON
Mousses	Andersonie charmante	*Bryoandersonia illecebra*	ON
Mousses	Fabronie naine	*Fabronia pusilla*	BC
Mousses	Scoulérie à feuilles marginées	*Scouleria marginata*	BC
Lichens	Érioderme boréal, population de l'Atlantique	*Erioderma pedicellatum*	NB NS
Espèces menacées			
Mammifère	Renard gris	*Urocyon cinereoargenteus*	MB ON QC
Reptile	Couleuvre à nez mince du Grand Bassin	*Pituophis catenifer deserticola*	BC
Reptile	Couleuvre mince, population de l'Atlantique	*Thamnophis sauritus*	NS

Tableau 1 suite : Espèces nouvellement admissibles à une inscription à l'annexe 1, et qui font l'objet de consultations menées par le ministre de l'Environnement

Taxon	Espèce	Nom scientifique	Aire de répartition
Espèces menacées suite			
Reptile	Massasauga	*Sistrurus catenatus*	ON
Reptile	Tortue-molle à épines	*Apalone spinifera*	ON QC
Reptile	Tortue musquée	*Sternotherus odoratus*	ON QC
Mollusque	Limace-sauteuse dromadaire	*Hemphillia dromedarius*	BC
Lépidoptaire	Mormon, population des Prairies	*Apodemia mormo*	SK
Plante vasculaire	Aster divariqué	*Eurybia divaricata*	ON QC
Plante vasculaire	Aster fausse-prenanthe	*Symphyotrichum prenanthoides*	ON
Plante vasculaire	Aster très élevé	*Symphyotrichum praealtum*	ON
Plante vasculaire	Camassie faux-scille	*Camassia scilloides*	ON
Plante vasculaire	Hyménoxys herbacé	*Hymenoxys herbacea*	ON
Plante vasculaire	Polystic de Lemmon	*Polystichum lemmonii*	BC
Plante vasculaire	Polémoine de Van Brunt	*Polemonium vanbruntiae*	QC
Plante vasculaire	Ptéléa trifolié	*Ptelea trifoliata*	ON
Plante vasculaire	Tradescantie de l'Ouest	*Tradescantia occidentalis*	AB SK MB
Espèces préoccupantes			
Mammifère	Carcajou, population de l'Ouest	*Gulo gulo*	YT NT NU BC AB SK MB ON
Mammifère	Caribou des bois, population des montagnes du Nord	*Rangifer tarandus*	YT NT BC
Mammifère	Ours blanc	*Ursus maritimus*	YT NT NU MB ON QC NL
Mammifère	Ours grizzli, population du Nord-Ouest	*Ursus arctos*	YT NT NU BC AB
Oiseau	Courlis à long bec	*Numenius americanus*	BC AB SK
Oiseau	Paruline azurée	*Dendroica cerulea*	ON QC
Oiseau	Petit-duc des montagnes, sous-espèce *kennicottii*	*Otus kennicottii*	BC
Reptile	Boa caoutchouc	*Charina bottae*	BC
Reptile	Couleuvre mince, population des Grands Lacs	*Thamnophis sauritus*	ON
Reptile	Couleuvre tachetée	*Lampropeltis triangulum*	ON QC
Reptile	Scinque de l'Ouest	*Eumeces skiltonianus*	BC
Reptile	Tortue géographique	*Graptemys geographica*	ON QC
Amphibien	Crapaud de l'Ouest	*Bufo boreas*	YT NT BC AB
Amphibien	Crapaud des steppes	*Bufo cognatus*	AB SK MB
Amphibien	Grenouille à pattes rouges	*Rana aurora*	BC
Amphibien	Grenouille léopard, populations boréales de l'Ouest/des Prairies	*Rana pipiens*	NT AB SK MB
Amphibien	Salamandre pourpre	*Gyrinophilus porphyriticus*	ON QC
Molluscs	Limace-sauteuse glanduleuse	*Hemphillia glandulosa*	BC
Plante vasculaire	Arméria de l'Athabasca	*Armeria maritima ssp.interior*	SK
Plante vasculaire	Arnoglosse plantain	*Arnoglossum plantagineum*	ON
Plante vasculaire	Rosier sétigère	*Rosa setigera*	ON
Lichens	Érioderme boréal, population boréale	*Erioderma pedicellatum*	NL

Partie II : Espèces proposées en vue de la modification de la liste de la LEP

Espèces disparues du pays

Reptiles

Couleuvre à nez mince du Pacifique

Pituophis catenifer catenifer

Statut attribué par le COSEPAC

Disparue du pays

Justification de la désignation par le COSEPAC

Depuis près de 50 ans, il n'y a eu aucune observation de cette sous-espèce.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne antérieure

Colombie-Britannique

Aperçu de la situation

La couleuvre à nez mince du Pacifique a déjà été présente dans l'extrême sud-ouest de la Colombie-Britannique. Cette couleuvre est l'une des trois sous-espèces reconnues de couleuvre à nez mince au Canada.

L'étalement urbain et la perte subséquente de l'habitat des prairies que fréquente la couleuvre à nez mince du Pacifique pourraient avoir entraîné la disparition de cette sous-espèce du Canada. Comme les prairies de la vallée du bas Fraser et des îles Gulf sont par ailleurs converties en terres agricoles et en lotissements urbains, et que le genêt à balais a envahi une grande partie des prairies restantes des îles, l'habitat susceptible de convenir à cette couleuvre continue de diminuer rapidement tant en qualité qu'en superficie.

Au Canada, on ne connaît que deux mentions de couleuvre à nez mince du Pacifique, provenant toutes deux d'une zone très restreinte de la Colombie-Britannique, située à l'extrême nord de l'aire de répartition du *Pituophis catenifer*. Bien que cette partie de la province soit aujourd'hui très densément peuplée, on n'a plus aperçu de couleuvres à nez mince du Pacifique au Canada depuis 1957. La sous-espèce survit toujours aux États-Unis, dans l'ouest de l'Oregon et en Californie.

Les deux observations de couleuvre à nez mince du Pacifique en Colombie-Britannique ont été faites dans des prairies, dans l'île Galiano et au sud d'Abbotsford, à la frontière internationale, près de Sumas dans le Washington. La population de Colombie-Britannique était probablement une population relique.

Les couleuvres à nez mince jouent un rôle important, car elles prennent pour proies les petits mammifères, dont certains sont de grands ravageurs des cultures; on sait qu'elles éliminent une bonne proportion des populations de ces petits mammifères.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement est en cours d'élaboration, et la sous-espèce est incluse dans les plans de rétablissement multi-espèces du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril), le programme national de rétablissement établi en vertu de l'Accord national pour la protection des espèces en péril.

Tortue de l'Ouest

Actinemys marmorata

Statut attribué par le COSEPAC

Disparue du pays

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce a été observée à l'occasion dans le sud de la Colombie-Britannique jusqu'en 1959. Elle est en péril dans toute son aire de répartition et elle a disparu des parties nord de son aire, en Colombie-Britannique, dans l'État de Washington, en Oregon et dans le nord de la Californie. Étant donné qu'elle n'a pas été observée en Colombie-Britannique depuis 1959, elle peut être considérée comme étant «disparue du pays».

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne antérieure

Colombie-Britannique

Aperçu de la situation

La tortue de l'Ouest a disparu des parties nord de son aire de répartition, dans le sud de la Colombie-Britannique, dans la plus grande partie du Washington, en Oregon et dans le nord de la Californie. Aujourd'hui, son aire principale se limite à la côte de la Californie et de la Basse-Californie, avec dans l'intérieur quelques populations isolées.

Bien qu'elle fréquente un large éventail de milieux, les régions on l'on trouve encore cette tortue sont le plus souvent les cours d'eau à débit lent, les grandes rivières, les étangs temporaires. Elle peut tolérer les eaux saumâtres pour de courtes périodes. On la trouve dans des masses d'eau à fond rocheux ou boueux, et elle préfère les endroits renfermant une végétation émergente. Elle a besoin de bassins profonds parsemés de gros débris ligneux où elle peut se réfugier pour se protéger contre les prédateurs. Quand elle est exposée aux sécheresses saisonnières qui frappent certaines portions de son aire de répartition, la tortue de l'Ouest arrive apparemment à survivre en migrant vers les étangs et en estivant dans la boue. Elle aménage ses nids dans des lieux secs et dégagés, et hiverne tant dans les zones boisées que sous l'eau. La présence de sites d'exposition au soleil lui est essentielle pour pouvoir maintenir une température corporelle optimale.

Au milieu du XIX^{e} siècle, la tortue de l'Ouest était commune dans les étangs et les lacs de la partie continentale sud de la Colombie-Britannique et sur l'île de Vancouver; on ne l'a cependant plus observée au Canada depuis 1959, où elle a été aperçue pour la dernière fois dans la région de Vancouver. L'espèce est devenue rare ou a disparu dans les secteurs situés les plus au nord et au sud de son aire de répartition; elle est en péril partout dans l'aire qui reste aux États-Unis, où l'altération et la destruction des milieux humides continuent de limiter sa répartition.

À la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e}, l'espèce, comestible, a fait l'objet d'une récolte commerciale massive, ce qui a entraîné un déclin prononcé de l'effectif total. Ses habitats ont depuis été altérés ou détruits par suite de l'exploitation agricole et de l'étalement urbain, et

continuent de l'être encore de nos jours en Amérique du Nord. Les barrages et autres ouvrages de dérivation des eaux ont rendu certains milieux impropres aux tortues en augmentant la vitesse d'écoulement, en diminuant la température de l'eau, en éliminant la végétation des berges et en coupant l'accès à l'habitat terrestre. Le ouaouaron, espèce indigène de l'est de l'Amérique du Nord introduite sur la côte ouest, est l'un des principaux prédateurs des jeunes tortues de l'Ouest. Au Canada la tortue de l'Ouest est aussi limitée par le climat, étant donné que le sud de la Colombie-Britannique constitue la limite nord extrême de son aire de répartition antérieure.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement et un plan d'action sont en cours d'élaboration, et l'espèce est incluse dans les plans de rétablissement multi-espèces du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Mollusques

Escargot du Puget

Cryptomastix devia

Statut attribué par le COSEPAC

Disparue du pays

Justification de la désignation par le COSEPAC

Au Canada, l'espèce n'était connue auparavant (1850-1905) que par trois anciens enregistrements provenant de l'île de Vancouver et de la partie continentale sud-ouest de la Colombie-Britannique. Malgré des relevés couvrant 38 endroits boisés en 1986 et 450 endroits depuis 1990 pour les gastropodes terrestres et 142 endroits précisément pour localiser *C. devia* (total d'environ 110 personnes heures), aucun individu n'a été trouvé. Les régions dans lesquelles *C. devia* semblait avoir été observé ont été lourdement touchées par l'urbanisation et l'utilisation agricole.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Répartition canadienne antérieure

Colombie-Britannique

Aperçu de la situation

L'escargot du Puget fréquente l'ouest de la chaîne des Cascades et la dépression de Puget. Son aire de répartition s'étendait autrefois depuis le sud-ouest de la Colombie-Britannique jusqu'à l'ouest du Washington et au versant de la gorge du Columbia en Oregon, au sud. L'espèce est présente de façon éparse dans toute son aire de répartition restante aux États-Unis, où on la trouve habituellement dans des localités disséminées. Les trois seules mentions canadiennes proviennent d'une région très restreinte, à la lisière nord de l'aire de répartition connue de l'espèce, sur l'île de Vancouver, et sur la pointe continentale sud-ouest de la Colombie-Britannique.

L'habitat de l'escargot du Puget est la forêt ancienne humide, où les troncs couchés d'érable en décomposition lui permettent de se protéger contre les prédateurs et les mauvaises conditions météorologiques. Cet escargot est un spécialiste des forêts matures qui occupe les forêts humides anciennes ou aux derniers stades de succession et les zones riveraines, à des altitudes faibles ou moyennes. La fermeture du couvert végétal est habituellement de 70 p. 100 ou plus. Ces gastéropodes sont fréquemment associés à des débris de bois dur ou des talus, et on les

retrouve souvent sous des troncs pourris ou dans la litière de feuilles, particulièrement aux points de suintement de l'eau ou près des sources. On observe parfois des juvéniles qui grimpent sur les troncs moussus de grands érables grandifoliés.

L'espèce n'a vraisemblablement jamais été commune dans son aire de répartition canadienne, le dernier individu ayant observé en 1905. Malgré les relevés de gastéropodes terrestres effectués dans 38 localités boisées en 1986 et dans 450 autres depuis 1990, et malgré le relevé visant précisément cette espèce effectué dans 142 localités, aucun spécimen d'escargot du Puget n'a pu être repéré.

On ignore pourquoi l'escargot du Puget a disparu du Canada. D'après les informations existantes, l'espèce était probablement peu commune dans les endroits qu'elle fréquentait au pays. Les populations qui se trouvent à la limite nord de leur aire de répartition sont plus vulnérables aux fluctuations climatiques et aux événements stochastiques, et les habitats situés dans les environs des localités historiques répertoriées de l'escargot du Puget ont été considérablement altérés depuis les mentions originales, faites entre 1850 et 1905. Cet escargot ne peut survivre en présence des faibles taux d'humidité et des températures élevées qui règnent dans les forêts coupées à blanc et les jeunes forêts. La perte et la fragmentation marquées de l'habitat attribuables à l'urbanisation et à l'agriculture ont entraîné une dégradation de la qualité de l'habitat restant, le rendant en grande partie inhabitable pour l'escargot. Les limaces non indigènes sont plus communes dans les régions urbaines et agricoles que dans les milieux naturels, et pourraient également poser un problème de prédation ou de concurrence.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement est en cours d'élaboration dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Mousses

Ptychomitre à feuilles incurvées

Ptychomitrium incurvum

Statut attribué par le COSEPAC

Disparue du pays

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une petite mousse largement répartie dans les forêts décidues de l'est, dans l'est de l'Amérique du Nord et dont la fréquence d'occurrence s'atténue vers la partie nord de son aire de répartition. Au Canada, la seule localité connue de l'espèce provient d'une unique observation sur un bloc rocheux du sud de l'Ontario en 1828. En dépit de collectes effectuées pendant de nombreuses années dans cette région, l'espèce n'a jamais été revue.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Répartition canadienne antérieure

Ontario

Aperçu de la situation

À l'échelle mondiale, le ptychomitre à feuilles incurvées est une espèce de la zone tempérée. La majorité des populations sont concentrées dans l'est et le sud-est des États-Unis; on en trouve aussi quelques-unes dans les régions montagneuses de l'Europe. Largement répartie dans les

forêts décidues de l'est de l'Amérique du Nord, l'espèce est de moins en moins commune en remontant vers le nord de son aire de répartition. Au Canada, la seule localité connue de l'espèce découle d'une mention unique faisant état de sa présence sur un bloc rocheux dans le sud de l'Ontario en 1828.

Le ptychomitre à feuilles incurvées pousse dans la forêt décidue de l'est, sur des rochers, calcaires ou non. On le trouve couramment à la surface ou dans les petites fissures de blocs rocheux, dans des forêts de feuillus clairsemées, et plus rarement à la base des arbres ou sur des troncs couchés. Le ptychomitre à feuilles incurvées semble pouvoir s'adapter aux substrats artificiels, comme des murs de pierre ou des pierres tombales.

En Amérique du Nord, le ptychomitre à feuilles incurvées est concentré dans le sud-est des États-Unis, mais il est aussi relativement répandu et commun dans les États de l'est. Au cours des 150-200 dernières années, l'espèce a disparu de l'État de New York et son aire de répartition semble se replier au sud. Petite et peu visible, cette mousse passe facilement inaperçue. Au Canada, on n'en a trouvé qu'un seul spécimen en 1828, dans la région de Niagara, probablement en Ontario. Malgré les nombreuses années de collectes effectuées, on n'y a plus jamais retrouvé l'espèce.

On ignore pourquoi le ptychomitre à feuilles incurvées a disparu du Canada. On trouve encore de vastes superficies d'habitat apparemment convenable en Ontario, et on ne connaît aucune menace pour l'espèce. Les relevés historiques montrent que cette mousse se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition dans la province, et on sait que les espèces qui se trouvent à la limite de leur aire sont plus vulnérables aux événements stochastiques. Les activités humaines, qui entraînent la pollution et la disparition de l'habitat, pourraient avoir contribué à la disparition de l'espèce du sud de l'Ontario.

Activités de conservation en cours

Aucune

Espèces en voie de disparition

Mammifères

Carcajou, population de l'est

Gulo gulo

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il n'y a aucune observation vérifiée de cette espèce au Québec ou au Labrador depuis environ 25 ans, mais il y a des observations non confirmées presque chaque année. Toute population restante serait extrêmement petite et donc en danger élevé de disparition à cause de phénomènes stochastiques tels que les prises accessoires. L'absence apparente de rétablissement, malgré une grande abondance récente de caribous à l'échelle locale, indique que cette population pourrait avoir disparu du Canada.

Date de l'évaluation

Mai 2003

En 1982, tous les carcajous du Canada étaient considérés comme une seule unité. En avril 1989, cette unité a été divisée en deux populations (population de l'Est et population de l'Ouest),

et la population de l'Est désignée «en voie de disparition. Ce statut a été réévalué et confirmé en mai 2003.

Répartition canadienne

Québec, Terre-Neuve-et-Labrador

Terres visées

Conseils de gestion des ressources fauniques

Aperçu de la situation

Dans l'est du Canada, on n'a jamais trouvé de carcajous à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse ni à l'Île-du-Prince-Édouard. L'espèce a vraisemblablement disparu du Nouveau-Brunswick au début du XIX^{e} siècle. S'il n'y plus eu aucune mention confirmée au Québec depuis 1978 ni au Labrador depuis 1950, on y déclare des observations non confirmées presque chaque année. Toute population restante ne peut qu'être que minimale et gravement menacée de disparition.

Le carcajou a à la fois un faible taux de reproduction, un immense domaine vital et une faible densité démographique. Plutôt que d'être associé à un relief ou à une plante particuliers, il abonde surtout dans les régions où les grands ongulés sont communs et où il peut trouver des charognes en hiver. L'espèce a besoin de vastes zones intactes pour maintenir des populations viables.

Bien qu'elle ait déjà été beaucoup plus largement répartie, la population de carcajou de l'est du Canada a sans doute toujours été très faible. Les données historiques sont considérées comme sujettes à caution, étant donné qu'une proportion inconnue des peaux attribuées au Québec dans les dossiers des commerçants de fourrures pourraient provenir d'ailleurs. L'effectif total actuel est inconnu mais, compte tenu de l'absence de mentions fiables depuis environ 25 ans, on peut supposer qu'il est extrêmement faible, sinon nul.

Le déclin de la population de l'Est du carcajou est associé à une combinaison de facteurs : la chasse et le piégeage à la fin du XIX^{e} siècle, la diminution des troupeaux de caribous au début du XX^{e} siècle, l'envahissement de l'habitat par les humains, la réduction de l'effectif des loups et l'utilisation inconsidérée d'appâts empoisonnés. Les carcajous sont surtout abondants là où les grands ongulés sont communs, et profitent des charognes laissées par les autres grands carnivores. On a noté une augmentation des effectifs du carcajou ailleurs au Canada, là où les populations de caribou ont augmenté. L'absence apparente de rétablissement de l'espèce au Québec, malgré l'abondance locale élevée des caribous et le rétablissement des loups depuis qu'on a arrêté de les empoisonner, donne à penser que la population de l'Est, que l'on croit isolée de celle de l'Ontario, pourrait y avoir disparu.

Activités de conservation en cours

On élabore actuellement un programme de rétablissement de l'espèce, et un projet d'intendance est en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Taupe de Townsend

Scapanus townsendii

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il existe seulement environ 450 individus matures dans une seule population canadienne ayant une aire de répartition de 13km^{2}, adjacente à une petite zone d'habitat occupée aux États-Unis. La population est menacée par le piégeage effectué par les entreprises d'extermination des

espèces nuisibles et les propriétaires fonciers. L'habitat s'est dégradé par suite de sa fragmentation et de l'urbanisation. Il n'y a aucune preuve de déclin depuis les dix dernières années. On ne sait pas si l'immigration d'individus provenant des États-Unis peut aider à rétablir la population canadienne.

Date de l'évaluation

Mai 2003

La taupe de Townsend a été désignée «menacée» par le COSEPAC en avril 1996; l'espèce a été reclassée dans une catégorie de risque plus élevé.

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

La taupe de Townsend se trouve dans la région côtière du nord de la Californie, de l'Oregon et du Washington. Au Canada, on n'en trouve qu'une seule population, dans une aire extrêmement restreinte de moins de 13 km^2, sur la partie continentale sud de la Colombie-Britannique. Cette population, adjacente à une petite population états-uniennes, compte moins de 500 individus.

La taupe de Townsends est une espèce fouisseuse qui passe la majorité de sa vie sous terre. Elle habite en général les zones de basses terres comme les prés, les terres agricoles et les pelouses, habituellement dans un sol de loam limoneux de texture moyenne, à bonne teneur en humus. On la trouve aussi dans les forêts clairsemées et les sols sableux légers.

En Colombie-Britannique, l'espèce est limitée par le climat et l'habitat disponible. Historiquement, la taupe de Townsend pourrait avoir profité de la mise en culture des terres, de l'assèchement des prairies humides au moyen de digues, et de l'introduction de grosses espèces de vers de terres (comme le *Lumbricus terrestris*), qui sont devenues un de ses principaux aliments. Aucun nouveau milieu convenable n'est plus aménagé en quantité suffisante pour permettre à la taupe de Townsend de proliférer, et on croit que les populations ont décliné depuis. La disparition des terres agricoles au profit de l'étalement urbain, de même que la fragmentation de l'habitat contribuent à abaisser les effectifs de l'espèce. Les pratiques agricoles intensives, comme le labourage systématique et l'application régulière d'engrais et de pesticides pour la culture de légumes, de petits fruits et de fleurs, créent des sols mal structurés, dans lesquels la biomasse de lombrics est plus faible. De plus, les pesticides et les équipements agricoles peuvent tuer directement les taupes. Au cours des dix dernières années, l'aire de répartition de l'espèce est demeurée relativement stable, sans qu'on n'observe de déclin plus marqué de la population; toutefois, cette stabilité des populations pourrait être due à l'immigration par la frontière internationale. On peut s'attendre à d'autres pertes d'habitat situé hors des aires des réserves de terres agricoles.

Les principales menaces à peser sur l'espèce viennent du piégeage pratiqué par les sociétés d'extermination des ravageurs et les propriétaires fonciers, qui ne font pas toujours la distinction entre la taupe de Townsend et les taupes plus communes. Les taupinières peuvent endommager la machinerie agricole et blesser le bétail, et les taupes elles-mêmes consomment certains types de cultures, ce qui incite certains propriétaires et agriculteurs à les considérer comme des nuisances. Vu son taux de reproduction relativement faible, la taupe de Townsend met longtemps à se rétablir après un déclin de sa population. Les taupes du Pacifique, une espèce plus commune, mettent peu de temps à envahir de nouveau les régions d'où elles ont été chassées et pourraient investir les régions d'où la taupe de Townsend a été éliminée.

Activités de conservation en cours

Aucune.

Petit-duc des montagnes, sous-espèce *macfarlanei*

Megascops kennicottii macfarlanei

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette sous-espèce a une très petite population au Canada, où elle dépend de terrains boisés riverains et matures pour nicher et se percher. Au cours du dernier siècle, ces terrains boisés ont été lourdement touchés par les aménagements agricoles et urbains. L'espèce dépend aussi de cavités dans de gros et vieux arbres pour nicher et se percher, ces arbres étant devenus rares, même dans les terrains boisés qui subsistent.

Date de l'évaluation

Mai 2002

En 1995, l'espèce était considérée comme une seule unité et a été classée dans la catégorie « données insuffisantes ». En mai 2002, elle a été divisée en deux sous-espèces, dont chacune à été évaluée séparément.

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

La sous-espèce *macfarlanei* du Petit-duc des montagnes se trouve dans l'ouest de l'Amérique du Nord, depuis le sud de l'Alaska jusqu'au centre du Mexique. Au Canada, elle est présente en petit nombre dans un secteur restreint de petite taille. Sa population est concentrée dans la vallée de l'Okanagan, densément peuplée et fortement développée, dans le sud de l'Intérieur de la Colombie-Britannique.

Les milieux que fréquente le Petit-duc des montagnes sont fort variés. Au Canada et dans le nord des États-Unis, il préfère les zones riveraines de faible altitude où il trouve des boisés matures où nicher et se percher; le type de forêt et la proportion des conifères par rapport aux feuillus peuvent cependant varier.

On ne possède aucune donnée précise sur la taille ou les tendances de la population de la sous-espèce, mais celle-ci semble avoir toujours été relativement peu commune et localisée dans le centre-sud de l'intérieur de la province, et très rare dans l'ouest et dans la région de Kootenay Est. L'effectif actuel est très faible (estimé à 50 à 200 oiseaux) et la population aurait décliné au cours des 30 à 40 dernières années. Plus de 50 p. 100 de l'habitat du Petit-duc ont disparu sous l'assaut du lotissement domiciliaire, de l'agriculture et de l'exploitation forestière, et son aire de répartition pourrait également aller en rétrécissant.

La disparition de l'habitat est considérée comme le principal facteur contribuant au déclin de l'espèce. Le fond des vallées que préfère le Petit-duc des montagnes de la sous-espèce *macfarlanei* est en effet plus susceptible d'être aménagé que d'autres types de milieux. Les opérations forestières pourraient également avoir une incidence négative sur l'habitat; les pratiques forestières actuelles prescrivent en effet l'enlèvement des grands arbres âgés et des chicots, ce qui raréfie les lieux où le Petit-duc peut nicher et se percher dans les boisés restants.

La perte de cet habitat pourrait être compensée par l'installation de nichoirs, dont on sait qu'ils sont utilisés par le Petit-duc des montagnes.

La Chouette rayée est par ailleurs devenue commune en Colombie-Britannique au cours des dernières décennies, et des rapports anecdotiques évoquent un lien entre le déclin du Petit-duc des montagnes et la prédation par cette Chouette. Enfin, les collisions avec des véhicules à moteur pourraient aussi avoir un lourd impact sur une aussi petite population.

Activités de conservation en cours

On met actuellement à jour le plan d'action et le programme de rétablissement de la sous-espèce, et des projets d'intendance sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Reptiles

Couleuvre agile bleue

Coluber constrictor foxii

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il est presque certain que la couleuvre agile bleue a disparu de la partie continentale de l'Ontario; on ne la trouve plus aujourd'hui que dans les deux tiers de l'est de l'île Pelée. La construction de chalets, de résidences et d'autres structures, ainsi qu'une circulation automobile accrue, continuent de réduire et de fragmenter les habitats convenables restants.

Date de l'évaluation

Mai 2002

La couleuvre agile bleue a fait l'objet d'une première évaluation et été désignée «en voie de disparition» par le COSEPAC en avril 1991. Ce statut a été confirmé en 2002.

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

Cette sous-espèce du *Coluber constrictor* est confinée à une région située au sud des Grands Lacs, depuis l'est de l'Iowa jusqu'à l'Ohio et vers le nord jusqu'à l'extrême sud-ouest de l'Ontario au nord. Au Canada, on ne trouve plus la couleuvre agile bleue que dans l'île Pelée. Son aire de répartition au pays a rétréci; en effet, à une époque, cette couleuvre était plus largement répartie sur l'île et fréquentait aussi d'autres régions du sud-ouest de l'Ontario.

Au Canada, la couleuvre agile bleue préfère les milieux ouverts à semi-ouverts, et exploite les alvars de savane, les champs abandonnés et les berges de l'île Pelée. En été, elle fréquente les milieux ouverts au couvert fourni, composé par exemple de végétation ligneuse ou herbacée dense, d'affleurements rocheux ou de haies. Elle hiberne dans les carrières, les vieux réservoirs et dans les endroits où l'assise rocheuse calcaire affleure en surface. Son aire d'activité est très vaste, ce qui s'explique en partie par la fragmentation prononcée de son habitat insulaire ainsi que par la grande variété des habitats dont elle a besoin.

Toutes les populations de couleuvre agile bleue du continent, notamment celles qu'on trouvait autrefois dans les parcs provinciaux, semblent avoir disparu. Aujourd'hui, on ne trouve plus cette couleuvre que dans l'île Pelée. Son aire de répartition ne cesse par ailleurs de rétrécir, et les milieux qui lui conviennent sont de plus en plus fragmentés. En 1995, on comptait sur l'île environ 205 couleuvres agiles bleues adultes, largement confinées aux deux tiers de l'est de l'île. L'effectif de la sous-espèce semble avoir diminué depuis.

La disparition de l'habitat est un important facteur limitatif pour les couleuvres agiles bleues. Celles-ci habitent en effet une région densément peuplée par les humains et une bonne partie de leur habitat, notamment les aires de nidification et d'hibernation, a disparu. La construction de chalets, de résidences et d'autres ouvrages, tout comme l'augmentation de la circulation automobile ne cessent de réduire et de fragmenter l'habitat convenable qui reste. Comparativement aux autres populations de couleuvre agile d'Amérique du Nord, la population de couleuvres agiles bleues de l'île Pelée occupe une superficie extrêmement large. Le domaine vital des femelles s'étend en effet sur 75 ha en moyenne, et celui des mâles sur 140 ha, sans doute parce que la fragmentation de l'habitat sur l'île oblige les couleuvres à se déplacer sur de grandes distances pour trouver les ressources dont elles ont besoin.

La mortalité routière et l'abattage délibéré par les humains sont deux autres menaces graves qui pèsent sur la survie de la sous-espèce au Canada. La couleuvre agile bleue semble en outre moins bien tolérer des niveaux élevés d'activités humaines que les autres espèces de serpents.

Activités de conservation en cours

On prépare actuellement un programme de rétablissement de l'espèce, et un projet d'intendance est en cours dans l'île Pelée, dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Mollusques

Escargot-forestier de Townsend

Allogona townsendiana

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

L'espèce se limite à une très petite région de la partie continentale extrême du sud-ouest de la Colombie-Britannique et du sud de l'île de Vancouver. Les populations sont grandement fragmentées et connaissent un déclin continu en matière d'occurrence, de zone d'occupation et de superficie, d'étendue et de qualité de l'habitat principalement en raison de l'expansion urbaine. Même s'il semble y avoir d'autres localités, l'espèces est toujours très peu commune.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

La répartition mondiale de l'escargot-forestier de Townsend est limitée. On ne trouve en effet l'espèce que dans deux États du nord-ouest des États-Unis, à l'extrême sud-ouest de la partie continentale de la Colombie-Britannique ainsi que dans le sud de l'île de Vancouver. Les mentions de Colombie-Britannique proviennent en grande partie de la vallée du Fraser dans la région de Mission/Abbotsford/Chilliwack, et de la vallée du cours inférieur de la Chilliwack. Il existe deux autres localités excentriques, l'une à Langley et l'autre dans le sud de l'île de Vancouver.

L'escargot-forestier de Townsend vit à faible altitude, dans les forêts mixtes et décidues des basses terres, généralement dominées par l'érable grandifolié. Au Canada, presque toutes les localités connues où on le trouve se situent sous les 360 m d'altitude. Dans toutes les localités, on note la présence d'un dense couvert d'herbacées, et souvent de l'ortie dioïque. En plus de servir de nourriture à l'animal, cette dernière pourrait éloigner les promeneurs. L'escargot-forestier de Townsend a vraisemblablement besoin de débris ligneux grossiers, d'une importante couche de feuilles mortes ainsi que de végétaux tant sains que sénescents. L'ombre fournie par le couvert forestier conserve l'humidité et atténue les fluctuations de température et d'humidité au niveau du sol.

Dans toute son aire canadienne, l'escargot-forestier de Townsend a une répartition éparse. Les populations, très fragmentées, ne cessent de diminuer tant sur les plans de la zone d'occurrence et de la zone d'occupation que sur ceux de la superficie, de l'étendue et de la qualité de l'habitat, à cause surtout de l'expansion urbaine. L'absence de données historiques sur la taille des populations empêche de dégager des tendances démographiques. Les recherches récentes pour essayer de trouver l'espèce ont permis de dénombrer 19 localités où l'escargot-forestier de Townsend est encore présent. Le gastropode est possiblement présent dans d'autres localités, mais demeure sans doute très peu commun.

Le fait que l'escargot-forestier de Townsend vive à proximité des terres les plus fortement altérées et exploitées de la Colombie-Britannique représente la plus grave menace à peser sur cette espèce. L'agriculture, l'exploitation forestière et, plus récemment, l'urbanisation menacent les populations. Comme ces activités fragmentent l'habitat, les sous-populations sont de plus en plus isolées et cette fragmentation de l'habitat devrait dégrader encore plus les microhabitats. On ignore la taille de la plus petite parcelle d'habitat capable de soutenir une population viable de ces gastropodes. Vu sa faible capacité de dispersion, l'espèce a peu de chance de pouvoir recoloniser les îlots d'habitat si tous les individus de l'endroit meurent. De nombreuses espèces de limaces introduites (comme l'*Arion rufus* et le *Deroceras reticulatum*), pourraient s'attaquer à l'escargot-forestier de Townsend ou entrer en concurrence avec lui pour les ressources. Le brûlage des broussailles, le piétinement et l'épandage de pesticides pourraient aussi nuire à la survie de l'espèce.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement de l'espèce et un plan d'action sont en cours de préparation, et l'espèce est incluse dans les plans de rétablissement multi-espèces du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Lépidoptères

Mormon, population des montagnes du Sud

Apodemia mormo

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

La population des montagnes du Sud du mormon est très petite et isolée, un cas isolé septentrional d'une espèce dont la principale aire de répartition se trouve dans le sud-ouest des États-Unis. Les papillons sont confinés à une très petite aire dans une vallée étroite dans une région peuplée du sud de la Colombie-Britannique. Le fond de la vallée est également une importante voie de circulation et de services publics. Le papillon est vulnérable aux événements stochastiques naturels, et les activités des humains peuvent facilement entraîner la disparition du Canada des colonies.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

La population des montagnes du Sud est l'une des deux populations du mormon que l'on trouve au Canada. Il s'agit d'une très petite population disjointe, qui se trouve à l'extrémité nord de l'aire de répartition principale de l'espèce, située dans le sud-ouest des États-Unis. Cette population ne fréquente qu'une infime partie de la vallée de la Similkameen, dans un secteur peuplé du sud de la Colombie-Britannique.

Papillon de régions arides, le mormon est associé aux flancs de collines, aux dunes et aux remblais à sol sablonneux ou graveleux, où poussent les espèces d'ériogones qui lui servent d'hôtes larvaires. La population des montagnes du Sud, qui compte moins de 100 individus matures, est probablement limitée par le climat et la répartition des végétaux hôtes larvaires. L'aire qu'elle occupe est stable dans le temps, mais la population est sujette à de fortes fluctuations d'effectif.

D'après des observations effectuées au hasard et des comparaisons avec une sous-espèce californienne, l'*Apodemia mormo langei*, il semble que le papillon adulte se déplace très peu pendant sa vie. Dans toute sa vie, l'adulte de la sous-espèce californienne parcourt en moyenne 10 mètres, mais un maximum de 600 mètres a déjà été observé.

Le fond de vallée où se trouve la population des montagnes du Sud est un important corridor de transport et de services publics, qui traverse une région densément peuplée de la Colombie-Brittanique. Comme ce corridor fait l'objet d'aménagements continus, les quelques parcelles minuscules d'habitat occupés par le papillon risquent de disparaître. À cause de sa capacité de dispersion apparemment faible, le mormon est vulnérable aux événements naturels stochastiques qui, combinés aux activités humaines, comme l'épandage d'herbicides le long des routes, pourrait facilement entraîner la disparition de cette population. L'ériogone des neiges et la bigelovie puante dont dépend ce mormon sont moins communs qu'ils ne l'étaient avant l'introduction de mauvaises herbes d'origine eurasienne comme la centaurée diffuse, la linaire de Dalmatie et le brome des toits.

Activités de conservation en cours

Aucune

Teigne du yucca

Tegeticula yuccaella

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Seulement une population viable de la teigne persiste dans une zone extrêmement petite et limitée; une autre petite population a disparu récemment. La teigne a un lien de mutualisme obligatoire avec la plante hôte, le yucca glauque, lequel est menacé par l'herbivorie des ongulés et par la perte de plants en raison des activités anthropiques.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Alberta

Terres visées

Agriculture Canada

Aperçu de la situation

La teigne du yucca se trouve dans les populations de yucca des Grandes Plaines, depuis la frontière sud du Texas jusqu'au sud du Canada, de même que dans toutes les régions situées à l'est des plaines jusqu'au Michigan et au Connecticut au nord. La teigne atteint la limite septentrionale de son aire de répartition dans la sous-région à graminées mixtes des Prairies, dans le sud-est de l'Alberta, où deux populations de yucca glauque occupent une zone restreinte le long des rivières Lost et Milk.

La teigne exploite plusieurs plantes du genre *Yucca* sur l'ensemble de son aire de répartition. En Alberta, elle utilise le yucca glauque, avec lequel elle a un lien de mutualisme obligatoire. La teigne ne pond ses œufs que sur cette plante et ses larves se nourrissent exclusivement des graines de la plante, tandis que le yucca glauque ne peut produire de graines que si la teigne pollinise ses fleurs. Ni la plante ni la teigne ne peuvent vivre l'un sans l'autre. Le yucca glauque pousse en général sur les pentes érodées, sèches à végétation rare, avec les oponces et les armoises.

La population de teigne du yucca de la rivière Lost est apparemment stable, mais ses effectifs connaissent d'énormes fluctuations tant au cours d'une même année que d'une année à l'autre. En l'absence de données à long terme, il est difficile de déterminer s'il y a suffisamment d'individus pour assurer la survie à long terme de l'espèce.

La teigne est notoirement absente de la population de yucca glauque de la rivière Milk où, depuis au moins cinq ans, les plantes n'ont pas produit de graines. Bien que les larves puissent rester en dormance dans le sol pendant plusieurs années, le taux de mortalité augmente (estimé à 50 p. 100 par hiver) à mesure que se prolonge la dormance. Il est donc probable que cette population ne soit plus viable.

Au Canada, la principale menace pour la survie de la teigne du yucca tient au fait que celle-ci est présente en petites populations isolées et se trouve à l'extrême nord de son aire de répartition. Situées à la limite septentrionale de leur aire de répartition de l'espèce, les populations de l'Alberta sont physiologiquement limitées par la température et sont isolées par au moins 200 kilomètres de celles qui se trouvent dans l'aire principale de l'espèce aux États-Unis. La teigne du yucca a une courte durée de vie et est probablement incapable de se disperser sur de longues distances dans un milieu inhospitalier. Vu le petit nombre d'habitats indigènes intercalaires du yucca glauque, la teigne du yucca ne serait vraisemblablement pas en mesure

de recoloniser les yuccas d'Alberta si les populations canadiennes venaient à disparaître à cause d'un événement aléatoire ou d'une série de mauvaises années sur le plan climatique.

Les autres menaces non liées à la latitude qui pèsent sur l'espèce sont l'herbivorie des fleurs et des fruits du yucca glauque par le cerf mulet et l'antilope d'Amérique, de même que la compétition des autres insectes. Les menaces d'origine anthropique sont notamment l'altération de l'habitat, la récolte des yuccas à des fins horticoles, l'écrasement des plantes par les véhicules hors route, le broutage du bétail et le risque d'utilisation d'herbicides et d'insecticides.

Activités de conservation en cours

Aucune

Plantes vasculaires

Abronie à petites fleurs

Tripterocalyx micranthus

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une espèce annuelle se trouvant dans quelques habitats de collines sablonneuses grandement dispersés où les populations occupent de très petits sites et comptent peu d'individus, et dont le nombre fluctue grandement selon le niveau des précipitations.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Cette plante a déjà été désignée «menacée» par le COSEPAC en avril 1992.

Répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan

Terres visées

Environnement Canada (réserves nationales de faune), ministère de la Défense nationale, Agriculture Canada

Aperçu de la situation

L'abronie à petites fleurs est une espèce de l'ouest de l'Amérique du Nord qui atteint la limite nord de son aire de répartition dans l'ouest du Canada. On la trouve dans une zone très restreinte de la région de prairie mixte de l'Alberta et de la Saskatchewan. Dans le sud-est de l'Alberta, elle pousse dans de nombreuses localités dans la région générale du confluent des rivières Bow, Oldman et Saskatchewan Sud. En Saskatchewan, on ne l'a trouvée que dans une seule localité, immédiatement à l'est de la frontière de l'Alberta, à l'endroit où la Saskatchewan Sud rejoint la rivière Red Deer.

L'abronie à petites fleurs a besoin d'un habitat spécifique et pousse dans des dunes en présence de condition très sèches, habituellement dans le sable mobile ou instable. Les plus grandes populations se rencontrent sur des étendues plates de sable fin compacté, au niveau du sol, mais on en trouve aussi sur les versants ou les crêtes des dunes.

Les tendances des populations d'abronie à petites fleurs sont difficiles à interprétées. L'abondance de cette espèce annuelle éphémère dépend énormément des précipitations :

lorsque les conditions sont propices, l'espèce germe, fleurit, produit des graines et meurt en un temps relativement court. Les graines, extrêmement résistantes, demeurent en dormance, jusqu'au printemps suivant ou même ultérieur, en attentant les conditions propices à la germination, avant de pouvoir recommencer le cycle. Les relevés de toutes les localités connues en 2001 n'ont permis de trouver que deux individus, tandis qu'on en avait compté plus de 3 000 lors de relevés similaires en 2002. Deux nouvelles populations ont été découvertes en Alberta en 2002, et l'une des populations déjà connues est présumée avoir disparu. On n'a trouvé aucun individu dans la localité de la Saskatchewan ni en 2001 ni en 2002. L'abronie à petites fleurs pousse dans la réserve nationale de faune de la Base des Forces canadiennes Suffield, en Alberta.

La stabilisation des dunes a entraîné une lourde perte d'habitat pour l'abronie à petites fleurs partout dans son aire de répartition au Canada. Le peu d'habitat convenable qui reste continue de diminuer. À cause de l'absence de feux et l'abandon du pâturage dans les prairies, les étendues de sable mobile ou instable sont moins nombreuses, ce qui a permis à d'autres espèces, notamment des mauvaises herbes exotiques envahissantes, de s'établir sur les dunes. La mise en culture des zones entourant les populations existantes d'abronie à petites fleurs diminue également les chances qu'elle se propage naturellement. L'une des stations comptant le plus grand nombre d'individus en 2002 est actuellement menacée par l'exploitation de carrières de sable et le nivellement du principal secteur des dunes.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement de l'espèce est en préparation dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Aristide à rameaux basilaires

Aristida basiramea

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Quelques populations isolées et fragmentées trouvées dans de très petits habitats dans des zones peuplées sujettes à d'autres perturbations et pertes d'habitat à cause d'activités comme l'extraction de sable, l'utilisation récréative et l'expansion urbaine.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Répartition canadienne

Ontario, Québec

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

L'aristide à rameaux basilaires est confinée à l'Amérique du Nord, dans une aire de répartition située principalement dans le Midwest. À l'extérieur de cette aire principale, cinq populations sont présentes au Canada : quatre en Ontario (trois dans le comté de Simcoe et une dans le comté de Muskoka) et une au Québec, près de Cazaville.

L'aristide à rameaux basilaires est une plante annuelle qui pousse dans les landes sableuses sèches, acides et ouvertes, mais peut aussi se trouver dans des milieux perturbés plus envahis,

comme le bord des routes et les pâturages. Cette plante à habitat spécifique ne tolère apparemment pas la concurrence d'autres plantes et ne peut survivre dans les zones d'ombre ou à couverture végétale dense. Les quatre populations de l'Ontario poussent toutes sur des crêtes sablonneuses basses ou des dunes de rivages postglaciaires. Au Québec, l'aristide à rameaux basilaires croît dans des sites perturbés dans une zone urbaine.

Des travaux effectués sur le terrain en 2001 ont montré que ces cinq populations connues comptent, ensemble, plus de 20 000 plants. La majorité des individus sont cependant répartis entre deux populations seulement. Il se pourrait toutefois que l'on trouve quelques nouvelles stations dans la zone relativement petite où les plants sont concentrés. On ne possède aucune information sur les tendances démographiques de l'ensemble des populations canadiennes, mais on sait qu'une sous-population s'est étendue, tandis qu'une autre a disparu. L'espèce a vraisemblablement toujours été très rare au Canada, et l'habitat qui lui convient diminue. Une population de plus de 500 individus pousse dans le parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne.

L'aristide à rameaux basilaires n'est présente que dans un habitat extrêmement restreint et fragmenté et est menacée par l'expansion urbaine, l'extraction du sable et le passage des véhicules tout-terrain. La suppression des incendies et la plantation de conifères modifient aussi le caractère de certaines landes sablonneuses existantes. Des espèces envahissantes, surtout le pin sylvestre, pourraient déloger l'aristide à rameaux basilaires en certains endroits.

Activités de conservation en cours

Aucune

Grand silène de Scouler

Silene scouleri grandis

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il s'agit d'une espèce dont l'occurrence géographique est extrêmement limitée au Canada, avec moins de 350 plantes comprenant deux populations restantes qui se trouvent sur de très petites îles. En plus d'autres disparitions de populations historiques, une population a récemment disparu de l'île de Vancouver. Ces îles sont situées au sein d'une zone comportant d'importantes activités marines et récréatives, où les plantes envahissantes et les activités anthropiques présentent des risques continus.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Pêches et Océans

Aperçu de la situation

Le grand silène de Scouler est endémique de la côte ouest de l'Amérique du Nord, depuis le sud de la baie de San Francisco vers le nord jusqu'au sud de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Plante vivace poussant dans un habitat spécifique, le grand silène de Scouler est confiné, au Canada, à une zone biogéoclimatique de basse altitude, la zone côtière à douglas, où les hivers sont humides et les étés, secs. L'espèce préfère les clairières herbeuses situées sur des pentes douces le long de la côte, que l'on appelle « maritime meadows » dans la région. Elle ne pousse pas dans les fourrés d'arbustes ni parmi les graminées robustes introduites. Il est probable qu'autrefois, les communautés des Premières Nations brûlaient périodiquement les lieux où pousse le grand silène de Scouler afin d'améliorer les récoltes de camash sur les hautes terres adjacentes.

Il ne reste plus que 2 des quelques 12 populations de grand silène de Scouler qu'on trouvait autrefois dans le sud de l'île de Vancouver et sur les petites îles adjacentes. Ces deux populations comptent moins de 350 individus. Une troisième population qui poussait sur l'île de Vancouver a disparu dernièrement. Il se pourrait que des graines viables persistent encore dans le sol des localités apparemment disparues où on trouve toujours un habitat convenable pour l'espèce.

La destruction de l'habitat est la principale cause du déclin de l'espèce. Les populations restantes sont menacées par la dégradation de leur habitat due à la croissance des espèces envahissantes, au piétinement, à la tonte, à la suppression des feux, à l'épandage d'herbicides et à la pollution par les hydrocarbures. Depuis plusieurs décennies, les feux sont presque entièrement supprimés, ce qui a favorisé la croissance d'arbustes introduits et d'espèces ligneuses indigènes. Le grand silène de Scouler poussant sur la station du phare de l'île Trial est menacé par l'intensification de la circulation piétonne, par les plantes envahissantes introduites, et par le piétinement et l'entretien du terrain par les membres du personnel du phare, des tours de radio-communications et des installations connexes. L'absence de plan de gestion visant à protéger cette plante pose un problème pour les populations de l'îlet Alpha et de l'île Little Trial. Les kayakistes visitent souvent les trois propriétés. En 2000, un feu de plage incontrôlé pourrait avoir tué quelques plantes. La forte accumulation d'arbustes et de graminées exotiques peut donner lieu à des feux d'une intensité supérieure à celle des petits feux qui sont bénéfiques pour le grand silène, et détruit la souche de la plante. Les populations restantes sont également exposées à une éventuelle pollution marine, étant donné que les îles où elles poussent se trouvent à proximité d'une route maritime de transport d'hydrocarbures très fréquentée. Le grand silène de Scouler produit très peu de graines.

Activités de conservation en cours

Aucune

Jonc de Kellogg

Juncus kelloggii

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il s'agit d'une toute petite espèce annuelle discrète, dont le nombre ne dépasse probablement pas 600 plantes. Elle se trouve dans un seul microhabitat humide saisonnier, qui est assujetti aux incidences des activités anthropiques de récréation et d'exploitation au sein d'un parc urbain situé dans un habitat rare à l'échelle nationale de chênes de Garry.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Aucune

Aperçu de la situation

Le jonc de Kellogg pousse sporadiquement en Californie, en Oregon et au Washington. La seule population canadienne connue est une population excentrique septentrionale disjointe, qui se trouve en Colombie-Britannique, au sud-est de l'île de Vancouver.

Le jonc de Kellogg, une plante annuelle dont les graines tolèrent la sécheresse, a besoin de dépressions humides et de mares printanières humides à mouillées, en hiver et au printemps, et sèches, en été. Les conditions favorables se retrouvent habituellement dans les baissières des champs et les prés, dans l'habitat à chêne de Garry.

Le jonc de Kellogg n'a fait l'objet d'aucun effort de recherche poussé. C'est une espèce de petite taille, peu remarquable, qui passe souvent inaperçue et que l'on confond facilement avec d'autres espèces apparentées. Il se peut qu'il pousse dans d'autres localités, mais son aire de répartition générale au Canada est sans doute très limitée. La population totale dans la station canadienne connue compterait moins de 600 individus, et occupe une superficie de moins de 25 m^2. Cette population est demeurée relativement stable pendant la période de 15 ans qui a suivi sa découverte, mais elle connaît, selon les précipitations, d'énormes variations annuelles d'effectifs. Des expériences de germination effectuées sur une espèce étroitement apparentée du même genre ont révélé que toutes les graines ne germent pas la même année; il se pourrait donc que les graines puissent survivre les mauvaises années. Vu sa petite taille, son occurrence très limitée et son habitat, qu'elle partage avec de nombreuses autres espèces rares, l'espèce est probablement présente depuis longtemps.

Toute activité qui perturbe le régime hydrologique du terrain peut constituer une menace pour cette espèce. La seule population connue pousse dans une aire ouverte, dans un habitat à chêne de Garry rare à l'échelle nationale, dans un parc municipal très fréquenté par les marcheurs et les cyclistes, et est donc menacée de piétinement et par les activités d'aménagement du parc. La municipalité n'a aucun plan d'aménagement pour le jonc de Kellogg dans le parc et a entrepris, dans la station et aux alentours, des activités qui pourraient mettre la population en péril si elles venaient à augmenter.

Activités de conservation en cours

Aucune

Lipocarphe à petites fleurs

Lipocarpha micrantha

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une espèce isolée n'existant que dans trois sites et dont la plus importante population est menacée par des pertes potentiellement importantes d'habitat et de population.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Cette plante a déjà été désignée «menacée» par le COSEPAC en avril 1992.

Répartition canadienne

Colombie-Britannique, Ontario

Terres visées

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

L'aire de répartition du lipocarphe à petites fleurs est très vaste. L'espèce se rencontre au Brésil, dans toute l'Amérique centrale et au Mexique, et jusque dans le Nord-ouest de l'Ontario, au nord, et sur côte des États-Unis à l'est. Il existe quelques populations disjointes, notamment celles de Californie, de Floride, des îles Galapagos et de Colombie-Britannique. Le lipocarphe à petites fleurs atteint la limite septentrionale de son aire de répartition dans des localités situées près de la frontière internationale en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec.

Le lipocarphe à petites fleurs est une plante annuelle qui pousse sur des berges sablonneuses, exposées et humides, dans des régions sujettes aux crues. Il doit cependant être protégé contre les vagues et les forts courants, et ne tolère pas la présence de sédiments organiques. Il semble préférer les endroits où la végétation est clairsemée et ne pas tolérer une forte compétition des autres espèces.

La population de Colombie-Britannique est disjointe, tandis que celle de l'Ontario se situe à la limite septentrionale de l'aire principale de la population états-uniennes. La population du Québec, également disjointe, n'a pas été documentée depuis 1957 et on présume qu'elle a disparu. Seules deux populations de lipocarphe à petites fleurs ont été retrouvées au Canada en 2001, mais il pourrait en exister une troisième. La première est une importante population dont on connaît l'existence au lac Osoyoos, dans la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, depuis 1982. Les conditions de croissance favorables et le nombre accru de relevés ont permis d'estimer la population à quelque 30 000 à 50 000 individus, ce qui en fait la plus grosse population jamais observée à cet endroit. La deuxième pousse dans un endroit découvert en 1995 à l'île de Sable, au lac des Bois, en Ontario, où on a dénombré environ 1 800 individus en 2001. Dans une troisième localité, découverte en 2000 à la baie Pound Net, au lac Rainy, dans le nord-ouest de l'Ontario, on a compté 75 individus. En 2001, toute la station a été inondée, mais les plantes pourraient germer à partir de la banque de graines au retour des conditions favorables. Comme le lipocarphe à petites fleurs est une plante annuelle et que son effectif fluctue énormément selon les conditions environnementales, il est très difficile de dégager des tendances démographiques. La qualité de l'habitat de l'ancienne station de la plage Holiday, dans le comté d'Essex, en Ontario, s'est dégradée depuis qu'on y maintient le niveau des eaux artificiellement élevé pour favoriser la chasse au canard à l'automne; le lipocarphe à petites fleurs y a été signalé pour la dernière fois en 1987.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont la perte et la dégradation de l'habitat, et la régulation du niveau des eaux. La population du lac Osoyoos se trouve sur une réserve indienne. Par le passé, la bande locale a envisagé dans cette localité certains aménagements qui auraient pu entraîner la perte de 70 p. 100 de l'habitat restant. L'habitat des deux populations connues ou présumées du nord-ouest de l'Ontario pourrait être détruit par la régularisation du niveau des eaux. L'utilisation récréative des berges et la présence de plantes envahissantes pourraient également nuire à la qualité de l'habitat dans ces stations.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement et un plan d'action sont en préparation pour la population de Colombie-Britannique dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Un projet d'intendance des habitats est en cours en Ontario.

Lupin des ruisseaux

Lupinus rivularis

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une espèce très restreinte dont très peu de populations existent et dont il ne reste qu'un très petit nombre de plantes; toutes les populations sont près de développements industriels et autres et sont menacées par des éléments tels que la perte d'habitat, l'épandage d'herbicide, la prédation par des limaces exotiques; elles sont sujettes aux invasions génétiques par hybridation avec une espèce de lupin non indigène.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

À l'échelle mondiale, le lupin des ruisseaux ne se trouve que sur la côte du Pacifique de l'Amérique du Nord, depuis le nord-ouest de la Californie jusqu'au sud-ouest de la Colombie-Britannique. Au Canada, on en connaît six populations, situées dans l'extrême sud-ouest de la Colombie Britannique : cinq dans la vallée du bas Fraser, et une dans l'île de Vancouver.

Le lupin des ruisseaux est une plante vivace.et une espèce spécialiste en matière d'habitat On le rencontre en général sur les berges, là où le couvert végétal est clairsemé, mais il peut aussi pousser en dessous des arbres, là où la lumière arrive à pénétrer suffisamment. Avant la construction des digues, ces localités de berges étaient inondées régulièrement, ce qui créait un habitat convenable pour l'espèce. Le lupin préfère les sols sableux à graveleux, à basse altitude, près de la côte, où la compétition des autres plantes est faible. Il peut aussi pousser le long des voies ferrées.

On pense que le lupin des ruisseaux a toujours été rare au Canada, mais il aurait été plus répandu le long de la vallée du Fraser avant le développement industriel de la région. L'espèce pousse dans une zone restreinte. La taille de chacune des six populations d'origine naturelle de Colombie-Britannique varie de 1 à 100 individus. On ne possède pas d'information sur les tendances, mais on sait que l'habitat du lupin des ruisseaux a été profondément altéré et qu'il a connu de lourdes pertes.

Avec le développement industriel, les digues construites le long de la bande côtière des berges du Fraser pourraient avoir créé une trop grande sécheresse pour permettre aux populations de lupin des ruisseaux de prospérer. La plupart des populations actuelles survivent dans des habitats artificiels où les perturbations sont courantes. Les travaux d'entretien, notamment l'épandage d'herbicides et la tonte, effectués le long des digues et des lignes de chemin de fer où le lupin pousse encore pourraient tuer les individus matures.

L'hybridation avec le *Lupinus arboreous* menace aussi gravement le lupin des ruisseaux, car elle peut entraîner une infiltration génétique (domination des gènes d'une espèce par ceux d'une autre). Les semences de fleurs sauvages vendues en Colombie-Britannique contiennent souvent des graines de lupin des ruisseaux qui proviennent fort probablement de Californie; le cas échéant, celles-ci proviennent probablement de plantes hybrides de *L. arboreous*. La propagation de ces hybrides et du *L. arboreous* pourrait entraîner l'éradication du lupin des

ruisseaux. La destruction des semences par des limaces non indigènes, comme l'*Arion ater*, et la cueillette des fleurs par les gens constituent également des menaces pour cette espèce.

Activités de conservation en cours

Aucune

Platanthère blanchâtre de l'est

Platanthera leucophae

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il s'agit d'une espèce vivace présente dans des habitats de terres humides restants et dispersés et dans des prairies mésoïques, dont la taille de la population a subi des déclins importants, et qui continue d'être en péril en raison d'un changement supplémentaire de l'habitat à cause des processus de succession, de l'aménagement foncier, des changements de la nappe phréatique et de la propagation d'espèces envahissantes.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Cette plante a d'abord été désignée «préoccupante» en 1986. Son statut a été réexaminé et changé en mai 2002.

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Environnement Canada, Agence Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

La platanthère blanchâtre de l'est poussait autrefois depuis le Maine jusqu'au sud de l'Ontario et au Wisconsin à l'ouest, en Oklahoma et en Louisiane au sud, et au centre de la Virginie et de la Pennsylvanie à l'est. Ailleurs qu'en Ontario, on sait qu'elle a aussi poussé dans 13 États, mais qu'elle ne se rencontre plus que dans sept.

La platanthère blanchâtre de l'est, qui pousse dans un habitat spécifique étroit, est adapté aux fluctuations du niveau des eaux. On la trouve habituellement dans les tourbières minérotrophes et les prairies humides, qui sont aujourd'hui des milieux rares dans le sud de l'Ontario. Les populations de cette orchidée semblent connaître des fluctuations extrêmes lorsque la plante demeure dormante ou à l'état végétatif dans les zones trop humides ou trop sèches, mais il s'agit d'une plante vivace capable de survivre sous terre lorsque les conditions ne lui conviennent pas. Dans les tourbières minérotrophes, les variations du niveau des eaux interrompent la succession, qui reprend lorsque les crues, la sécheresse ou le feu font mourir les arbustes. De même, dans certaines prairies, les inondations ou la sécheresse empêchent le processus de succession, maintenant ainsi un stade de succession intermédiaire qui convient à l'orchidée. Les populations poussant dans les champs abandonnés ne durent habituellement qu'une décennie avant de céder la place à la succession végétale.

La rareté des habitats convenables est une conséquence à la fois directe et indirecte des activités humaines, dont l'expansion urbaine, l'agriculture et la construction de voies ferrées et de routes. La fluctuation du niveau des eaux dans les milieux humides et le drainage de ces milieux

humides sont les principaux facteurs limitatifs qui affectent la plantanthère blanchâtre de l'est.

Malgré l'intérêt croissant suscité par l'espèce, qui a donné lieu à la découverte de nouvelles stations en Ontario, il ne reste plus aujourd'hui que 20 des 34 stations identifiées. Six stations ont disparu au cours des 20 dernières années. La population totale actuelle est estimée à environ 1 000 individus. L'effectif a diminué de 8 p. 100 au cours des dix dernières années, et ce déclin se poursuit apparemment à cause de la diminution constante de la superficie et de la qualité de l'habitat.

Les méthodes agricoles contemporaines contribuent à la disparition des populations. Pendant des périodes prolongées de faible niveau des eaux, on met aujourd'hui en culture davantage de terres basses qu'autrefois. Les années où les précipitations sont plus abondantes, ce sont ainsi des cultures qui se trouvent inondées, mais la platanthère blanchâtre de l'Est ne réapparaît pas car les habitats naturels où elle poussait ont été détruits. Le déclin des populations a également été associé à la croissance des plantes ligneuses et des espèces exotiques envahissantes, comme le nerprun bourdaine et la salicaire commune, qui contribuent à la disparition du milieu de tourbière minérotrophe. La platanthère blanchâtre de l'est compte parmi les orchidées sauvages les plus spectaculaires de l'Amérique du Nord et elle est à ce titre également menacée par la récolte aux fins d'utilisation privées et commerciales dans les jardins. L'espèce est considérée comme menacée aux États-Unis, où les populations ont aussi connu de graves déclins.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement et un plan d'action sont en préparation, et un projet d'intendance des habitats est en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Les recherches et les activités de surveillance se poursuivent.

Tritéléia de Howell

Triteleia howelli

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il s'agit d'une espèce extrêmement limitée géographiquement, dont une petite population se trouve dans quelques sites dispersés au sein d'habitats restants à chênes de Garry. Elle se trouve dans une région fortement urbanisée. Les risques continus pour l'espèce proviennent de facteurs tels que la perte de l'habitat, la concurrence avec des espèces envahissantes et la fragmentation de l'habitat.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

Le tritéléia de Howell se rencontre depuis le sud-ouest de la Colombie-Britannique jusqu'au nord de la Californie, en passant par le Washington et l'Oregon. Au Canada, il n'a été observé que dans le sud-est de l'île de Vancouver.

Membre de la famille des Liliacées, le tritéléia de Howell est une plante herbacée vivace ayant

des besoins très précis en matière d'habitat, car il ne pousse que dans quelques localités disséminées des habitats restants à chêne de Garry, sur des affleurements rocheux, dans des endroits fortement perturbés dominés par les mauvaises herbes, de même qu'au bord des routes. Historiquement, les activités humaines ont toujours eu une forte incidence sur les communautés de chêne de Garry et les prés dominés par les graminées. L'arrivée des colons européens a modifié la nature de ces activités, ce qui a entraîné la disparition de la plupart des communautés de chêne de Garry situées à l'extérieur des parcs ou des réserves écologiques.

On connaît 12 localités de tritéléia de Howell, dont 9 existent toujours. Certaines de ces populations, très petites, ne comptent que quelques individus. La population totale de l'ensemble des stations s'élève à environ 700 individus matures. L'effectif et la taille des populations sont demeurés stables au cours des six dernières années.

La principale menace à peser sur l'espèce est la destruction et la fragmentation de l'habitat attribuables à l'urbanisation et à la suppression des incendies associée à celle-ci, de même qu'à l'envahissement par des espèces introduites comme le genêt à balais. La disparition et la dégradation des habitats limitent le potentiel de dispersion. Ces facteurs ont contribué à la formation de populations de petite taille, si bien que les plantes restantes pourraient être menacées de dépression de consanguinité, de dérive génétique et de baisse du succès reproducteur, ce qui diminue la possibilité de survie à long terme de l'espèce.

Activités de conservation en cours

Aucune

Violette pédalée

Viola pedata

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une espèce qui se trouve dans de rares habitats de savane de chênes, elle a une aire de répartition géographique très limitée comptant cinq occurrences seulement; la taille des populations a connu d'importantes diminutions.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Cette plante a déjà été désignée «menacée» par le COSEPAC en avril 1990. Son statut a été réexaminé et changé en mai 2002.

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

La violette pédalée pousse dans l'est de l'Amérique du Nord depuis le sud de l'Ontario et l'État de New York jusqu'en Géorgie au sud et au Minnesota et au Texas à l'ouest. Les populations canadiennes se trouvent dans des îlots isolées de l'aire de répartition principale de l'espèce aux États-Unis.

La violette pédalée est une plante vivace qui pousse sur une superficie extrêmement restreinte

de 1,5 km^2 dans la zone carolinienne du sud-ouest de l'Ontario. On la trouve habituellement dans les sols acides, sableux et bien drainés des savanes à chêne noir. Des perturbations occasionnelles résultant d'événements naturels (comme les feux ou les inondations) ou de la coupe sélective sont nécessaires pour empêcher les arbres et arbustes d'empiéter sur son habitat et de lui faire trop d'ombre.

Au Canada, on connaît cinq populations de violettes pédalées, dont trois poussent sur un terrain privé et deux, sur une terre publique (provinciale). Au total, on compte moins de 7 000 violettes pédalées au pays, ce qui représente un déclin de 25 à 50 p. 100 de 1991 à 2001.

La destruction de l'habitat due à l'expansion de l'agriculture et à l'expansion urbaine a limité les populations de violette pédalée. La plante pousse dans une des régions les plus développées du pays et dépend des savanes à chêne, jugées rares. La compétition des plantes ligneuses pose également problème. Dans le passé, les savanes habitées par la violette étaient souvent sujettes aux incendies, mais comme on lutte de plus en plus contre les incendies, d'autres espèces végétales envahissent l'habitat. La plus grande population restante de la violette pousse dans un parc provincial où une mauvaise gestion a notamment donné lieu à des brûlages indûment sévères qui ont entraîné la disparition des plantes. Il y a également eu perte d'habitat dans le parc au profit du pin sylvestre envahissant et d'autres arbustes, et les violettes poussant à proximité d'aires de pique-nique ont été endommagées par une tonte excessive. Les stations restantes, situées sur des propriétés privées, risquent de disparaître sous les assauts du développement dans un avenir rapproché. Les autres activités humaines nuisibles pour la violette pédalée sont l'épandage d'herbicides, l'érosion au bord des routes et l'utilisation de véhicules tout-terrain.

Activités de conservation en cours

Cette espèce est incluse dans un plan de rétablissement multi-espèces du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Mousses

Andersonie charmante

Bryoandersonia illecebra

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce est endémique de l'est de l'Amérique du Nord. Elle atteint sa limite la plus au nord dans le sud de l'Ontario, où on ne la trouve actuellement que dans trois endroits seulement; elle y couvre une région de moins de 14 m^2. Bien qu'elle ait été observée auparavant dans cinq sites supplémentaires au Canada, elle n'a pas été observée lors de récentes études sur le terrain. L'espèce croît dans des forêts de feuillus humides et ne se disperse pas facilement. Au Canada, elle se trouve dans des terrains boisés gravement fragmentés par une urbanisation et une agriculture intensives. Le statut de cette espèce repose sur le petit nombre d'endroits où on la trouve, sur la petite taille de la population et sur le déclin de la quantité et de la qualité de l'habitat forestier.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

L'andersonie charmante est une grande mousse facile à identifier endémique de l'Amérique du Nord. La zone carolinienne du sud de l'Ontario marque la limite septentrionale de son aire de répartition.

L'andersonie charmante pousse dans la forêt décidue humide et ne se disperse pas facilement. L'espèce préfère les substrats terreux, particulièrement ceux des berges, mais elle se rencontre parfois sur des roches ou à la base d'arbres. Les échantillons canadiens proviennent de milieux boisés divers.

On sait que la mousse poussait dans huit localités en Ontario, mais cinq d'entre elles ont aujourd'hui disparu. On ne trouve donc plus l'espèce que dans trois localités, qui abritent toutes de petites populations et couvrent ensemble une superficie de moins de 14 m^2. Comme on n'a pas fait de recherches sur le terrain dans tous les milieux susceptibles de lui convenir, la mousse pourrait aussi se trouver ailleurs. L'andersonie charmante est une mousse dioïque (organes reproducteurs mâles et femelles sur des individus différents), mais tous les échantillons canadiens semblent avoir été des individus femelles ne présentant aucun sporophyte.

Au Canada, l'andersonie charmante pousse sur une superficie très restreinte dans une zone densément peuplée par les humains et soumise à un développement urbain et agricole intense se traduisant par une perte et une fragmentation importantes des forêts qu'elle habite. Plus la distance entre les populations de mousse s'accroît, plus les occasions d'échanges génétiques diminuent et plus la vulnérabilité de la mousse augmente. Aucune menace particulière n'a été identifiée, mais l'espèce semble affectée par le changement climatique, la succession écologique, les perturbations et l'altération de l'habitat. Tous ces facteurs, qui se traduisent par une diminution de la qualité et de la quantité des milieux boisés, ont entraîné la disparition de certaines localités. Comme on sait que le groupe de mousses auquel appartient l'andersonie charmante est vulnérable aux polluants atmosphériques, la mauvaise qualité de l'air dans le sud de l'Ontario pourrait contribuer à la disparition des populations même si les autres facteurs semblent par ailleurs idéaux.

Activités de conservation en cours

Aucune

Fabronie naine

Fabronia pusilla

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

La fabronie naine est une petite espèce qui pousse habituellement parmi d'autres mousses sous la forme d'un épiphyte sur les arbres. Au Canada, elle se trouve dans deux localités : un site qui est aujourd'hui submergé et un deuxième qui est associé à une falaise dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Cette dernière localité est celle qui se trouve le plus au nord en ce qui concerne cette espèce. Même si l'espèce n'a pas été revue dans ce site existant lors de récents relevés, l'étendue de l'habitat disponible aux seuls sites connus ainsi que la petite taille de cette mousse laissent présager que l'espèce est peut-être encore présente au Canada.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

À l'échelle mondiale, la fabronie naine se rencontre dans l'ouest de l'Amérique du Nord, dans l'ouest de l'Europe et le nord de l'Afrique, surtout dans les climats de type méditerranéens. Au Canada, elle se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition et n'a été observée que dans deux localités en Colombie-Britannique : près du cours inférieur du lac Arrow dans la vallée de la Kootenay, et sur le mont Sumas à l'est d'Abbotsford.

La fabronie naine pousse sur des rochers semi-exposés ou sur des troncs d'arbre. Dans les deux stations connues de Colombie-Britannique, les étés sont chauds et les hivers, de frais à froid. Sa petite taille, le fait qu'elle pousse habituellement mélangée à d'autres grandes mousses, et l'inaccessibilité de la majeure partie de son habitat potentiel dans la province en font une espèce difficile à repérer lors des relevés sur le terrain.

La station du lac Arrow est aujourd'hui submergée derrière un barrage et la fabronie naine n'y a plus été récoltée depuis la fin du XIX^{e} siècle. On l'a récoltée à la station d'Abbotsford en 1968, mais on ne l'a plus trouvée lors des trois excursions faites dans cet endroit en 2001. Comme l'habitat semble stable et n'est pas actuellement menacé, la mousse pourrait y survivre.

Bien que la fabronie naine soit relativement répandue dans les portions sud de son aire de répartition aux États-Unis, elle devient moins commune dans le nord. La population de Colombie-Britannique pourrait être une relique d'un écosystème plus sec dominé par le chêne, qui se trouvait dans le sud de la province il y a quelque 6 000 à 7 000 ans.

Activités de conservation en cours

Aucune

Scoulérie à feuilles marginées

Scouleria marginata

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette mousse est une espèce large et voyante qui se trouve juste au-dessus de la ligne des eaux, le long des petits ruisseaux de montagne. Il s'agit d'une espèce rare, endémique en Amérique du Nord, dont l'occurrence la plus au nord et unique au Canada a été observée dans le sud de la Colombie-Britannique. Même si cette espèce n'a pas été revue dans ce site lors de récents relevés, il se peut qu'elle soit présente dans les systèmes hydrographiques avoisinants.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

À l'échelle mondiale, la scoulérie à feuilles marginées est confinée au nord-ouest de l'Amérique du Nord. La seule population connue au Canada se trouve dans la région de Kootenay, en Colombie-Britannique, près de la frontière des États-Unis.

La scoulérie à feuilles marginées est une espèce endémique rare répartie de façon éparse sur l'ensemble de son aire de répartition. Une espèce spécialiste en matière d'habitat, elle pousse sur des roches mouillées, notamment le granite, juste au-dessus de la ligne des eaux, le long des petits ruisseaux de montagne. Elle a besoin d'eau froide propre et peut pousser hors de l'eau ou dans l'eau. On peut la rencontrer à diverses altitudes. La population observée dans le sud de la Colombie-Britannique poussait sur des roches mouillées à une altitude de 1 300 m.

Sur le terrain, il est difficile de distinguer cette mousse de *Scouleria acquatica*, une espèce étroitement apparentée, mais plus commune, qui occupe le même habitat. La scoulérie à feuilles marginées n'a été récoltée qu'une seule fois au Canada, en 1997, et c'est pourquoi on ne possède aucune information sur la taille et les tendances des populations. La mousse n'a plus été trouvée dans la localité originale depuis sa découverte. Comme la région a été lourdement perturbée, il se pourrait que l'espèce ne s'y trouve plus. Il y a toutefois d'autres habitats apparemment convenables aux environs, mais ils n'ont fait l'objet d'aucune recherche sur le terrain parce qu'ils sont difficiles d'accès.

Les crues, l'accès du bétail aux berges et la sédimentation pourraient constituer des menaces pour la scoulérie à feuilles marginées. L'accumulation du limon sur les cailloux des ruisseaux nuit notamment à l'établissement de la mousse.

Activités de conservation en cours

Aucune

Lichens

Érioderme boréal, population de l'Atlantique

Erioderma pedicellatum

Statut attribué par le COSEPAC

En voie de disparition

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une population limitée à des régions ayant un climat océanique frais et humide très sensible aux polluants atmosphériques, tels que les précipitations acides. Elle a connu, au cours des deux dernières décennies, un grave déclin de plus de 90 p. 100 pour ce qui est des occurrences et des individus, causé en particulier par la pollution de l'air et d'autres sources de perte et/ou de détérioration d'habitat. La disparition du pays des quelques individus restants dans trois sites est imminente.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

À l'échelle mondiale, l'érioderme boréal est une espèce relique rare. Son aire de répartition englobait autrefois le Canada atlantique et l'Europe (Suède et Norvège), mais malgré les recherches sur le terrain effectuées au cours des dernières années, on n'en a trouvé aucun spécimen dans les dernières localités connues en Norvège, et on le considère aujourd'hui comme disparu de Scandinavie et d'Europe. On pense que l'espèce ne survie plus maintenant qu'au Canada, où on trouve deux populations disjointes : une population boréale (sur l'île de Terre-Neuve) et une population de l'Atlantique (en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick).

De manière générale, l'habitat de l'érioderme boréal se trouvent sur des versants boisés exposés au nord, où les conditions demeurent fraîches et humides toute l'année. Ces forêts matures abritent également un grand nombre d'espèces hydrophiles comme les sphaignes et l'osmonde cannelle. Dans les forêts qui laissent bien pénétrer la lumière, l'érioderme boréal pousse surtout sur les troncs, le plus souvent sur le sapin baumier, alors que dans les milieux ombragés il pousse surtout sur les branches.

La majeure partie de la population de l'Atlantique de l'érioderme boréal a disparu. Le lichen ne survit plus que dans trois des 47 stations où on savait qu'il poussait au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Ces trois stations se trouvent dans le comté de Halifax, en Nouvelle-Écosse, et la population de l'Atlantique ne compte plus aujourd'hui que 13 individus.

La disparition rapide de ce lichen est due en grande partie à la perte et à la dégradation de l'habitat. L'espèce a besoin d'un climat océanique doux et humide, et est très sensible à la pollution atmosphérique et aux précipitations acides. De tous les lichens (qui, en tant que groupe, sont considérés comme de bon indicateurs de la qualité de l'air), l'érioderme boréal est l'un des plus sensibles à la pollution atmosphérique. Il est menacé par le brouillard acide, les pluies acides, les émissions des usines de pâtes à papier et les autres polluants atmosphériques. L'espèce a connu un déclin dramatique de plus de 90 p. 100 au cours des 20 dernières années, ce qui représente moins d'une génération pour ce lichen. La population restante de l'Atlantique est en danger imminent de disparition.

L'érioderme boréal est une ancienne forme vivant en symbiose avec un champignon, apparue pour la première fois il y a environ 440 millions d'années. Ce lichen est inscrit à titre d'espèce fortement menacée *(critically endangered)* dans la *Red List of Lichenized Fungi of the World.* Compte tenu de son cycle biologique complexe, unique parmi les lichens et encore mal compris, l'espèce revêt une importance évolutionnaire considérable.

Activités de conservation en cours

Aucune

Espèces menacées

Mammifères

Renard gris

Urocyon cinereoargenteus

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

L'aire de répartition du renard gris au Canada est limitée à des petits groupes dans le sud de l'Ontario. Sa présence est fortuite au Manitoba. Son habitat de terrains boisés a été réduit par le développement anthropique. Certains renards sont pris accidentellement dans des pièges servant à capturer d'autres espèces.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Le renard gris a déjà été désigné comme une espèce «préoccupante» en avril 1979. Après une réévaluation, cette espèce a été désignée «menacée» en 2002.

Répartition canadienne

Manitoba, Ontario

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

Le renard gris se trouve généralement depuis le sud du Canada jusqu'au nord de la Colombie et du Venezuela. Au Canada, les populations de cette espèce avant tout méridionale sont peu nombreuses. On croit que l'espèce est présente actuellement dans deux régions du Canada, soit le district de la rivière Rainy, en Ontario (à l'ouest du lac Supérieur), qui s'étend jusqu'au sud-est du Manitoba, et la région du sud-est de l'Ontario (Windsor) jusqu'au sud-ouest du Québec (Sherbrooke). La reproduction n'a été confirmée que dans l'île Pelée, dans le sud de l'Ontario. Les renards observés dans la région située le plus à l'ouest pourraient être des individus qui ont traversé la frontière des États-Unis et ne se reproduisent pas au Canada.

Le renard gris est capable de grimper aux arbres. Il fréquente les forêts clairsemées et les marais, et construit sa tanière dans un grand nombre de substrats différents (affleurements rocheux, arbres ou troncs creux, terriers souterrains creusés par d'autres animaux, ou amas de broussailles). Sa tanière est habituellement située dans une zone de broussailles épaisses, assez près d'une source d'eau. Malgré ces préférences, le renard gris est considéré comme une espèce généraliste, et fréquente souvent les abords des villes.

Comme il n'existe aucune étude quantitative des populations de renard gris au Canada, il est impossible d'estimer le nombre d'individus présents au pays. Les renards gris ont déjà été abondants dans l'est du Canada, mais ont disparu de la région depuis trois siècles, avant l'arrivée des colons européens. Au XX^{e} siècle, l'espèce a graduellement étendu son aire de répartition dans des secteurs auparavant inoccupés de la région des Grands Lacs au Canada et aux États-Unis, mais depuis les années 1940, aucune donnée n'est venue confirmer l'augmentation ou le déclin de la population au Canada. La population de l'île Pelée compte une soixantaine d'individus, dont peut-être 12 à 15 couples reproducteurs. Entre 1980 et 2000, on a en général signalé chaque année moins de 10 renards gris pris dans des pièges installés pour les renards roux en Ontario. La plus grande partie de l'habitat du renard gris se trouve vraisemblablement sur des propriétés privées, mais l'espèce a été observée dans la réserve naturelle provinciale Fish Point sur l'île Pelée, en Ontario; on croit que le renard gris fréquente également le parc national des Îles-du-Saint-Laurent, en Ontario, de même que le parc provincial de Whiteshell, au Manitoba.

Aux États-Unis, la chasse et le piégeage par les humains constituent le principal facteur limitant des populations de renard gris. Au Canada, par contre, on connaît mal les facteurs limitant l'espèce; les prises sont rares, mais c'est dans ce pays que l'espèce atteint la limite nord de son aire de répartition. Le climat, surtout les durs hivers, constitue peut-être un facteur limitant, au

même titre que l'éclosion de certaines maladies, telles que la maladie de Carré et la rage. Le déboisement qui a lieu dans les régions occupées par l'espèce réduit l'accès à une couverture végétale dense, de même que la variété d'habitats dont l'espèce a besoin, ce qui peut avoir une incidence néfaste sur la population. Ni la prédation (par les aigles et les grands carnivores), ni la concurrence (des renards roux et des coyotes) ne semblent avoir d'incidence importante sur les effectifs de l'espèce au Canada.

Activités de conservation en cours

Un projet d'intendance des habitats est en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Reptiles

Couleuvre mince, population de l'Atlantique

Thamnophis sauritus

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette population de couleuvres minces est une relique postglaciaire isolée et confinée à une petite zone en Nouvelle-Écosse. À ce titre, elle est unique et vulnérable aux fluctuations démographiques et environnementales. De plus, l'aménagement des rivages représente une menace.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Nouvelle-Écosse

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

La répartition nord-américaine de la couleuvre mince s'étend depuis la région des Grands Lacs, à l'est du lac Michigan, jusqu'en Floride au sud. Au Canada, on en trouve deux populations : la population des Grands Lacs, dans le sud de l'Ontario, qui fait partie de l'aire de répartition principale de l'espèce aux États-Unis, et la population disjointe de l'Atlantique, en Nouvelle-Écosse. Cette dernière est confinée à trois bassins hydrographiques de la portion sud de la province. On pense qu'il s'agit d'une population relique de l'époque où le climat de l'Amérique du Nord était plus doux, il y a environ 5 000 ans.

Espèce semi-aquatique, la couleuvre mince a besoin d'un habitat spécifique, et vit en bordure des milieux humides, habituellement sur le bord des étangs peu profonds, des ruisseaux, des marais, des marécages et des tourbières, dont les berges densément végétalisées lui offre un couvert. Elle doit également pouvoir bénéficier d'une abondante exposition au soleil. Elle niche parfois dans les zones sèches en bordure des milieux humides.

La couleuvre mince est rare en Nouvelle-Écosse; la population de l'Atlantique est une population relique qui fréquente un secteur très restreint, à la limite septentrionale de l'aire de répartition de l'espèce. En 1998, la population de l'Atlantique était estimée à 1 000 à 3 000 individus. Comme

on ne dispose d'aucune autre estimation de la population, on ignore les tendances démographiques.

La plus lourde menace à peser sur la population de l'Atlantique de couleuvre mince tient à la disparition de l'habitat provoquée par la construction de chalets sur les berges des lacs, phénomène qui se combine à une intensification de la prédation par les chats domestiques. Le déclin généralisé des proies amphibiennes, la récolte, la mortalité routière et la prédation naturelle pourraient aussi menacer la population.

La couleuvre mince fréquente le parc national Kejimkujik.

Activités de conservation en cours

Des activités de recherche et de surveillance sont en cours.

Couleuvre à nez mince du Grand Bassin

Pituophis catenifer deserticola

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il y a eu une perte importante d'habitats à mesure que davantage de terres agricoles sont converties de parcours naturels et de steppes arbustives en vergers, en vignobles et en zones résidentielles. Le taux de mortalité s'est accru en raison des prises délibérées et accidentelles dans les zones agricoles. L'accroissement du nombre de routes et de la circulation fait également augmenter les taux de mortalité.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Environnement Canada (refuge d'oiseaux migrateurs, réserve nationale de faune), ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

L'aire de répartition de la couleuvre à nez mince du Grand Bassin couvre tout l'ouest des États-Unis et atteint sa limite septentrionale dans le centre-sud de la Colombie-Britannique.

Les populations canadiennes habitent les prairies, les steppes arbustives et les forêts clairsemées où les étés sont chauds et sec, et les hivers, relativement doux et peu enneigés. Aux États-Unis, des études menées en Utah ont révélé que la couleuvre à nez mince du Grand Bassin fait habituellement son nid dans des terriers de mammifères abandonnés, sur des pentes dépourvues de végétation vivace et orientées au sud.

Les populations de Colombie-Britannique affichent de faibles densités. On compte cinq populations distinctes dans l'intérieur de la province, dont quatre sont reliées à des populations vivant au sud de la frontière canado-américaine. La population située le plus au nord est toutefois devenue complètement isolée du reste de l'aire de répartition de l'espèce. On ne possède aucune donnée sur les tendances ni estimations des populations de couleuvre à nez mince du Grand Bassin, et les dossiers du B.C. Conservation Data Centre contiennent moins de 100 mentions de l'espèce. Les femelles ne se reproduisent pas tous les ans et leur taux de

reproduction est faible. La mortalité est vraisemblablement élevée en hiver chez les nouveau-nés. Comte tenu de ces caractéristiques, la couleuvre à nez mince du Grand Bassin se rétablit sans doute lentement après un déclin.

La dégradation et la perte de l'habitat sont les principaux facteurs à l'origine du déclin de la couleuvre à nez mince du Grand Bassin. L'habitat qui convient à l'espèce ne couvre qu'une très petite superficie dans la province, et disparaît rapidement étant donné que les pâturages et les steppes arbustives cèdent la place aux lotissement résidentiels, aux vergers et aux vignobles, avec l'augmentation qui s'ensuit de la superficie de routes revêtues et de la circulation automobile. Cette situation est à l'origine d'une importante mortalité attribuable aux automobiles et à l'abattage délibéré. La persécution de cette couleuvre par les humains est exacerbée à cause de sa vague ressemblance avec le crotale.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement et un plan d'action sont en préparation dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Massasauga

Sistrurus catenatus

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Le massasauga a connu un important déclin en matière de répartition et d'abondance en raison de la persécution par les humains, de la mortalité sur le réseau routier en croissance dans le sud de l'Ontario, de perte d'habitat causée par le drainage de terres humides et la destruction de gîtes d'hivernage et de fragmentation de l'habitat par les routes. Des activités récentes menées par l'équipe de rétablissement ont réduit la persécution par les personnes, mais les réseaux routiers en croissance et la construction de chalets ainsi que l'expansion urbaine continuent de réduire l'aire de répartition et l'abondance de cette espèce.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Cette évaluation confirme la désignation antérieure d'espèce «menacée» attribuée par le COSEPAC en avril 1991.

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Environnement Canada (refuges d'oiseaux migrateurs, réserves nationales de faune), Agence Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

L'aire de répartition du massasauga s'étend du Texas jusqu'au bassin des Grands Lacs, en passant par tout le Midwest des États-Unis. Au Canada, on trouve l'espèce dans quatre localités disjointes en Ontario, à la limite septentrionale de son aire de répartition. Deux de ces localités se trouvent dans le centre de la province, et les deux autres dans le sud. Le massasauga est présent dans les limites de deux parcs nationaux (Îles-de-la-Baie-Georgienne et Péninsule-Bruce), de même que dans celles d'une réserve nationale de faune.

L'habitat du massasauga varie de la prairie humide, de la cariçaie et des champs abandonnés

aux tourbières, aux landes rocheuses et aux forêts de conifères. Chaque habitat présente toutefois des similitudes physiques qui répondent aux exigences de l'espèce en matière d'habitat, soit une protection contre les prédateurs et un accès à des sites d'exposition au soleil et à des hibernacula. Comme un taux d'humidité suffisant semble essentiel à sa survie en hiver, l'hibernaculum du massasauga est souvent associé à un milieu humide ou à une petite dépression humide dans le terrain.

Les populations du massasauga sont en déclin. La population ontarienne totale (soit l'ensemble des quatre populations disjointes) est estimée à 18 000 à 32 000 individus. Moins de 100 individus vivraient dans chacune des deux minuscules populations du sud-ouest de l'Ontario, dont l'une se trouve près de Windsor et l'autre, dans le marais ombrophile de Wainfleet, sur la rive nord-est du lac Érié. D'après les données historiques, ces deux populations auraient été autrefois continues. La faiblesse de leur effectif rend ces deux populations vulnérables aux pertes causées par des événements stochastiques; elles pourraient donc ne pas être viables à long terme. Deux populations plus importantes sont présentes dans le centre de la province, sur les rives orientales de la baie Georgienne et dans la péninsule Bruce. La taille relative des quatre populations actuelles équivaut à peu près à la superficie d'habitat existant à chaque localité. La quantité et la qualité de l'habitat restant dans les quatre localités sont en baisse depuis 1991.

La situation du massasauga est aggravée par sa faible capacité reproductrice. Les principales menaces à peser sur l'espèce sont la disparition de l'habitat au profit du développement, le drainage des milieux humides, la destruction des hibernacula et la fragmentation de l'habitat par les routes. Le développement accéléré entraîne aussi une augmentation de la mortalité routière. La persécution par les humains est une autre menace importante pour le massasauga au Canada. L'habitat continue par ailleurs d'être fragmenté et dégradé, et pourrait vraisemblablement, si l'on n'y voit pas, provoquer un déclin plus prononcé des populations.

Activités de conservation en cours

On met actuellement à jour le programme de rétablissement de l'espèce et le plan d'action; des projets d'intendance des habitats sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Parmi les activités de rétablissement en cours, mentionnons diverses activités d'éducation, de conservation, de recherche et de gestion.

Tortue-molle à épines

Apalone spinifera

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une importante perte d'habitats dans le passé a limité la répartition de cette espèce à une petite portion de son ancienne aire de répartition. La détérioration de l'habitat causée par l'aménagement et les activités de loisir peut empêcher l'accès aux sites de nidification, d'hibernation, d'alimentation ainsi qu'aux sites utilisés par l'espèce pour se dorer au soleil. D'autres menaces éventuelles comprennent l'isolement partiel ou complet de segments de la population par des barrages et d'autres structures, la réduction recrutement des juvéniles causée par les taux élevés de prédation des nids et les taux élevés de mortalité causée par les collisions avec les embarcations à moteur, le piégeage et les mortalités accidentelles entraînées par la pêche.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Cette évaluation confirme la désignation «menacée» déjà attribuée par le COSEPAC en avril 1991.

Répartition canadienne

Ontario, Québec

Terres visées

Environnement Canada (réserves nationales de faune), Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

L'aire de répartition de la tortue-molle à épines s'étend depuis le bassin des Grands Lacs jusqu'au golfe du Mexique, en passant par le centre et l'est des États-Unis. L'espèce atteint la limite nord de son aire de répartition dans le sud de l'Ontario et du Québec.

La tortue molle à épines a été observée dans divers habitats, y compris dans de petits cours d'eau marécageux, des rivières au débit rapide, des lacs, des bassins de retenue, des baies, des lagunes marécageuses, des fossés et des étangs situés près de rivières. Les caractéristiques communes de ces habitats sont notamment un fond mou sableux ou vaseux, des barres de sable et des vasières et une certaine quantité de végétation aquatique. Les composantes de l'habitat qui semblent essentielles sont les aires de nidification de sable ou de gravier, situées près de l'eau et relativement dépourvues de végétation; les zones sablonneuses ou vaseuses peu profondes où la tortue s'enfouit; les fosses profondes où elle hiberne; les surfaces où elle se fait chauffer au soleil; et un habitat qui convient aux écrevisses et aux autres espèces dont elle se nourrit. Ces caractéristiques d'habitat peuvent être réparties sur une superficie considérable, étant donné que l'habitat intercalaire n'empêche pas les tortues de se déplacer d'un endroit à l'autre.

La tortue-molle à épines a connu un déclin marqué depuis le XVIII^{e} siècle. Sa répartition était autrefois beaucoup plus vaste et l'espèce se trouvait dans tout le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, depuis le cours supérieur du Saint-Laurent jusqu'au cours inférieur du lac Huron. L'aire de répartition de l'espèce a aujourd'hui rétréci et on ne trouve plus cette tortue que dans de petits secteurs isolés sur l'ensemble de l'aire.

Au Canada, la tortue-molle à épines ne compte plus maintenant que deux sous-populations. La première se trouve dans le système de la rivière des Outaouais, du fleuve Saint-Laurent, de la rivière Richelieu et du lac Champlain, la majorité des individus habitant le lac Champlain. La deuxième, beaucoup plus importante, se trouve dans le lac Sainte-Claire, le lac Érié (y compris ses principaux affluents) et l'ouest du lac Ontario. La majorité des individus de cette sous-population se trouvent dans les rivières Thames et Sydenham et dans deux sites dans le lac Érié. La sous-population du sud-ouest de l'Ontario compte de 800 à 1 000 individus environ, et a été relativement stable au cours des cinq dernières années. La durée d'une génération est de plus de 18 ans mais comme, dans certaines régions, les chercheurs n'ont trouvé que très peu d'individus de moins de 5 ans, les taux de recrutement de certaines sous-populations pourraient être pratiquement nuls, ce qui pourrait entraîner leur effondrement. Au Québec, la tortue-molle à épines se rencontre dans de petites zones isolées. On ne possède aucune estimation de la population de la province, mais d'après les observations, on y compterait une centaine d'individus.

La disparition de l'habitat est vraisemblablement la principale cause du déclin historique de l'espèce, bien que ce soit plutôt aujourd'hui sa dégradation qui pose plus problème. La stabilisation généralisée des rives et la croissance agricole et urbaine le long des rivages peuvent aussi réduire l'accès des tortues à des aires essentielles pour la nidification et l'exposition au soleil, et empêcher leurs déplacements entre les composantes de l'habitat. Les égouts et la contamination de l'environnement sont nuisibles à ces tortues, et la fluctuation du niveau de l'eau peut détruire leurs œufs et réduire par conséquent le succès de leur reproduction. Les adultes peuvent être blessés ou tués, à la suite de collisions avec des embarcations, ou capturés pendant la pêche commerciale ou sportive. Comme la tortue-molle à

épines pond des œufs à coquille dure, elle peut nicher dans des endroits secs et sableux qui ne conviennent pas aux autres tortues. Malheureusement, ces endroits constituent aussi un environnement de choix pour les loisirs, comme c'est le cas de plusieurs des plus grandes aires de nidification restantes de l'espèce. L'utilisation récréative de ces zones perturbe les nids et nuit au succès déjà mitigé de la reproduction. Les perturbations anthropiques (fragmentation de l'habitat et activités récréatives) entraînent aussi une augmentation des populations de certains prédateurs, notamment les ratons-laveurs, et leur facilitent l'accès aux nids des tortues. Le taux de mortalité des œufs varie d'un site à l'autre, mais peut être très élevé, les ratons laveurs détruisant 100 p. 100 des œufs dans certaines régions. La prédation des œufs pourrait mettre en péril la survie de la tortue-molle à épines au Canada.

En Ontario, deux sites de nidification se trouvent sur des terres publiques, ce qui met un peu l'espèce à l'abri du développement. Toutefois, de tous les sites de nidification de l'Ontario, ces deux sites sont ceux qui connaissent le plus haut niveau d'activités récréatives.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement de l'espèce et un plan d'action sont en préparation; l'espèce est incluse dans les plans de rétablissement multi-espèces du programme rescapé (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Des projets d'intendance des habitats sont en cours en Ontario et au Québec, de même que diverses activités de recherche et de surveillance.

Tortue musquée

Sternotherus odoratus

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce a disparu de presque toute la moitié sud de son aire de répartition et elle est vulnérable à l'aménagement des rivages et au taux de mortalité accru causé par les moteurs hors-bord. Les causes particulières du déclin de l'espèce sont incertaines, mais l'espèce ne semble pas bien adaptée aux activités anthropiques accrues.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Répartition canadienne

Ontario, Québec

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

L'aire de répartition de la tortue musquée s'étend du sud des États-Unis jusqu'en Ontario et au Québec, au nord. Au Canada, on la trouve surtout le long de la bordure méridionale du Bouclier canadien. On a signalé sa présence en divers endroits près des rives des lacs Huron, Érié et Ontario. Les localités situées les plus au nord se trouvent dans la région de l'Outaouais au Québec, juste au nord de la rivière des Outaouais.

La tortue musquée a besoin d'eau peu profonde où le courant est lent et le substrat meuble. L'habitat de nidification varie, mais doit se trouver à proximité de l'eau et être exposé à la lumière directe du soleil. L'espèce est fortement aquatique et quitte rarement l'eau, sauf les femelles au moment de la ponte. Certaines femelles pondent sur un sol dégagé ou dans un trou peu profond

qu'elles creusent dans la végétation en décomposition ou le bois pourri. On a également trouvé des nids dans du gravier peu profond ou des crevasses rocheuses. La tortue musquée est extrêmement malhabile sur terre et très vulnérable à l'assèchement. Son domaine vital varie de 0,05 à 155 hectares.

Très discrète, la tortue musquée passe habituellement inaperçue à moins qu'on la cherche délibérément. Elle est généralement nocturne et reste enfouie dans la boue ou au repos sur le fond durant le jour. Au Canada, les femelles atteignent la maturité entre huit et neuf ans. Malgré le très maigre succès de la nidification et le faible recrutement, la survie des adultes est relativement élevée, et les tortues vivent longtemps.

D'après les données limitées dont nous disposons, la tortue musquée semble avoir disparu sur la majeure partie de son aire de répartition originale dans le sud de l'Ontario. Elle est actuellement confinée surtout à la région de la baie Georgienne ainsi qu'au sud-est de l'Ontario et au sud-ouest du Québec. Dans la plus grande partie de son aire de répartition canadienne actuelle, l'espèce est présente en petits nombres, dans des localités disséminées et fragmentées. Entre 1881 et 1997, on a signalé la présence de la tortue dans 27 districts ontariens; dans 11 de ces districts, on ne l'a toutefois plus vue depuis 1984. La plupart de ces districts se trouvaient dans le sud-ouest de la province, ce qui témoigne de la disparition apparente de la tortue musquée de 40 p. 100 des districts ontariens du sud-ouest au cours des 17 dernières années.

La principale menace à peser sur la tortue musquée est la destruction de l'habitat résultant de l'agriculture et de l'urbanisation, notamment à cause du drainage des milieux humides, de la pollution et de l'aménagement des rivages. Extrêmement vulnérable à la sécheresse, cette espèce peut tolérer de faibles niveaux d'eau, mais pas un drainage complet; elle ne peut par ailleurs facilement quitter les zones drainées, car elle se dessèche rapidement dès qu'elle est hors de l'eau. Le drainage des aires d'hibernation de la tortue musquée s'est traduit par une forte mortalité chez l'espèce. Des niveaux d'eau anormalement élevés après la saison de nidification peuvent aussi noyer les œufs. La circulation intense de bateaux à moteur et la pêche intensive augmentent les taux de mortalité des adultes.

Activités de conservation en cours

Un programme de rétablissement de l'espèce et un plan d'action sont en préparation; l'espèce est incluse dans les plans de rétablissement multi-espèces du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Des activités de recherche, de surveillance et d'intendance des habitats sont en cours en Ontario et au Québec.

Mollusques

Limace-sauteuse dromadaire

Hemphillia dromedaryus

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Un mollusque rare se trouvant sur l'île de Vancouver. Tous les sites connus se situent dans des peuplements vieux ou dans des forêts qui comportent des caractéristiques de peuplement vieux.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Parc national

Aperçu de la situation

La limace-sauteuse dromadaire est endémique de l'ouest de l'Amérique du Nord. Son aire de répartition s'étend depuis l'île de Vancouver jusqu'à la chaîne des Cascades et à la péninsule Olympic, dans l'ouest du Washington, au sud. Les mentions canadiennes confirmées datent toutes d'après 1999, mais une mention datant du début du XX^{e} siècle fait état d'une grosse limace-sauteuse qui appartenait vraisemblablement à l'espèce.

La dépendance de la limace-sauteuse dromadaire à l'égard de la forêt ancienne n'a jamais été établie, mais toutes les localités connues ne s'en situent pas moins dans de vieux peuplements ou dans des forêts présentant des caractéristiques de vieux peuplement. Ces localités se trouvent soit sur la côte ouest humide de l'île de Vancouver, soit à des altitudes supérieures à 700 mètres dans le sud, à l'intérieur de l'île. La plupart de ces localités contiennent une abondance de débris ligneux grossiers, dont des débris de gros diamètre; ces débris seraient des éléments importants pour offrir à la limace un refuge et des lieux de ponte.

En Colombie-Britannique, l'espèce ne se rencontre que dans sept localités, au sud et à l'ouest de l'île de Vancouver. L'une de ces localités a été découverte récemment dans le parc national Pacific Rim. Il se pourrait fort bien que l'on en trouve d'autres, mais si l'on se fie à l'ampleur des efforts de recherche déjà entrepris par rapport au nombre de localités identifiées, la répartition devrait s'avérer très éparse et l'espèce n'être présente que dans une aire très restreinte. On ne possède aucune information sur la taille et les tendances des populations, mais là où l'on trouve des limaces-sauteuses dromadaires, leur densité est habituellement très faible (seulement un à deux individus trouvés dans la plupart des localités).

Toutes les menaces connues sont associées à la perte, à la fragmentation et à la dégradation de l'habitat causées par l'exploitation forestière. La limace-sauteuse survit peut-être dans certains habitats restants, mais sa capacité de coloniser des habitats isolés inoccupés est limitée. Les îlots d'habitat isolés d'où elle a disparu n'ont guère de chance d'être repeuplés par l'immigration. En plus de provoquer un ralentissement du flux génique qui finit par miner la viabilité à long terme de l'espèce, la fragmentation de l'habitat permet aussi aux prédateurs qui ne vivent pas dans les vieux peuplements d'avoir plus facilement accès à la limace-sauteuse et de lancer contre elle des assauts. Parmi les prédateurs figurent des invertébrés (comme les limaces carnivores, les escargots et les coléoptères) et des vertébrés (comme les rongeurs ou les oiseaux). L'effet de lisière peut également affecter le microhabitat de la limace-sauteuse en atténuant les qualités isolantes de la forêt et en modifiant le degré de luminosité, la température et l'humidité du tapis forestier, ce qui rend l'espèce plus vulnérable aux fluctuations du climat et pourrait nuire à sa viabilité. Cette limace pourrait également être affectée par la prédation ou la compétition d'espèces exotiques, mais il faudra faire des recherches plus poussées pour mieux évaluer cette menace.

Activités de conservation en cours

Aucune.

Mormon, population des Prairies

Apodemia mormo

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

La population des Prairies de cette espèce est un cas isolé septentrional d'une espèce dont l'aire de répartition principale se trouve dans le sud-ouest des États-Unis. Les populations connues ne sont pas actuellement menacées par les activités anthropiques, et la moitié des sites connus sont à l'intérieur des limites d'un parc national. Cependant, la population totale est assez petite, elle subit probablement des fluctuations extrêmes, elle est limitée à un habitat précis et se trouve dans une aire extrêmement limitée, la rendant ainsi vulnérable aux phénomènes stochastiques.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Saskatchewan

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

L'aire de répartition principale du mormon se situe dans le sud-ouest des États-Unis. On compte, dans le nord, quelques populations excentriques, dont celle des Prairies, qui se trouve à l'intérieur des limites actuelles et prévues du parc national des Prairies dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Cette population fait partie d'une population disjointe dont l'aire s'étend jusque dans l'est du Montana et au Dakota du Nord.

Les mormons adultes ne vivent que 10 jours et se déplacent rarement sur plus de 50 mètres. L'espèce vit dans des régions arides et exploite une variété de plantes hôtes sur l'ensemble de son aire de répartition, mais chaque population ne dépend que d'une ou deux espèces végétales particulières comme source de nectar et comme plante hôte larvaire. Les déplacements restreints de l'individu adulte et sa dépendance à l'égard d'une plante hôte spécifique sont des traits que partage le mormon avec d'autres espèces de papillon en péril; ces traits contrastent fortement avec l'absence d'association à des microhabitats précis et l'aire de répartition étendue des adultes d'espèces de papillon plus répandues.

Vraisemblablement limité par le climat, le mormon atteint la limite nord de son aire de répartition en Saskatchewan. Son aire aurait toujours été petite dans la province et ne semble pas avoir rétréci. Bien que la distribution des plantes hôtes semble limiter sa répartition dans son aire, certains habitats convenables demeurent inoccupés. On ne connaît pas la taille de la population du mormon, mais on estime l'effectif à 200 à 1 000 individus matures. Bien qu'elle connaisse probablement des fluctuations extrêmes, la population semble stable à long terme. Toutes les sous-populations connues se trouvent dans une zone très restreinte, à l'intérieur des limites actuelles et prévues du parc national des Prairies, ce qui rend l'espèce vulnérable aux événements stochastiques. La plante hôte larvaire, l'ériogone pauciflore, pourrait être menacée par le broutage du bétail dans trois colonies du sud, découvertes en 2002 dans un pâturage appartenant à des éleveurs. Ce problème n'a toutefois été observé que là où le broutage est intense; dans les autres endroits où l'herbe abonde, le broutage de l'ériogone ne posait pas problème.

Activités de conservation en cours

Diverses activités de recherche et de surveillance sont en cours.

Plantes vasculaires

Aster divariqué

Eurybia divaricata

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Populations géographiquement restreintes et fragmentées, menacées par une constante perte d'habitat, des espèces envahissantes, le broutage des cerfs et les activités récréatives qui nuisent aux populations le long des sentiers.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

L'aster divariqué a été désigné pour la première fois «menacée» par le COSEPAC en avril 1995.

Répartition canadienne

Ontario, Québec nationale

Terres visées

Environnement Canada (refuge d'oiseaux migrateurs), ministère de la Défense

Aperçu de la situation

L'aster divariqué est généralement commun dans son aire de répartition principale, soit les Appalaches aux États-Unis. Au Canada, cet aster atteint la limite nord de son aire de répartition et pousse dans des populations éparpillées dans une petite zone restreinte du sud de l'Ontario et l'extrême sud-ouest du Québec. En Ontario, deux populations se trouvent dans le parc provincial Shorthills, deux autres dans des aires de conservation, et deux dans des zones d'intérêt naturel et scientifique, dont l'une est située sur des terres privées et l'autre, en partie, dans une propriété de la Défense nationale. Au Québec, toutes les populations se trouvent sur des terres privées, sauf une, qui pousse dans le refuge d'oiseaux migrateurs de Philipsburg.

L'aster divariqué est une plante des forêts décidues, ouvertes et sèches. Il pourrait bénéficier de certaines perturbations, étant donné qu'il pousse souvent le long des sentiers. Les forêts où il a été observé en Ontario sont dominées par l'érable à sucre ou le hêtre à grandes feuilles, mais renferment aussi des chênes rouges, blancs et noirs, des caryers ovals et des tilleuls d'Amérique. Dans son aire de répartition canadienne, l'aster pousse dans des endroits où la température quotidienne moyenne est supérieure à zéro d'avril à novembre.

Des travaux effectués en Ontario sur le terrain à l'automne 2002 ont fait passer à quinze le nombre total de populations connues dans la région du Niagara, alors qu'on n'en avait observées que huit en 2000. Cette augmentation témoigne vraisemblablement davantage de l'augmentation de l'effort de recherche qu'il ne représente des populations nouvellement établies. Dix mentions de la plante ont été signalées au Québec, mais les populations n'ont fait l'objet d'aucun suivi et on ignore combien il en reste.

La plus grande des menaces qui pèsent sur l'aster divariqué est la perte de son habitat. Une population a disparu en partie lorsqu'un verger de pêches a été planté, et ce qui en reste est vulnérable, puisque ce verger peut être agrandi. Les populations qui se trouvent dans des aires protégées sont menacées aussi par le piétinement et l'érosion. Les plantes de deux populations pourraient être menacées par la concurrence que leur fait l'alliaire officinale, une espèce exotique envahissante devenue commune dans les régions boisées où pousse l'aster. Les forts effectifs de cerfs observés aujourd'hui dans le sud de l'Ontario pourraient aussi constituer une menace étant donné qu'on a observé que les cerfs se nourrissaient de préférence de l'aster aux États-Unis.

Activités de conservation en cours

On élabore actuellement un programme de rétablissement de l'espèce et divers projets d'intendance sont en cours au Québec dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Aster fausse-prenanthe

Symphyotrichum prenanthoides

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Faible nombre de plantes se trouvant dans une aire de répartition limitée. Il y a très peu d'occurrences et les populations le long des routes peuvent courir des risques.

Date de l'évaluation

Mai 2002

L'aster fausse-prenanthe a été désignée «préoccupante» en avril 1999.

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

Aux États-Unis, l'aster fausse-prenanthe pousse à l'état naturel dans le bassin des Grands Lacs, s'étendant au sud jusqu'au Tennessee et à la Caroline du Nord. Au Canada, l'espèce ne croît que dans le sud-ouest de l'Ontario, où sa présence n'a été constatée que dans le comté d'Elgin (plusieurs populations) ainsi que dans la municipalité régionale de Haldimand-Norfolk et dans le comté d'Oxford (une population chacun). La population du comté de Middlesex semble avoir disparu.

Cet aster pousse le long des berges des cours d'eau et des ruisseaux qui s'écoulent dans le nord du lac Érié. Il préfère un sol fertile sablonneux et limoneux, et se trouve habituellement en bordure des forêts, à la mi-ombre ou complètement à l'ombre.

Nous connaissons aujourd'hui 22 populations de cet aster, dont la plupart comptent en moyenne une vingtaine de pousses. Il se pourrait que le nombre réel de plantes soit plus faible, car il s'agit d'une espèce clonale et plus d'une pousse peut provenir d'une même plante. On ne possède aucune information sur les tendances démographiques de l'espèce en Ontario; une bonne partie de l'habitat pouvant lui convenir a cependant disparu de la province, et l'espèce a vraisemblablement connu des déclins historiques.

Les berges ombragées des cours d'eau et des ruisseaux des zones boisées qui abritent la plupart des populations d'aster fausse-prenanthe ne conviennent pas à l'agriculture. Bien qu'elles ne soient pas directement menacées par les activités agricoles, ces plantes le sont par contre par la coupe sélective ou à blanc des arbres dont on récolte le bois. Les populations qui poussent le long des routes sont menacées par la modification et la disparition de l'habitat consécutives à la construction et à l'entretien des routes, ou à l'agriculture sur les propriétés adjacentes. Les modifications importantes apportées aux cours des rivières et des ruisseaux, l'abattage des arbres des boisés et la construction d'habitations représentent peut-être les menaces les plus graves en ce qui concerne la perte de l'habitat de cette espèce.

Activités de conservation en cours

Aucune

Aster très élevé

Symphyotrichum praealtum

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il s'agit d'une espèce extrêmement limitée géographiquement qui a connu un rétrécissement de son aire de répartition et qui se trouve surtout dans des habitats de prairies restants et fragmentés. Il y a peu d'occurrences et il y a des risques continus provenant de la perte progressive d'habitats et de populations causée par sa présence principalement dans des milieux urbanisés.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

L'aster très élevé est commun dans le Midwest américain; son aire de répartition s'étend au nord jusque dans le sud-ouest de l'Ontario, où elle atteint sa limite septentrionale.

Dans son aire de répartition, l'aster très élevé se rencontre dans les taillis, les prés et les prairies, de même que dans les savanes à chêne. Il se trouve surtout dans ce qui reste de son habitat des prairies fragmenté, mais peut aussi coloniser les voies ferrées, le bord des routes et les champs abandonnés.

L'aire de répartition de cette plante vivace à répartition très restreinte a rétréci. En Ontario, l'espèce est présente dans 12 localités concentrées dans deux régions et elle pourrait avoir disparu de 1 à 5 autres localités. Cet aster est commun à l'échelle locale aux sites existants. Les populations comptent de 1 à plus de 100 individus, et l'effectif canadien total compte plusieurs milliers d'individus. L'aster se reproduit au moyen de graines, mais peut également pousser à partir de fragments racinaires.

Comme la plus grande partie de son habitat de prairie typique a disparu ou a été dégradé, l'aster très élevé pousse aujourd'hui surtout dans divers sites perturbés ouverts, dans des centres urbains densément peuplés. La principale menace à peser sur l'espèce vient de la dégradation

et de la destruction continues de son habitat sous l'assaut du développement industriel et urbain. Les populations poussant au bord des routes risquent également sans cesse de disparaître à cause des activités d'entretien des routes et de la transformation des prairies restantes en terres agricoles. Certains des sites actuels sont protégés, mais la plupart se trouvent sur des terrains privés.

Activités de conservation en cours

Des projets d'intendance des habitats sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Camassie faux-scille

Camassia scilloides

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce ne se trouve que dans six sites insulaires dans un habitat très limité qui est grandement menacé en raison des Grands Cormorans et de l'aménagement continu du territoire.

Date de l'évaluation

Mai 2002

La camassie faux-scille a été évaluée pour la première fois et désignée «préoccupante» par le COSEPAC en avril 1990.

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

La camassie faux-scille se trouve depuis le sud-ouest des États-Unis, jusqu'au bassin des Grands Lacs, en passant par la vallée du Mississippi. La limite extrême nord de son aire de répartition atteint les îles du lac Érié, en Ontario. La population de l'île Middle du lac Érié se trouve sur les terres gérées par le parc national de la Pointe-Pelée, mais elle est sérieusement menacée par les Cormorans nicheurs. D'autres populations se trouvent sur des terres appartenant au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario ou à l'Office de protection de la nature de la région d'Essex.

La camassie faux-scille pousse dans les forêts caducifoliées et dans les broussailles d'aubépines, là où le sol est riche en matières organiques et où le substrat rocheux calcaire est près de la surface. Elle a besoin d'une longue saison de croissance, de même que d'un climat chaud et humide au printemps, et sec en été.

À l'heure actuelle, six populations de camassies faux-scilles sont connues au Canada. Selon les estimations de 1998 et de 2001, cinq d'entre elles sont importantes (de 2 000 à 5 000 individus ou plus chacune), et sont apparemment stables. La sixième a perdu 85 p. 100 de son effectif. Deux des trois autres populations qui se trouvaient autrefois en Ontario ont disparu à la suite de la construction de résidences. La population canadienne totale actuelle compte environ 21 200 individus.

La camassie faux-scille est vulnérable à la disparition de son habitat causée par la construction

de maisons et de chalets. Une population a récemment disparu et une autre a été gravement perturbée par de grandes colonies de Cormorans nicheurs. Ces colonies ont connu une croissance démographique spectaculaire au cours des dernières années, ce qui a eu une incidence directe sur l'habitat. Les Cormorans font mourir presque toute la végétation (y compris les arbres dans lesquels ils nichent), et leurs excréments, riches en éléments nutritifs, soutiennent une dense population de mauvaises herbes. L'alliaire officinale envahissante et l'érable de Norvège, sont présents à la plus grande station, ce qui augmente la compétition pour les ressources et le niveau d'ombrage créé par le couvert forestier, et pourrait en bout de ligne avoir une lourde incidence sur la camassie faux-scille et sur d'autres espèces de plantes.

Activités de conservation en cours

Diverses activités de recherche et de surveillance sont en cours.

Hyménoxys herbacé

Hymenoxys herbacea

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une espèce endémique des Grands Lacs, importante à l'échelle mondiale et géographiquement limitée à deux régions littorales d'habitats de type alvar rares à l'échelle provinciale et très limités. Ses grandes populations sont sujettes aux risques posés par des herbivores et l'utilisation récréative croissante de leur habitat.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

L'hyménoxys herbacé est une espèce endémique rare de la région des Grands Lacs, dont 95 p. 100 de l'aire de répartition mondiale se trouve au Canada. À l'heure actuelle, 38 populations sont connues dans deux grandes régions relativement peu perturbées de l'Ontario, soit la péninsule Bruce et le sud de l'île Manitoulin.

Vu ses tolérances écologiques limitées, cette plante vivace se rencontre surtout dans des alvars rares à l'échelle mondiale. Ces milieux à végétation clairsemée, généralement plats, reçoivent beaucoup de soleil; la couche de sol mince, repose sur un substrat rocheux dolomitique ou calcaire. L'hyménoxys herbacé pousse surtout dans les fentes du calcaire ou sur des touffes de végétation basse (comme les mousses), mais on le trouve aussi parfois dans les prairies et sur les falaises. Cet habitat est humide au printemps et à l'automne, et modérément sec pendant l'été.

Malgré sa répartition très restreinte, l'hyménoxys herbacé peut être abondant à l'échelle locale. En 2000, le nombre de sujets florifères par population variait entre 3 et peut-être 3 540 000. L'effectif total des populations canadiennes de l'espèce varie probablement très peu. Certaines populations situées dans les secteurs les plus achalandés connaissent cependant un déclin indéniable. Il semble y avoir d'autres milieux qui conviendraient à l'espèce et qui sont inoccupés

dans l'aire de répartition. On ignore si l'absence de l'espèce de ces localités est attribuable à sa faible capacité de dispersion ou à certaines caractéristiques du milieu qui ne conviendraient pas à son établissement.

L'exploitation de carrières et la construction de chalets font rapidement diminuer la quantité des habitats qui conviennent à l'espèce sur les propriétés privées, tandis que la circulation des humains ajoute aux dommages déjà causés aux habitats dans les aires publiques. Parmi les menaces qui pèsent sur l'espèce, mentionnons par exemple le piétinement de l'habitat de rivage et la transformation des alvars en terrains de camping. Les alvars sont rares et subissent peut-être des stress climatiques de plus en plus grands.

Activités de conservation en cours

Des relevés ont été réalisés en 1999 et en 2000 afin d'établir la taille et la répartition de la population. Le parc national de la Péninsule-Bruce offre aux visiteurs un programme d'interprétation, qui les renseigne sur les espèces en péril présentes dans le parc.

Polystic de Lemmon

Polystichum lemmonii

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce comporte une seule petite population présente dans une aire extrêmement limitée géographiquement d'un habitat spécialisé qui consiste en des sols peu profonds sur des substrats rocheux de serpentine riches en métaux lourds. La population est considérablement isolée d'autres populations semblables dans l'État voisin situé au sud et se trouve dans une aire possiblement sujette à l'extraction minière.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

Espèce endémique de l'Amérique du Nord, le polystic de Lemmon pousse de façon sporadique depuis le centre-sud de la Colombie-Britannique vers le sud jusque dans le Washington et l'Oregon; son aire de répartition principale se trouve dans le sud de l'Oregon et le nord de la Californie. Au Canada, on ne connaît qu'une seule population dans la région du mont Baldy, sur le versant oriental de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une population septentrionale excentrique fortement disjointe.

Cette fougère vivace à habitat spécifique a besoin d'un sol peu profond, où affleurent des roches ferromagnésiennes ou ultrabasiques.

Au Canada, le polystic de Lemmon pousse dans une région très restreinte, à l'extrême nord de l'aire de répartition de l'espèce. La population de 853 individus (dont environ 30 p. 100 sont de jeunes individus vigoureux) est répartie entre deux crêtes rocheuses rapprochées et est demeurée stable au cours des 15 dernières années. Le polystic de Lemmon est capable de produire des spores, mais on n'a observé aucun signe de reproduction sexuée dans la

population canadienne. On note plutôt une formation de clones par allongement des rhizomes souterrains. Le sol de la station de Colombie-Britannique, sec, sableux ou graveleux, se draine rapidement; ce genre de conditions ne favorisent guère la germination des spores ni la fécondation des gamètes.

Aucune menace imminente ne pèse sur cette population. Le risque potentiel le plus sérieux vient de l'extraction minière et de l'extraction de gravier destiné à la construction des routes, qui pourraient détruire les affleurements rocheux auxquels cette fougère est confinée. Comme son aire est petite et extrêmement restreinte, cette fougère est également vulnérable aux phénomènes stochastiques.

Activités de conservation en cours

Aucune

Polémoine de Van Brunt

Polemonium vanbruntiae

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Quelques populations existantes qui occupent de très petits habitats en péril à cause des répercussions agricoles, des pressions liées à l'exploitation forestière et à d'autres activités récréatives.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

La polémoine de Van Brunt a été désignée pour la première fois «menacée» par le COSEPAC en avril 1994.

Répartition canadienne

Québec

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

La polémoine de Van Brunt se trouve à l'état naturel dans le centre des Appalaches, dans l'est de l'Amérique du Nord. Rare et sporadique, elle est confinée à une région relativement petite, qui s'étend depuis l'est de la Virginie Occidentale jusqu'au sud-est du Québec, où elle atteint sa limite septentrionale. On connaît aussi une station historique au Nouveau-Brunswick, mais certains pensent que cette population a été introduite. Toutes les autres populations canadiennes connues (d'hier et d'aujourd'hui) se rencontrent dans un secteur limité des régions de l'estrie et des Bois-Francs, dans le sud-est du Québec.

La polémoine de Van Brunt pousse dans un sol riche, en milieu ouvert ou semi-ouvert inondé au printemps, mais exempt d'eaux stagnantes en été. En matière d'humidité, l'espèce a des besoins précis; elle ne peut tolérer des changements qui prolongent les crues printanières ou assèchent trop le milieu. Ce type d'habitat se trouve dans les prés riverains, les marécages ou les dépressions non boisées, que l'on trouve souvent au bas des pentes ou près des ruisseaux. Les clairières herbacées trop humides pour les grands arbres lui conviennent également. La plupart des populations sont associées à diverses graminées communes ou envahissantes. La polémoine de Van Brunt ne se propage habituellement pas facilement dans les régions où la

compétition est vive. Elle est toutefois capable de s'adapter à certains changements et peut coloniser les fossés en bordure des routes et les champs cultivés, là où les conditions lui conviennent.

On trouve de grandes populations de polémoine de Van Brunt dans un certain nombre de localités, mais l'espèce a indéniablement connu des déclins démographiques par le passé et pourrait encore être en déclin. En 2001, quelque 20 000 individus poussaient dans 12 populations au sein de huit grandes régions. Deux de ces populations ont été découvertes récemment dans deux localités auparavant non explorées. Deux populations déjà connues ont disparu. On pourrait encore découvrir d'autres populations, mais il est peu probable que cela modifierait sensiblement l'aire ou la situation générale de l'espèce. Toutes les populations de cette plante au Canada se trouvent sur des terrains privés. En 2001, une organisation privée, la Société de conservation des milieux humides du Québec, a fait l'acquisition d'un site important pour la polémoine de Van Brunt; les négociations sont actuellement en cours pour l'achat d'une deuxième propriété.

Les plus lourdes menaces à peser sur la polémoine de Van Brunt sont la dégradation et la disparition continues de son habitat, causées notamment par l'agriculture, l'exploitation forestière, la modification de l'infrastructure routière et la construction domiciliaire (et le drainage associés à toutes ces activités). Parmi les autres menaces figurent la tonte, le labourage, la culture des arbres de Noël et la circulation des véhicules tout-terrain.

Activités de conservation en cours

Aucune

Ptéléa trifolié

Ptelea trifoliata

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une espèce dont l'aire de répartition est restreinte au Canada et la taille de la population est petite, se trouvant principalement le long d'habitats riverains sableux. L'espèce a subi de lourdes pertes à certains de ses sites en raison du développement à des fins de construction de chalets, de dommages à ses habitats causés par le nombre croissant de Cormorans nicheurs et d'autres facteurs inconnus. Une menace potentielle nouvellement reconnue dont l'incidence est inconnue, est posée par un coléoptère perceur récemment découvert qui cause des dommages aux fleurs et à de grandes parties de la couronne des arbres.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

L'espèce a été désigné «préoccupante» en avril 1984.

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

En Amérique du Nord, le ptéléa trifolié se trouve depuis le bassin des Grands Lacs jusqu'à la Floride. Au Canada, il est confiné à l'extrême sud de l'Ontario, et pousse surtout sur les berges

du lac Érié.

Espèce à habitat très spécifique, le ptéléa trifolié pousse, au Canada, dans des sols sableux, dans des secteurs soumis à des perturbations naturelles intenses (comme les lisières extérieures de la végétation littorale, les flèches et les pointes de sable). On le rencontre dans des régions où la saison de végétation est longue et où le climat est tempéré par la proximité du lac Érié.

Il y aurait de 875 à 1 025 individus matures (en plus de semis et de jeunes arbres) du ptéléa trifolié au Canada. Des relevés effectués en Ontario entre 2000 et 2002 ont permis de recenser 34 stations. Trois stations recensées en 1982 ont disparu, mais quatre autres ont été dénombrées. Ces nouvelles stations sont probablement passées inaperçues auparavant et ne constituent pas des populations nouvellement établies. Parmi les 17 stations pour lesquelles on possède des données datant du relevé de 1982 et de ceux de 2000 à 2002, 6 ont vu leurs populations décliner et 11 sont demeurées stables ou ont augmentées. L'espèce se reproduit, mais la tendance globale semble être au déclin.

Comme il pousse dans une région densément peuplée par les humains, le ptéléa trifolié est menacé au premier chef par la perte de son habitat (surtout à cause de la construction de chalets), la disparition de la végétation indigène au profit des plantes cultivées, l'entretien intensif des plages, la construction de murs de soutènement le long du littoral et d'autres aménagements. A une station, l'augmentation du nombre de Cormorans nicheurs a causé des dommages importants au ptéléa trifolié (l'accumulation d'excrément de cormoran endommage la végétation). L'explosion de la population de Cormorans est reliée à plusieurs activités humaines, dont la surpêche des poissons prédateurs qui entraîne une augmentation de l'abondance des poissons proies. On a récemment observé la présence d'un coléoptère perce-pousse, source de dommages importants dans quelques populations de ptéléa trifolié.

Le ptéléa trifolié est employé à des fins médicinales et économiques, y compris par les Autochtones, depuis fort longtemps. L'espèce joue un rôle important dans la stabilisation de la végétation de certaines portions du littoral du lac Érié. Il est une des deux espèces indigènes dont s'alimentent les chenilles d'un papillon rare, le grand porte-queue.

Activités de conservation en cours

L'espèce est incluse dans un plan de rétablissement multi-espèces et dans un projet d'intendance des habitats en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Elle sera également incluse dans le programme de rétablissement de l'oponce de l'est et de la langue de sable du lac Érié.

Tradescantie de l'Ouest

Tradescantia occidentalis

Statut attribué par le COSEPAC

Menacée

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une espèce vivace restreinte à quatre habitats de dunes isolés où elle est en péril à cause de l'euphorbe ésule qui l'envahit, le broutage du bétail et la stabilisation des dunes.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

La tradescantie de l'Ouest a été désignée pour la première fois «menacée» par le COSEPAC en avril 1992.

Répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan, Manitoba

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

On trouve la tradescantie de l'Ouest dans le centre des États-Unis, depuis le Texas, le Nouveau-Mexique et l'Arizona, au sud, jusqu'au Montana et aux Dakotas, au nord. L'espèce atteint la limite nord de son aire de répartition au Canada, où on ne la rencontre que dans quatre localités, dans le sud des Prairies : les dunes du lac Pakowki, dans le sud-est de l'Alberta, le parc provincial Douglas, en Saskatchewan, et les dunes de Lauder et de Routledge, dans le sud-ouest du Manitoba.

Limitée par le climat et la présence de sites qui lui conviennent, la tradescantie de l'Ouest est une espèce à habitat spécifique, confinée aux crêtes dunaires partiellement stabilisées. Elle préfère en général les crêtes et les pentes abruptes orientées au sud, et est habituellement associée à des secteurs de sable mobile où la végétation est relativement clairsemée. On sait qu'elle poussait aussi dans les prés et en milieu ombragé, notamment dans les secteurs broutés.

Les quatre stations canadiennes abritent cinq populations disjointes, dont trois sont importantes. D'après des relevés effectués entre 1996 et 2002 au Canada, la population de tradescantie de l'Ouest a oscillé entre un seuil d'environ 15 000 individus et un sommet de quelque 50 000, dont la majorité pousse au Manitoba. Ces énormes fluctuations d'effectif reflètent les variations des précipitations. En 2002, à la station albertaine, on a dénombré 7 450 plantes après une forte précipitation printanière, alors qu'on n'y avait trouvé que 7 individus pendant la sécheresse de 2001.

La disparition de l'habitat est la principale cause du déclin des populations de tradescantie de l'Ouest. Par le passé, la transformation de la prairie indigène en terres agricoles a énormément réduit la superficie d'habitat convenable pour l'espèce, tout comme les politiques de suppression des incendies naturels, adoptées pour la première fois au début du XX^{e} siècle. La suppression des incendies a permis à une végétation excessive de se développer, ce qui crée de l'ombre et stabilise les pentes dunaires, rendant ainsi l'habitat impropre pour la tradescantie de l'Ouest. Si le broutage modéré par le bétail peut compenser les effets de la stabilisation des dunes en empêchant l'envahissement par la végétation, le surpâturage, par contre, peut nuire à la plante. La stabilisation des dunes pourrait entraîner la disparition de la population des dunes du lac Pakowki.

L'euphorbe ésule, une espèce exotique, constitue une menace potentielle. Bien qu'on n'ait encore signalé aucun effet néfaste, cette plante envahissante se propage très rapidement dans l'habitat de la tradescantie et y forme des peuplements denses qui excluent les autres plantes. Parmi les autres menaces potentielles figurent les activités humaines qui détruisent les milieux dunaires écologiquement vulnérables, comme l'extraction du sable et du gravier, l'exploration pétrolière, les activités récréatives qui entraînent le piétinement des plantes, et l'utilisation de véhicules tout-terrain. La transplantation de la tradescantie de l'Ouest dans les jardins pose également un problème.

Activités de conservation en cours

On élabore actuellement un programme de rétablissement de l'espèce, et divers projets d'intendance des habitats sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Carcajou, population de l'Ouest

Gulo gulo

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

La population totale estimée dépasse les 13 000 individus matures. Des déclins ont été signalés en Alberta et dans certaines régions de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Une sous-espèce distincte pourrait avoir disparu de l'île de Vancouver. De nombreuses pelleteries utilisées à l'échelle locale ne sont pas incluses dans les statistiques officielles, et les taux de prises pourraient avoir été sous-déclarés. Cependant, il n'y a aucune preuve d'un déclin des prises. Il n'existe aucune donnée sur les tendances démographiques générales autre que celles fournies par les connaissances locales et les programmes de surveillance des prises. L'habitat de cette espèce est de plus en plus fragmenté par l'activité industrielle, surtout dans la partie sud de son aire de répartition; de plus, l'accès accru par véhicule motorisé augmentera la pression relative aux prises et d'autres perturbations. L'espèce a un taux de reproduction faible et nécessite de vastes aires protégées pour maintenir des populations viables.

Date de l'évaluation

Mai 2003

En avril 1982, le COSEPAC considérait que tous les carcajous du Canada constituaient une seule unité et a désigné l'espèce «préoccupante». En avril 1989, l'unité a été divisée en deux populations (population de l'Ouest et population de l'est), la population de l'Ouest ayant été désignée «préoccupante». Ce statut a été réexaminé et maintenu en mai 2003.

Répartition canadienne

Yukon , Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario

Terres visées

Conseils de gestion des ressources fauniques, Agence Parcs Canada, Environnement Canada (réserves nationales de faune)

Aperçu de la situation

La population de l'Ouest du carcajou est répartie dans le nord du Canada et s'étend vers le sud dans le nord de l'Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, dans les Rocheuses albertaines et dans le sud de la partie intérieure de la Colombie-Britannique.

En raison de son faible taux de reproduction, de sa faible densité démographique et de la grande étendue de son domaine vital, le carcajou a besoin de grandes régions non perturbées pour que ses populations demeurent viables. Le carcajou est présent dans une grande variété de régions boisées et non boisées à toutes les altitudes. On le trouve dans les régions sauvages boisées septentrionales, dans la toundra alpine des montagnes de l'Ouest et dans la toundra arctique. Le carcajou est le plus abondant là où les Ongulés sont communs. La présence de populations viables d'autres gros carnivores peut aussi lui être favorable du fait qu'en plus de chasser ses propres proies, le carcajou consomme de la charogne abandonnée. Sa tanière doit se trouver

dans le voisinage d'habitats propices à l'élevage des petits et est construite parmi des blocs rocheux, sous des arbres couchés ou dans la neige. Elle doit lui procurer une protection contre les prédateurs, comme les Aigles royaux, les ours et les loups, et un couvert nival suffisamment isolant durant toute sa période d'utilisation.

L'effectif total de la population de l'Ouest au Canada est estimé à 15 000 à 19 000 individus. Au Yukon, les effectifs sont relativement abondants et stables partout. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les densités varient selon l'endroit : elles sont le plus élevées dans le sud-ouest et le plus faibles dans les îles de l'Arctique et dans la partie continentale à l'est du refuge faunique de Thelon. Au Nunavut, les densités sont modérées dans l'ouest et faibles dans les îles de l'Arctique et dans l'est. En Colombie-Britannique, on pense que les populations sont stables dans une grande partie de la province, mais elles sont en déclin dans les montagnes du sud. Il se pourrait que la sous-espèce de l'île de Vancouver soit éteinte, aucun carcajou n'y ayant été observé depuis 1992; son déclin pourrait être lié à celui de la marmotte de l'île de Vancouver, (En voie de disparition), dont elle pouvait s'alimenter en été. En Alberta, le carcajou est le plus abondant dans l'ouest, mais semble en déclin partout dans la province. En Saskatchewan, il est commun dans le nord mais rare et peut-être en déclin dans le sud de la forêt boréale. Au Manitoba, les densités les plus fortes se trouvent dans le nord-est et dans le nord-ouest, les effectifs dans le centre-nord étant inconnus. En Ontario, le carcajou est présent en petit nombre dans le nord-ouest et pourrait avoir connu une hausse récente de ses effectifs dans certaines régions, mais a disparu d'autres régions; globalement, il y a déclin des effectifs dans cette province. Bien que l'espèce ait été signalée dans les régions écologiques des Prairies et des plaines des Grands Lacs, ses populations pourraient ne jamais y avoir été viables.

Le carcajou a déjà été beaucoup plus largement réparti et abondant. L'établissement de populations humaines depuis le milieu du 19^{e} siècle dans une grande partie de son aire de répartition a entraîné une réduction de celle-ci et des populations de l'espèce. Les programmes de lutte contre les loups en vigueur à partir des années 1950 jusque dans les années 1990 ont contribué au déclin du carcajou. L'habitat du carcajou, particulièrement dans le sud de l'aire de répartition de l'espèce, est menacé de destruction, de dégradation et de fragmentation par la prospection et l'exploitation pétrolière, gazière et minière, les activités forestières, les routes, l'agriculture et le développement urbain. Bien que le carcajou utilise les pistes de motoneige et s'alimentent d'animaux pris dans les pièges, les activités récréatives qui ont lieu dans l'arrière-pays risquent de faire disparaître cette espèce farouche de certains de ses habitats. L'accès accru des véhicules motorisés aux régions éloignées peut aussi accroître la pression de chasse sur le carcajou et sur les Ongulés qu'ils consomment, particulièrement sur la population menacée de caribou des bois des montagnes du Sud. Dans la toundra arctique, les installations humaines attirent souvent des carcajous, qui risquent alors de se faire tuer comme animaux nuisibles. Par ailleurs, vu la grande valeur de sa fourrure, le carcajou fait l'objet d'un piégeage, qui a été excessif dans certaines régions. Le carcajou a été affecté par les programmes de lutte contre les loups et a connu des baisses d'effectifs par suite des réductions des populations d'Ongulés.

Activités de conservation en cours

Des projets d'intendance des habitats sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Des activités de recherche et de surveillance sont également en cours.

Caribou des bois, population des montagnes du Nord

Rangifer tarandus caribou

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

L'exploitation forestière, les routes et d'autres aménagements dans l'aire de répartition de cette population commencent à toucher certains troupeaux par la modification de l'habitat et l'accès accru des humains. La plus grande partie de l'habitat est actuellement éloignée et n'a pas beaucoup changé. La majeure partie de la population de plus de 35 000 adultes semble stable, mais est particulièrement dépendante des mesures de conservation, telles que les plans de gestion. Deux des 39 troupeaux de cette population connaissent un déclin et pourraient être en péril en raison d'un changement dans la relation prédateur-proie et du plus grand accès de véhicules automobiles.

Date de l'évaluation

Mai 2002

La population des montagnes du Nord du caribou des bois a été désignée « non en péril » en mai 2000. Avant 2000, cette population était considérée comme faisant partie de la population de l'Ouest (catégorie maintenant abandonnée).

Répartition canadienne

Yukon, Territoires du Nord-Ouest , Colombie-Britannique

Terres visées

Agence Parcs Canada, Conseils de gestion des ressources fauniques

Aperçu de la situation

Au Canada, le caribou des bois est présent dans toutes les provinces et tous les territoires sauf en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nunavut. La population des montagnes du Nord comprend moins de 40 populations (troupeaux) occupant le Yukon (au sud de 65° N), les Territoires du Nord-Ouest et le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Leur territoire, bordé à l'ouest par l'Alaska et à l'est par les monts Mackenzie (T.N.-O.), chevauche légèrement celui de la population des montagnes du Sud dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.

En hiver, les caribous des bois de la population du Nord descendent les montagnes pour se rendre habituellement dans les forêts mûres de pin tordu latifolié ou d'épinette des zones subalpines inférieures, où le couvert nival est relativement faible (les caribous s'y nourrissent principalement de lichens terrestres et secondairement de lichens arboricoles). Certains caribous peuvent cependant hiverner à haute altitude sur les pentes venteuses où les lichens terrestres sont accessibles. Les caribous passent une bonne partie de l'été dans les zones subalpines inférieures et alpines. Ils se tiennent dans des habitats ouverts ou semi-ouverts, comme la toundra alpine, des tourbières, des îles et des rivages où ils peuvent trouver des plantes nutritives, comme des dicotylédones herbacées et des carex. Les incendies et la succession végétale sont des phénomènes naturels très importants dans les régions boisées de l'aire de répartition du caribou. Les incendies sont nécessaires pour régénérer certains végétaux, dont le pin. Le caribou s'alimente occasionnellement dans les jeunes peuplements qui apparaissent après les incendies ou les coupes forestières. Les caribous modifient leur aire d'hivernage en fonction de la succession végétale. Dans l'aire britanno-colombienne de la population des montagnes du Nord, les forêts composées d'épinettes, de saules et de bouleaux prennent en moyenne 200 à 350 ans pour se reconstituer complètement après un incendie, alors qu'elles prennent 40 à 80 ans dans la forêt boréale méridionale de l'Alberta et de la Saskatchewan.

En 2001, on estimait la population des montagnes du Nord à 44 000 individus, ce qui représentait 24 p. 100 de tous les caribous des bois du Canada. La population comporte 36 troupeaux qui comptent tous plus de 100 têtes; 20 troupeaux en comptent plus de 500. Le bilan des tendances de ces troupeaux était le suivant : 4 étaient en hausse, 15 étaient stables, 3 étaient en déclin et la tendance pour les 14 autres était inconnue.

La destruction de l'habitat, la chasse, les perturbations anthropiques (dont la construction de routes et de pipelines) et la prédation (par les loups, les coyotes et les ours) ont toutes contribué au déclin du caribou des bois. Dans nombre de régions de l'aire de répartition du caribou des bois, les pratiques forestières et l'expansion de l'agriculture et de l'exploitation minière ont entraîné la destruction, l'altération et la fragmentation d'habitats importants. Les phénomènes stochastiques, les conditions météorologiques et les changements climatiques influent aussi sur l'espèce. Un des défis actuels dans la gestion du caribou est de mieux comprendre comment ces facteurs interagissent et de trouver des moyens d'en réduire l'impact sur les populations de caribous des bois.

Activités de conservation en cours

Des activités de recherche, de surveillance et de gestion sont en cours.

Ours blanc

Ursus maritimus

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Ce très grand carnivore joue un rôle essentiel dans l'écosystème arctique du Canada et est d'une importance considérable pour les peuples autochtones du Nord. La très grande quantité de renseignements à long terme disponibles pour cette espèce indiquent que la plupart des populations semblent stables. Quelques populations ont connu un déclin, et des mesures correctives sont prises pour inverser ces tendances. Toutefois, cette espèce a un taux lent de reproduction et est très vulnérable à la prise excessive des femelles adultes. Sa conservation dépend ainsi considérablement de stratégies de gestion appropriées. Les ours polaires sont également touchés par le changement climatique. Dans la partie sud de leur aire de répartition, une tendance vers des saisons plus longues sans glace a influé sur leur cycle biologique. De plus, en tant que prédateur de niveau trophique supérieur, les ours possèdent un certain nombre de substances polluantes dans leur corps, ce qui pourrait augmenter le taux de mortalité si les niveaux devenaient toxiques.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

L'ours blanc a d'abord été désigné « non en péril » par le COSEPAC en avril 1986. Son statut a été réexaminé et l'espèce a été reclassée dans la catégorie de risque plus élevé « préoccupante » en avril 1991. Ce statut a été réexaminé et maintenu en avril 1999 et en novembre 2002.

Répartition canadienne

Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Manitoba, Ontario, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador

Terres visées

Environnement Canada (refuges d'oiseaux migrateurs, réserves nationales de faune), Agence Parcs Canada, Conseils de gestion des ressources fauniques, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

L'ours polaire est réparti dans toute la zone circumpolaire arctique. Au Canada, il est encore présent dans la plus grande partie de son aire de répartition historique et il occupe les régions

couvertes de glace depuis le Labrador jusqu'à la frontière de l'Alaska et depuis la baie James jusque dans le nord de l'île d'Ellesmere.

Les deux plus importantes composantes de l'habitat de l'ours blanc sont les aires de mise bas et les aires d'alimentation printanière. Habituellement observé sur la glace de rive et la banquise, le long des côtes ou à proximité et sur les îles, il peut s'éloigner à plus de 200 kilomètres du littoral. La productivité de son habitat est étroitement liée à la nature et à la répartition de la glace de mer ainsi qu'à la densité et à la répartition des populations de phoque annelé, sa proie préférée. Les meilleures aires de chasse se trouvent souvent dans les zones de glace de l'année parsemées d'eau libre, d'eau regelée et de crêtes de pression. Durant la fonte estivale de la calotte glaciaire arctique, certains ours se déplacent pour rester sur la glace et y chasser alors que les autres demeurent sur la terre en vivant sur leurs réserves de graisse. Ces derniers ne quittent la terre pour regagner la glace de mer seulement quand celle-ci réapparaît à l'automne. C'est vers la fin octobre que les femelles gestantes gagnent leurs tanières de mise bas, situées le plus souvent sur terre à moins de 50 kilomètres du littoral mais aussi parfois sur la banquise de plusieurs années. Le reste de la population demeure actif durant tout l'hiver, certains individus pouvant cependant se creuser des tanières temporaires dans les périodes de temps particulièrement froid ou rigoureux. Les femelles gestantes ont besoin d'un habitat où elles peuvent creuser une tanière de neige pour la mise bas et l'élevage de leurs petits. Elles creusent habituellement leurs tanières dans de gros bancs de neige, mais du côté ouest de la baie d'Hudson et de la baie James, elles peuvent le faire dans les rives de lacs ou de cours d'eau. La plupart des femelles sont fidèles à leur aire de mise bas.

En 1997, on évaluait la population mondiale d'ours blanc entre 22 000 et 27 000 individus, dont 55 p. 100 à 65 p. 100 au Canada. On compte 19 populations relativement séparées dans le monde. Quatorze d'entre elles, dont les effectifs se situent entre 100 à 2300 ours, se trouvent complètement ou partiellement sur le territoire canadien. Douze de ces quatorze populations semblent stables et la petite population du détroit du Vicomte-Melville est en train de se rétablir; cependant, la grande population de la baie de Baffin pourrait être en déclin. Les densités des populations d'ours blanc sont faibles partout dans l'aire de répartition de l'espèce.

Les populations d'ours blanc ne peuvent supporter que de très faibles taux de récolte. L'ours blanc a une longévité élevée et atteint la maturité tardivement, de sorte que ses populations peuvent connaître des déclins graduels qui peuvent n'être décelés qu'une fois très avancés. Comme les populations sont particulièrement vulnérables à la récolte excessive de femelles adultes, une gestion appropriée est indispensable pour les protéger. Les femelles se reproduisant en moyenne seulement tous les 3,6 ans, le taux de reproduction de l'espèce est très faible. Par conséquent, les populations qui ont été réduites prennent beaucoup de temps à se rétablir. Pour doubler, une population typique d'ours blanc prend 24 ans; ainsi, même en l'absence de récolte, le rétablissement d'une population fortement appauvrie peut prendre des décennies.

Au Canada, la réglementation de la chasse à l'ours blanc relève des provinces et territoires. Un Comité technique fédéral-provincial-territorial sur l'ours blanc établit chaque année les limites géographiques et la situation de chacune des populations canadiennes, détermine les niveaux de récolte soutenables et surveille les prises annuelles. Des quotas de récolte sont en vigueur au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Labrador. Malgré ces quotas, un prélèvement excessif demeure possible sous les régimes actuels, particulièrement du fait que des ours sont aussi tués pour des raisons de protection de la vie humaine et de la propriété. Depuis 1976, les activités de gestion et de recherche concernant l'ours blanc sont coordonnées à l'échelle internationale en vertu de l'Accord sur la conservation des ours blancs (polaires), que le Canada a signé et qui stipule que seuls les Autochtones peuvent prélever des ours blancs. Au Canada, l'interprétation de cette disposition est que la chasse est permise aux Autochtones et aux chasseurs sportifs guidés par des Autochtones.

L'ours blanc est vulnérable à la pollution, particulièrement aux déversements d'hydrocarbures. Un seul déversement important d'hydrocarbures dans une zone critique peut entraîner une réduction importante des effectifs. L'ours blanc est menacé par la bioaccumulation de

contaminants toxiques dans ses proies. Diverses substances chimiques, comme le DDT et la dieldrine, sont transportées par le vent et l'eau dans toutes les régions de l'Arctique et sont présentes dans les tissus des ours blancs et de leurs proies. On n'a pas encore évalué l'ensemble des effets de ces substances sur l'ours blanc. Par ailleurs, l'accroissement de l'activité industrielle dans le Nord a détruit et perturbé des aires de mise bas et d'alimentation, ce qui peut affecter grandement les populations touchées. Cette activité s'est aussi accompagnée d'un accroissement de l'entreposage de composés provenant de l'extérieur dans des zones accessibles à la faune, ce qui accroît le risque que les ours blancs, très curieux, ingèrent des substances toxiques, voire mortelles. L'accroissement du nombre de personnes habitant le Nord augmente aussi le risque de perturbation d'aires de mise bas et d'alimentation printanière essentielles. Enfin, le changement climatique affecte l'ours blanc en allongeant la période sans glace dans le sud de l'aire de répartition de l'espèce, certains ours ayant de la difficulté à capturer suffisamment de proies; il pourrait déjà en découler un impact sur les taux de natalité et de mortalité.

Activités de conservation en cours

Des plans provinciaux et territoriaux de surveillance et de gestion sont actuellement mis en œuvre pour certaines populations. Un projet d'intendance est en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Des activités de recherche, de surveillance, de gestion et d'éducation sont également en cours.

Ours grizzli, population du Nord-Ouest

Ursus arctos

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

L'habitat de l'ours grizzli est en péril en raison des aménagements industriels, domiciliaires et récréatifs croissants. La fragmentation de l'habitat et de la population est en cours dans le sud de l'aire de répartition de l'ours. Les caractéristiques du cycle biologique de cet ours le rendent particulièrement vulnérable à la mortalité causée par les humains (dont la chasse, le braconnage, les accidents et les prises d'ours nuisibles). Son comportement le met souvent en conflit avec les personnes, ce qui entraîne un taux de mortalité accru lorsque les activités anthropiques s'étendent. L'espèce a disparu d'une partie importante de son aire de répartition historique, mais il y a encore plus de 26 000 ours grizzlis au Canada. La zone occupée par l'ours grizzli n'a pas diminué de manière importante au cours des 20 dernières années. L'avenir de plusieurs populations qui sont complètement ou grandement isolées est très incertain et dépend de la conservation.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Dans le passé, l'espèce était considérée comme une seule unité et a été désignée « non en péril » en avril 1979. En avril 1991, elle a été divisée en deux populations (population des Prairies et population du Nord-Ouest), la population du Nord-Ouest ayant été désignée «préoccupante».

Répartition canadienne

Yukon, Territoires du Nord-Ouest , Nunavut, Colombie-Britannique, Alberta

Terres visées

Environnement Canada (refuges d'oiseaux migrateurs, réserves nationales de faune), Agence

Parcs Canada, Conseils de gestion des ressources fauniques, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

L'ours grizzli (connu en Europe sous le nom d'ours brun) est largement réparti dans la zone holarctique. Il est présent au Canada, aux États-Unis et dans au moins 42 pays d'Eurasie, mais nombre des populations eurasiennes sont isolées, petites et menacées. Au Canada, à l'exception de quelques groupes isolés dans le sud de la Colombie-Britannique, l'espèce forme encore une population essentiellement continue répartie en Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, mais elle est disparue des Prairies.

Les variations considérables de la couleur et de la taille chez les ours grizzlis d'Amérique du Nord ne correspondent pas à des différences taxinomiques; par exemple, les variations géographiques de leur taille sont liées à la quantité et à la qualité des aliments qu'ils peuvent trouver dans leur habitat.

Généraliste en matière d'habitat, le grizzli est présent tant au niveau de la mer qu'à haute altitude en zone alpine. Au Canada, on le trouve aussi bien dans la forêt pluviale côtière tempérée que dans la toundra arctique semi-désertique, la forêt boréale et la forêt subalpine. Le grizzli a besoin d'un habitat sans perturbation anthropique et pourvu de sources de nourriture et de sites d'hivernage adéquats. En matière d'alimentation, cet ours est un omnivore opportuniste. On a estimé que la part des végétaux dans l'alimentation des femelles adultes variait de 19 p. 100, sur le littoral de l'Alaska, à 98 p. 100, dans le parc national Kluane. Comme la consommation de végétaux divers est très importante pour la plupart des grizzlis, le choix des habitats chez cette espèce est fortement saisonnier, les déplacements des individus reflétant la disponibilité des aliments et la phénologie des végétaux. Dans certaines régions montagneuses, les ours quittent au printemps leur tanière située en haute altitude pour s'alimenter de carcasses d'Ongulés et de plantes hâtives dans le fond des vallées. Au fur et à mesure que la neige fond, ils remontent les pentes en suivant l'émergence de la végétation. La taille du domaine vital du grizzli est de façon générale inversement proportionnelle à la qualité de l'habitat, les domaines vitaux étant généralement peu étendus dans les régions côtières et beaucoup plus vastes dans les régions plus sèches et plus froides.

À partir des données des gouvernements provinciaux et territoriaux compilées en 2001-2002, on estime la population canadienne totale entre 26 916 à 29 150 individus. La Colombie-Britannique compte le plus grand nombre d'individus, avec au moins 14 000 ours. Il y aurait 1000 grizzlis en Alberta, 6000 à 7000 au Yukon et 5100 dans les Territoires du Nord-Ouest. L'effectif du Nunavut est inconnu mais se situe probablement entre 800 et 2000 ours. Globalement, on croit que la population de grizzli du Canada est demeurée généralement stable depuis 1990. L'ours grizzli occupe encore un vaste territoire dans l'ouest et le nord du Canada, mais il a connu dans le passé des réductions importantes de son aire de répartition et de ses effectifs, particulièrement dans le sud, et il est disparu des Prairies. Selon les analyses de viabilité de la population, des déclins continueront d'être observés en raison des pressions sur l'habitat de l'espèce, qui risquent de s'intensifier.

Certains grizzlis meurent de causes naturelles, mais la plus grande partie de la mortalité est attribuable aux activités humaines. L'espèce est chassée dans la plupart des régions du Canada, les détenteurs de permis de chasse tuant plus de 450 grizzlis chaque année; une centaine d'autres mortalités documentées dues à diverses causes anthropiques et une importante mortalité non documentée s'ajoutent à cela. Diverses activités humaines menées dans l'habitat du grizzli, comme l'exploitation forestière et minière, l'agriculture, le développement résidentiel et les loisirs, dégradent la qualité de l'habitat et augmentent ainsi les risques de mortalité. L'aménagement de routes, de voies ferrées, de lignes électriques et d'autres infrastructures linéaires dans l'habitat du grizzli constituent une menace particulièrement importante. Le fait que les ours évitent les routes et leurs zones d'influence réduit grandement la superficie d'habitat disponible. L'accès offert par les routes permet aussi aux chasseurs légaux et aux braconniers de tuer des ours qui autrement seraient moins exposés à ce risque. Les activités humaines ont entraîné l'isolement géographique ou génétique de plusieurs populations

de grizzli, dont huit dans le sud de la Colombie-Britannique. Chacune de ces populations reliques compte moins de 100 ours, et le potentiel de sauvetage depuis les populations voisines est faible à nul.

Le grizzli a une longévité moyenne de 20 ans. Les femelles ont leur première portée à l'âge de cinq à sept ans. Les portées sont habituellement de un à trois petits. Comme les jeunes demeurent avec leur mère durant deux à quatre années pour apprendre les comportements complexes nécessaires à leur survie, les femelles ne se reproduisent qu'aux trois ou quatre ans. Ces caractéristiques du cycle vital font que le potentiel reproductif de l'espèce sur la durée de la vie est faible. Les populations de grizzli sont difficiles à surveiller avec précision, d'où la difficulté d'évaluer leur viabilité. Vu la longévité de l'espèce, une population apparemment viable peut en fait être composée d'individus qui ne sont plus en âge de se reproduire, son potentiel de recrutement étant alors nul. Bien qu'on puisse récolter plus de mâles que de femelles sans que la population en souffre, des données récentes laissent entendre que la récolte de mâles résidents établis peut avoir un effet négatif sur le succès reproducteur, les femelles devant quitter les meilleurs habitats pour protéger leurs petits contre des mâles de l'extérieur potentiellement infanticides venus occuper ces habitats.

Environ 8 p. 100 de l'aire de répartition de la population du Nord-Ouest se trouve dans des parcs nationaux ou des réserves fauniques et jouit d'une protection fédérale. La chasse et d'autres activités susceptibles de détériorer l'habitat de l'ours grizzli sont cependant permises dans certaines de ces aires protégées.

Activités de conservation en cours

Des plans de gestion provinciaux pour les populations locales ont été publiés ou sont en cours d'élaboration. Des projets d'intendance des habitats sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Des activités de recherche, de suivi, de gestion et d'éducation sont également en cours.

Oiseaux

Courlis à long bec

Numenius americanus

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

L'espèce est associée à l'habitat de prairie qui a connu un déclin et pourrait diminuer davantage. La population mondiale est en déclin.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

La situation du Courlis à long bec a été examinée par le COSEPAC pour la première fois en avril 1992; l'espèce avait alors été désignée «préoccupante». Après réexamen en novembre 2002, ce statut a été maintenu.

Répartition canadienne

Colombie-Britannique, Alberta , Saskatchewan

Terres visées

Environnement Canada (réserves nationales de faune), Agence Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère de la Défense nationale, Administration du rétablissement agricole des Prairies.

Aperçu de la situation

Durant l'hiver, le Courlis à long bec est présent en petit nombre depuis le Costa Rica jusqu'en Caroline du Nord (É.-U.). Son aire d'hivernage principale se trouve au Mexique et dans le sud-ouest des États-Unis. Durant la saison de reproduction, le Courlis à long bec peut être présent aux États-Unis du nord du Texas jusque, vers l'est, dans le centre du Nebraska et, vers l'ouest, le centre de l'Oregon et le Nevada. Son aire de nidification s'étend vers le nord jusque dans le sud de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En Saskatchewan, il niche dans le sud-ouest de la province jusqu'à Biggar vers le nord et Moose Jaw et Regina vers l'est. En Alberta, il niche partout dans le sud-est de la province jusqu'à Steller vers le nord et Provost vers l'est. On le trouve aussi dans les contreforts des Rocheuses près de Calgary et, en petites populations éparses, dans le centre de la Colombie-Britannique au sud de Prince George.

Le Courlis à long bec niche dans les prairies, principalement dans les prairies indigènes d'herbe courte ou moyenne. Il préfère nicher dans les touffes d'herbe irrégulièrement espacées. Une fois les œufs éclos, il semble préférer l'herbe plus haute et plus dense, peut-être parce qu'elle offre aux jeunes un meilleur camouflage et réduit le stress thermique. Le Courlis à long bec est plus abondant dans les prairies indigènes, mais il semble pouvoir s'alimenter et élever ses petits dans certaines régions agricoles. Il préfère se reposer et s'alimenter sur les rives des eaux intérieures et côtières peu profondes durant la migration et dans ses aires d'hivernage.

La population canadienne est estimée à un minimum de 23 500 oiseaux, soit 19 000 en Alberta, 4000 en Saskatchewan et 500 en Colombie-Britannique. Les effectifs de l'espèce ont fortement chuté au Canada depuis le début du 20^{e} siècle, époque où cet oiseau était commun dans tout le sud des Prairies, dont le sud du Manitoba, et où des migrateurs pouvaient être vus à l'automne sur la côte atlantique. Ce courlis n'a pas été observé au Manitoba depuis le milieu des années 1980. La population continentale semble avoir décliné à un taux annuel de 1,7 p. 100 au cours des 20 dernières années, mais la plus grande part des déclins ont eu lieu dans l'aire principale de l'espèce aux États-Unis. Au Canada, cependant, l'effectif total de Courlis à long bec nicheurs et l'aire de répartition de l'espèce sont demeurés relativement stables au cours des dix dernières années.

Au début du 20^{e} siècle, une importante chasse commerciale du Courlis à long bec était pratiquée. Cible facile, cet oiseau a aussi été tué en grand nombre par les chasseurs sportifs. La mise en culture des prairies indigènes situées dans l'aire de nidification de l'espèce a contribué aux premières réductions de ses effectifs et de son aire de répartition. L'empiètement urbain et l'exploitation des ressources exacerbent la menace que constitue encore l'agriculture. La destruction de l'habitat est aujourd'hui la principale menace pesant sur le Courlis à long bec, à laquelle s'ajoute le risque accru de prédation. La fragmentation de l'habitat fait que les courlis se trouvent davantage exposés aux coyotes et autres prédateurs, par ailleurs de plus en plus nombreux. Les prairies restantes sont fragmentées, font l'objet d'une lutte contre les incendies et sont perturbées par l'industrie, le surpâturage et l'invasion de plantes exotiques. En Colombie-Britannique, la perte d'habitat due à l'aménagement de vignobles, de vergers et de plantations de ginseng ainsi qu'à l'expansion urbaine a été importante et se poursuit, principalement dans les vallées de la Thompson et de l'Okanagan. L'empiètement des forêts dans les anciennes prairies intermontagnardes constitue aussi un problème. Moins de 5 p. 100 de l'habitat de l'espèce au Canada est considéré comme protégé. Le Courlis à long bec est relativement commun dans le parc national des Prairies, en Saskatchewan, et dans la réserve nationale de faune de la Base des Forces canadiennes Suffield, en Alberta.

Activités de conservation en cours

Des projets d'intendance sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des

espèces canadiennes en péril).

Paruline azurée

Dendroica cerulea

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce se reproduit dans des forêts caducifoliées matures dans le sud de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, soit un habitat qui a disparu de la presque totalité de l'aire de reproduction canadienne de l'espèce depuis les 200 dernières années. L'espèce connaît un déclin constant (3 p. 100 par année au cours des 30 dernières années), mais la majeure partie de ce déclin s'est produit au cœur de l'aire de répartition de l'espèce aux États-Unis; le nombre d'individus pourrait être assez stable dans l'est de l'Ontario. Cependant, le nombre d'oiseaux a connu un déclin marquant dans le sud-ouest de l'Ontario, et le nombre total d'oiseaux dans tout le Canada est faible, soit moins de 2 000 individus matures. Les deux principaux facteurs limitant cette espèce sont la destruction de l'habitat dans les aires de reproduction, de migration et d'hivernage et la fragmentation des habitats existants.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Ontario, Québec

Terres visées

Environnement Canada (réserves nationales de faune), Agence Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Commission de la capitale nationale

Aperçu de la situation

La Paruline azurée est répartie de façon éparse dans toute son aire de répartition. Elle hiverne dans des forêts mûres d'arbres à feuilles persistantes en Amérique du Sud et son aire de nidification est délimitée par une ligne reliant le Centre-nord du Minnesota, le Centre-ouest de l'Arkansas, l'ouest de la Caroline du Nord, la côte du New York et le sud de l'Ontario. Au Canada, on compte deux zones principales de nidification en Ontario, l'une correspondant aux forêts caroliniennes entre le lac Huron inférieur et le lac Ontario et l'autre, plus au nord, formant une bande entre la péninsule Bruce et la rivière des Outaouais. Un petit nombre niche aussi dans le sud du Québec.

La Paruline azurée occupe des forêts décidues mûres composées de grands arbres et dont le sous-étage est dégagé. Elle semble sensible à la superficie d'habitat disponible. Elle préfère fortement certains microhabitats et on la trouve tant dans les forêts humides de basses terres que dans les hautes terres et les pentes mésiques. En Ontario, elle occupe aussi des forêts décidues de seconde venue. Les territoires sont généralement caractérisés par la présence de grands arbres bien espacés formant un couvert haut à feuillage dense depuis la partie supérieure de l'étage moyen. Cet oiseau tend à éviter les sous-étages denses et passe le plus clair de son temps dans la partie supérieure de la voûte de verdure. Les habitats apparemment propices à l'espèce ne sont pas tous occupés.

Selon les données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS, pour Breeding Bird Survey), la population nord-américaine de Paruline azurée a connu un déclin annuel moyen de 3 p. 100 durant la période 1966-2000, déclin parmi les plus importants chez les Passériformes. La

population canadienne est estimée entre 500 à 1000 couples nicheurs, et son aire de nidification n'a pas changé au cours des dix dernières années. Dans certaines régions de l'Ontario, on observe des signes d'accroissement des effectifs liés à la régénération des forêts, mais il est difficile d'établir la tendance globale pour les populations canadiennes parce que les données d'observation pour cette espèce manquent de cohérence.

L'habitat de la Paruline azurée a progressivement disparu d'une grande partie de l'aire de répartition de l'espèce au Canada au cours des 200 dernières années. Les pratiques sylvicoles actuelles font que moins de forêts atteignent la maturité. L'habitat restant est fragmenté et souvent détérioré par les pluies acides, la spongieuse et la pollution des cours d'eau. La grande fidélité de cet oiseau aux endroits qu'il occupe le met en péril, car quand l'habitat s'y dégrade, il ne semble pas le reconnaître et continue ainsi d'utiliser des milieux qui ne lui sont plus favorables. Par ailleurs, les forêts mûres d'arbres à feuilles persistantes de son aire d'hivernage sud-américaine disparaissent, mais il peut utiliser les plantations de café d'ombre et s'adapte assez bien aux perturbations de l'habitat.

Activités de conservation en cours

Des projets d'intendance des habitats sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Des activités de recherche et de surveillance sont également en cours.

Petit-duc des montagnes, sous-espèce *kennicottii*

Megascops kennicottii kennicottii

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Ce strigidé préfère la forêt claire pour trouver sa nourriture et a besoin de cavités dans de gros et vieux arbres pour nicher et se percher. Les pratiques forestières modernes ont créé de vastes zones de forêt jeune et dense, dans lesquelles se trouvent très peu de chicots convenables pour la nidification. Les populations ont apparemment connu un déclin dans le sud de l'île de Vancouver et dans les basses terres continentales, en même temps que l'arrivée récente de la Chouette rayée, laquelle constitue probablement un prédateur de cette espèce.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Le Petit-duc des montagnes a été évalué et inscrit dans la catégorie « données insuffisantes » par COSEPAC en avril 1995. En mai 2002, l'espèce a été divisée en deux sous-espèces, qui ont été évaluées séparément.

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Agence Parcs Canada, Conseil de gestion des ressources fauniques

Aperçu de la situation

Le Petit-duc des montagnes est présent dans l'ouest de l'Amérique du Nord depuis le sud de l'Alaska jusque dans le centre du Mexique. Au Canada, on ne le trouve qu'en Colombie-Britannique. La sous-espèce *kennicottii* vit dans la zone côtière, dont l'île de Vancouver, à l'exclusion des îles de la Reine-Charlotte.

Dans l'ensemble de son aire de répartition, le Petit-duc des montagnes occupe des habitats assez variés : boisés semi-ouverts, régions urbaines boisées et même déserts de cactus. Au Canada, ce hibou vit dans les régions boisées de basse altitude, souvent près de l'eau. Le type de forêt et la proportion de conifères et de feuillus peuvent varier, mais, comme la sous-espèce *macfarlanei*, la sous-espèce *kennicottii* a besoin de vieux arbres de grande taille pour nicher et se percher.

Le long de la côte de l'extrême sud-est de l'île de Vancouver et de la côte des basses terres continentales, la sous-espèce *kennicottii* semble peu nombreuse, est probablement en déclin et a disparu de certains endroits. Elle paraît relativement commune et peut-être stable dans le reste de l'île de Vancouver et dans une grande partie du reste de son aire côtière continentale. Cependant, la situation de la sous-espèce dans la partie nord de la côte continentale jusqu'à la frontière de l'Alaska est mal connue. On estime entre 3000 et 10 000 individus l'effectif total de la sous-espèce *kennicottii* au Canada.

Le long de la côte sud de la Colombie-Britannique, les populations de la sous-espèce *kennicottii* sont menacées par la destruction de l'habitat due au développement. La relation entre le Petit-duc des montagnes et l'exploitation forestière n'a pas été étudiée, mais il se pourrait que les activités forestières aient un impact négatif sur l'habitat de cet oiseau tant à cause de la récolte de bois que de l'enlèvement des arbres morts, dans lesquels il pourrait trouver des cavités pour nicher. La perte de sites naturels de nidification pourrait cependant être dans une certaine mesure compensée par le fait que ce hibou n'hésite pas à utiliser les nichoirs. Enfin, on doit souligner que suite à son expansion récente, l'aire de répartition de la Chouette rayée chevauche maintenant celle du Petit-duc des montagnes, la prédation par cette chouette constituant, selon des observations anecdotiques, une cause probable des déclins de la sous-espèce *kennicottii* dans les basses terres continentales et le sud-est de l'île de Vancouver.

Activités de conservation en cours

Un projet d'intendance des habitats est en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Reptiles

Boa caoutchouc

Charina bottae

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Bien que cette espèce soit largement répandue en Colombie-Britannique, son statut est difficile à déterminer car l'espèce est cryptique. Toutefois, des recherches indiquent que cette espèce est peu commune et répartie de façon éparse. Étant donné que l'abondance de l'espèce est peu documentée, cette dernière pourrait se trouver dans la catégorie « Données insuffisantes », mais les caractéristiques du cycle biologique de l'espèce, telles qu'un faible taux de reproduction, un âge tardif de maturité et une longévité prolongée, la rendent vulnérable aux activités anthropiques. Ainsi, cette espèce mérite le statut actuel jusqu'à ce qu'une enquête approfondie démontre qu'elle est soit plus en péril, soit saine.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

Le boa caoutchouc est présent en Colombie-Britannique et dans l'ouest des États-Unis, depuis le Washington jusque dans le centre de la Californie et, vers l'est, jusque dans le Montana, le Wyoming et le nord-ouest du Colorado. La répartition du boa caoutchouc au Canada est éparse et limitée au tiers méridional de la Colombie-Britannique continentale, où l'espèce semble limitée par le climat. La plupart des mentions proviennent du sud du bassin de la Thompson, l'observation la plus septentrionale ayant été faite à Quesnel.

L'espèce occupe une grande variété d'habitats : zones riveraines, chaparrals, prairies et forêts montagnardes. Une abondance de débris ligneux grossiers est ce dont a le plus besoin le boa caoutchouc dans son habitat; il utilise ces débris comme abris et pour sa thermorégulation. Ce serpent peut-être aperçu près des habitations et a déjà été observé dans des lots urbains vacants. Il passe beaucoup de temps sous le sol dans des crevasses rocheuses et des terriers de rongeurs abandonnés. Ses populations se rétablissent lentement après un déclin, du fait de sa longévité élevée et de sa maturité tardive ainsi que de son faible potentiel de reproduction.

On ne dispose d'aucune information sur la taille de la population canadienne, mais l'espèce semble rare dans l'ensemble de son aire de répartition. La nature discrète de ce boa et ses mœurs nocturnes et souterraines le rendent difficiles à observer. De plus, les recherches sur le terrain indiquent que l'espèce est peu commune et éparsement répartie. En outre, sa maturité tardive et son faible taux de reproduction la rendent sensible à l'activité humaine.

La principale menace pesant sur le boa caoutchouc est la dégradation et la destruction de ses habitats, dues en grande partie au développement urbain et à la transformation des pâturages en lots d'habitation, en vergers et en vignobles. Le développement s'est aussi accompagné d'une augmentation du kilométrage de routes pavées et de la circulation automobile, d'où une mortalité routière accrue chez le boa caoutchouc. Par ailleurs, l'enlèvement des débris grossiers des parterres de coupe forestière entraîne une dégradation importante de la qualité de l'habitat de l'espèce, sauf s'il reste un couvert rocheux important. Enfin, le fauchage est la principale cause de mortalité dans la région de Cariboo.

Activités de conservation en cours

Des activités de recherche et de surveillance sont en cours.

Couleuvre mince, population des Grands Lacs

Thamnophis sauritus

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il existe peu de données quantitatives sur les couleuvres minces en Ontario, où les habitats de terres humide de cette espèce font l'objet d'une perte énorme. La modification de l'habitat riverain peut être particulièrement problématique pour les couleuvres minces. De plus, elles sont vulnérables à la mortalité sur les routes dans les zones de terres humides.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Environnement Canada (réserves nationales de faune), Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

L'aire de répartition nord-américaine de la couleuvre mince s'étend depuis la région des Grands Lacs à l'est du lac Michigan jusqu'en Floride. Il y a deux populations au Canada : la population des Grands Lacs dans le sud de l'Ontario, qui fait partie de l'aire de répartition principale de l'espèce aux États-Unis, et la population de l'Atlantique, population disjointe se trouvant en Nouvelle-Écosse. L'aire de répartition de la population des Grands Lacs est assez limitée et suit à peu près la bordure méridionale du Bouclier canadien, l'espèce ayant été observée le plus régulièrement dans la région de la baie Georgienne, particulièrement dans le comté de Bruce. Cette couleuvre est présente dans plusieurs parcs nationaux.

La couleuvre mince est une espèce spécialiste en matière d'habitat. Elle est semi-aquatique et le plus souvent aperçue en bordure d'étangs peu profonds, de cours d'eau, de marais, de marécages ou de tourbières bordés d'une végétation dense qui lui procure un couvert. Elle a aussi besoin de beaucoup s'exposer au soleil, et elle peut exploiter les milieux secs adjacents pour la nidification.

L'espèce a probablement toujours été rare en Ontario. Elle pourrait y être limitée par un manque de sites d'hivernage disponibles. Bien que la taille de la population des Grands Lacs n'ait pas été évaluée expressément, il semble que l'espèce soit peu commune et de plus en plus localisée, voire en voie de disparition, dans certaines régions où elle a déjà été plus commune. Elle semble toutefois se maintenir dans une grande partie de son aire de répartition historique.

Au nombre des menaces qui pèsent sur la population des Grands Lacs de la couleuvre mince, on compte la destruction et la dégradation des milieux humides et des rives des lacs, la persécution, la collecte, la mortalité routière et la prédation par les animaux domestiques et les prédateurs sauvages indigènes. Au Canada, l'espèce pourrait aussi être grandement affectée par le déclin des populations d'amphibiens, des études réalisées aux États-Unis ayant établi que les amphibiens composent 90 p. 100 ou plus du régime alimentaire de la couleuvre mince. Par ailleurs, les taux de reproduction et de recrutement de l'espèce sont probablement faibles, d'où une capacité de rétablissement réduite.

Activités de conservation en cours

Cette espèce est prise en considération dans le programme de sensibilisation aux reptiles de la région de la baie Georgienne (Greater Georgian Bay Reptile Awareness Program).

Couleuvre tachetée

Lampropeltis triangulum

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce est encore largement répandue en Ontario, mais de l'information anecdotique indique qu'elle s'y trouve en petits nombres. L'espèce maintient une population petite, mais

apparemment stable, au Québec. La couleuvre tachetée de l'Est est assujettie à des taux élevés de mortalité sur la route et est tuée délibérément en raison de sa ressemblance avec des espèces venimeuses. Actuellement, il n'existe que des renseignements anecdotiques sur la biologie de cette espèce au Canada; il n'existe aucune donnée quantitative sur le cycle biologique, les mesures démographiques, ni sur l'abondance ou les tendances de l'abondance.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Ontario, Québec

Terres visées

Environnement Canada (réserves nationales de faune), Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

On trouve des couleuvres tachetées dans le sud du Canada, dans l'ensemble des États-Unis et du Mexique et jusque dans le nord de l'Amérique du Sud. On en compte 25 sous-espèces en Amérique du Nord. Une seule sous-espèce, la couleuvre tachetée de l'Est, a une aire de répartition s'étendant jusque dans le Canada. En Ontario, cette couleuvre est présente vers le nord jusqu'au lac Nipissing et Sault Ste. Marie. Au Québec, on la trouve le long de la frontière de l'Ontario, au sud du Saint-Laurent et à l'est de la Saint-François. Elle est présente dans au moins cinq parcs nationaux.

La couleuvre tachetée est bien connue pour fréquenter les régions rurales, où on la rencontre le plus souvent dans les bâtiments, particulièrement les vieilles constructions, ou à proximité. On la trouve cependant dans une grande variété d'habitats : prairies, paturages, prés de fauche, versants rocheux et forêts diverses. La proximité d'eau et la présence de lieux pour les bains de soleil et la ponte sont deux caractéristiques importantes de l'habitat de l'espèce. La couleuvre tachetée ne s'expose pas autant que d'autres couleuvres au soleil direct; on la trouve souvent sous des objets exposés directement au soleil, dont elle absorbe la chaleur dégagée par leur face inférieure.

On ne dispose d'aucune estimation des effectifs de la couleuvre tachetée au Québec et en Ontario. Selon les observations faites en Ontario, il semble que l'espèce soit encore présente dans une grande partie de son aire de répartition historique dans la province, mais elle a probablement disparu de certaines grandes régions urbaines ou de certaines régions d'agriculture intensive où son habitat a été détruit. Au Québec, les effectifs sont faibles mais apparemment stables.

La mortalité routière et la persécution par les humains sont probablement les deux plus grandes causes de déclin. La tendance qu'a cette couleuvre de fréquenter les maisons, les cabanons et les granges à la recherche de rongeurs et de sites d'hibernation la rend particulièrement susceptible de persécution. Elle s'enfuit quand elle est menacée, mais si elle ne trouve pas d'issue, elle se prépare à se défendre, soulève la tête et frappe. Elle fait aussi vibrer sa queue contre le sol, produisant ainsi un son de crécelle (particulièrement sur des feuilles mortes). Ces comportements font que certaines personnes prennent les couleuvres tachetées pour des crotales et les tuent parce qu'elles les croient dangereuses. Enfin, la couleuvre tachetée est aussi affectée par la destruction et l'altération de son habitat découlant de l'urbanisation ainsi que par la prédation (prédateurs naturels et chats et chiens).

Activités de conservation en cours

Cette espèce est prise en considération dans le programme de sensibilisation aux reptiles de la région de la baie Georgienne (Greater Georgian Bay Reptile Awareness Program). Des projets d'intendance des habitats sont en cours en Ontario et au Québec dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Scinque de l'Ouest

Eumeces skiltonianus

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce a une aire d'occupation très petite, elle a une abondance apparemment faible et connaît de grandes fluctuations du nombre d'individus. L'aire de répartition de l'espèce au Canada fait l'objet de développements considérables et elle connaît une perte d'habitat en raison de l'agriculture et de l'urbanisation. Aucune étude quantitative n'a été effectuée sur cette espèce; cependant, son aire limitée, sa faible densité, les fluctuations des populations et la perte de l'habitat font en sorte qu'elle est une espèce préoccupante.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Environnement Canada (refuge d'oiseaux migrateurs)

Aperçu de la situation

Le scinque de l'Ouest est présent dans l'ouest des États-Unis et jusqu'à l'extrémité méridionale de la Basse-Californie (Mexique). Il atteint la limite septentrionale de son aire de répartition dans l'ouest du Canada, où on ne le trouve que dans une petite région dans l'extrême sud de la Colombie-Britannique continentale. On compte par ailleurs deux observations non confirmées pour l'île de Vancouver. La seule sous-espèce du scinque de l'Ouest présente au Canada porte le nom de scinque de Skilton (Skilton's Skink).

L'espèce occupe divers habitats, dont des boisés, des prairies, des forêts et des versants secs. Elle semble préférer les endroits renfermant une abondance de roches, de gros débris ligneux de feuilles au sol et de végétation pour pouvoir se cacher, et elle peut être particulièrement nombreuse le long des rives de cours d'eau. Ce lézard est discret et rarement aperçu, à moins de déplacer le couvert sous lequel il se cache. Il hiberne en groupe, apparemment dans son habitat estival, et n'effectue aucune migration saisonnière.

On ne sait rien des densités ou des tendances démographiques du scinque de l'Ouest en Colombie-Britannique. Dans le sud de cette province, l'espèce se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition et sa dépendance à l'égard d'un climat relativement chaud et sec limite probablement sa répartition et l'expansion de son aire dans la province.

L'altération et la fragmentation de l'habitat constituent probablement les principaux facteurs limitant la répartition et le maintien de l'espèce dans son aire de répartition. L'accroissement de la population humaine s'est accompagné d'un accroissement du développement résidentiel, de la construction de routes et de l'enlèvement des débris rocheux des talus d'éboulis, toutes activités qui détruisent l'habitat des scinques. On prévoit que l'activité humaine et donc la perte d'habitat vont continuer d'augmenter. Par ailleurs, le surpâturage par le bétail peut dégrader le couvert herbacé des clairières fréquentées par le scinque de l'Ouest. Enfin, avec sa queue d'un bleu vif et son motif rayé, l'espèce pourrait intéresser les commerçants d'animaux de compagnie.

Activités de conservation en cours

Aucune

Tortue géographique

Graptemys geographica

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Aucune étude quantitative ou à long terme n'a été effectuée en ce qui concerne cette espèce au Canada. Il existe donc peu de preuves relatives à la récente contraction de l'aire de répartition ni à la disparition locale de l'espèce. Cependant, le cycle biologique à long terme, l'âge de maturité tardif de l'espèce ainsi qui les nombreuses menaces éventuelles qui pèsent sur l'espèce et son habitat indiquent une importante vulnérabilité au déclin des populations. Cette espèce devrait faire l'objet d'une surveillance des populations afin de déterminer les tendances démographiques et d'établir certaines estimations de la taille des populations.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Ontario, Québec

Terres visées

Environnement Canada (réserves nationales de faune), Agence Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

La tortue géographique est présente dans tout le nord-est des États-Unis. Elle atteint la limite septentrionale de son aire de répartition dans le sud de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, où elle est associée au bassin des Grands Lacs et au Saint-Laurent.

L'espèce vit tant dans les lacs que dans les cours d'eau et montre une préférence pour les courants faibles, les fonds boueux et une végétation aquatique abondante. Cette tortue a besoin de bons sites (p. ex. des roches et des billes de bois) pour s'exposer au soleil durant au moins une partie de la journée. Extrêmement farouche, elle plonge dans l'eau depuis ses sites d'exposition au soleil à la moindre menace. On la trouve rarement hors du milieu aquatique, sauf durant la nidification.

On ne sait pas si les effectifs sont à la hausse, en déclin ou stables parce qu'il n'existe aucun programme de surveillance de l'espèce au Canada. On a établi des densités estimatives de 15 à 35 tortues par kilomètre de rive sur la rivière des Outaouais et pour certaines populations du Québec. La tortue géographique est présente dans de nombreux parcs nationaux et réserves nationales de faunes.

L'aire de répartition de la tortue géographique coïncide avec les régions les plus densément peuplées et les plus industrialisées de l'Ontario et du Québec. Par conséquent, de nombreuses menaces pèsent sur l'espèce. Le développement des rives et la navigation de plaisance privent de son habitat cette tortue naturellement farouche. Par ailleurs, l'espèce a une longévité élevée (plus de 20 ans), atteint la maturité tardivement (les femelles peuvent ne se reproduire pour la première fois qu'à l'âge de 12 ans) et a un faible taux de reproduction. Ces caractéristiques du cycle vital de l'espèce, combinées à celles de sa répartition, font que cette tortue est très vulnérable aux déclins de population. La perte d'habitat et l'utilisation des plans d'eau à des fins récréatives sont peut-être les menaces les plus importantes pesant sur l'espèce. La régularisation des niveaux d'eau, particulièrement au moyen de barrages, peut nuire aux tortues en submergeant des sites de nidification et en altérant l'habitat. En outre, le régime alimentaire de la tortue géographique (qui comprend des moules d'eau douce, dont bon nombre sont en

déclin) la rend vulnérable à l'accumulation de métaux lourds et d'autres substances toxiques. La prolifération de l'envahissante moule zébrée, que la tortue géographique ne consomme que quand ses proies préférées se font rares, pourrait avoir un effet à long terme sur les populations de cette tortue et doit être étudiée plus à fond, particulièrement parce que la moule zébrée renferme de plus fortes concentrations de contaminants que les proies préférées de la tortue géographique. Le commerce, pour la chair ou comme animal familier, est aussi l'une des nombreuses menaces pesant sur l'espèce du fait qu'elle ressemble à certaines autres tortues très recherchées. Toutes ces menaces vont probablement s'accroître avec l'augmentation de la population humaine dans l'aire de répartition de l'espèce.

Activités de conservation en cours

Cette espèce est prise en considération dans le programme de sensibilisation aux reptiles de la région de la baie Georgienne (Greater Georgian Bay Reptile Awareness Program). Des projets d'intendance des habitats sont en cours en Ontario et au Québec dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Des activités de recherche et de surveillance sont également en cours.

Amphibiens

Crapaud de l'Ouest

Bufo boreas

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce a connu des déclins de populations et des disparitions de populations; de nombreuses données en montrant au moins une. L'espèce est relativement intolérante à l'expansion urbaine et à la conversion de l'habitat à des fins d'utilisation agricole. Dépendante de mares oligotrophes et sans poissons et de petits lacs pour sa reproduction, l'espèce est également vulnérable à la détérioration de l'habitat, aux prédateurs et aux compétiteurs exotiques introduits et aux maladies. Cette espèce demeure répandue et abondante localement dans l'ensemble de son aire de répartition historique au Canada, malgré sa vulnérabilité connue à l'expansion urbaine, à la conversion de l'habitat à des fins d'agriculture, à la détérioration de l'habitat, aux prédateurs et aux compétiteurs exotiques introduits ainsi qu'aux maladies, lesquels ont tous lourdement contribué à la réduction de son abondance et de son aire de répartition plus au sud.

Date de l'évaluation

Novembre 2002.

Répartition canadienne

Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique, Alberta

Terres visées

Agence Parcs Canada, Conseils de gestion des ressources fauniques

Aperçu de la situation

Le crapaud de l'Ouest se trouve depuis la côte ouest jusque dans le centre de l'Alberta, et depuis l'Alaska jusqu'à la Basse-Californie, au Mexique, en passant par l'ouest des États-Unis. Au Canada, l'espèce se rencontre dans la majeure partie de la Colombie-Britannique et le centre de

l'Alberta, de même que dans le bassin de la Liard, dans le sud du Yukon.

Le crapaud de l'Ouest se trouve depuis le niveau de la mer jusqu'à une altitude de 3 660 mètres; c'est l'un des rares amphibiens à fréquenter les régions alpines. Il se reproduit dans un large éventail de milieux aquatiques naturels et artificiels (depuis les bords peu profonds des lacs aux fossés du bord des routes). La présence d'eaux chaudes et l'absence de prédateurs semblent souhaitables. Les femelles adultes reviennent parfois au même endroit chaque année pour y pondre leurs œufs. Le suivi par radio des crapauds de l'Ouest a montré qu'en dehors de la saison de reproduction, ce crapaud peut passer jusqu'à 90 p. 100 de son temps dans un habitat terrestre. Les crapauds adultes habitent des régions boisées, des zones arbustives humides, des couloirs d'avalanche et des prés, et semblent afficher une préférence pour les couverts arbustifs denses, peut-être parce que ces milieux les protègent contre la sécheresse et les prédateurs.

La reproduction du crapaud est explosive et ses effectifs fluctuent énormément. L'espèce se reproduit rapidement et produit un grand nombre de jeunes. Les années où les conditions sont favorables, les crapauds survivent en grand nombre et l'espèce peut sembler très commune. Il importe au plus haut point d'exercer un suivi à long terme de ce genre d'espèce si l'on veut obtenir une estimation précise de la taille et des tendances de la population. Comme nous ne possédons aucune donnée à long terme et qu'aucune étude démographique à grande échelle n'a été réalisée sur le crapaud de l'Ouest au Canada, il est impossible de dégager des tendances démographiques. Si, dans l'ensemble, l'espèce semble s'en tirer relativement bien, des observations récentes indiquent que ses effectifs ont connu un déclin et que certaines populations locales ont disparu dans le sud et le centre de l'île de Vancouver ainsi que dans la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique.

La dégradation et la perte de l'habitat au profit du développement et de l'agriculture, notamment dans les environs de Victoria et la région métropolitaine de Vancouver, ont entraîné un déclin des effectifs. Plus les populations restantes sont fragmentées, plus elles sont vulnérables aux phénomènes stochastiques et plus elles risquent de disparaître, surtout lorsque les conditions climatiques sont défavorables. Au Canada, les crapauds de l'Ouest sont exposés à une longue liste d'autres facteurs limitants, dont la mortalité routière, l'introduction de prédateurs exotiques, les pesticides et les contaminants. Les coupes à blancs peuvent favoriser la formation de bassins attrayants pour le crapaud, mais qui risquent par ailleurs de piéger et drainer les populations. La prédation par des espèces introduites, comme le ouaouaron et le poisson stocké, ou la compétition de ces espèces, sont également préoccupantes. L'ensemencement des lacs naturellement dépourvus de poissons pourrait constituer l'une des plus graves menaces pour l'espèce. Les poissons ne prennent pas les crapauds pour proies, mais ils portent des maladies auxquelles les crapauds et leurs têtards sont vulnérables.

Le crapaud de l'Ouest a connu des déclins parfois abrupts dans la portion sud de son aire de répartition (aux États-Unis et au Mexique). C'est pourquoi l'UICN l'a classé parmi les espèces en danger. Les populations canadiennes sont particulièrement importantes, car elles semblent constituer le dernier bastion de l'espèce

Activités de conservation en cours

Diverses activités de recherche et de surveillance sont en cours.

Crapaud des steppes

Bufo cognatus

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce est très répandue, mais ne se trouve que sous forme de populations dispersées dont la taille varie grandement. La fragmentation de l'habitat, la répartition limitée et la conversion de son habitat aux fins de l'agriculture nuisent à cette espèce de crapaud.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Le crapaud des steppes a été désigné pour la première fois comme une espèce «préoccupante» par le COSEPAC en avril 1999.

Répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan, Manitoba

Terres visées

Environnement Canada (réserves nationales de faune), Ministère de la défense nationale

Aperçu de la situation

Le crapaud des steppes a une vaste aire de répartition dans l'ouest de l'Amérique du Nord et la moitié nord du Mexique. Au Canada, il est probablement très répandu, de façon à la fois éparse et peu dense, dans toute son aire. En Alberta, l'espèce est confinée aux prairies du sud-est; la plupart des quelques observations effectuées en Saskatchewan ont été faites près de la frontière de l'Alberta. Depuis 1983, on a observé l'espèce dans l'extrême sud-ouest du Manitoba.

Le crapaud des steppes habite la prairie mixte. Il se reproduit principalement dans les habitats des prairies humides temporaires qui se remplissent d'eau à la suite des fortes précipitations de la fin du printemps et du début de l'été. Les précipitations sont toutefois souvent insuffisantes pour lui permettre de se reproduire. La métamorphose des têtards est très synchronisée, mais souvent infructueuse. Les bonnes années, un grand nombre de têtards éclôt, mais souvent beaucoup d'entre eux meurent parce que l'étang de naissance s'assèche avant que la métamorphose ait eu lieu. La mortalité des juvéniles serait aussi très élevée en hiver. Les crapauds adultes vivent par contre relativement longtemps; ils arrivent à se protéger contre la sécheresse, notamment les températures ambiantes élevées et les faibles taux humidité, en s'enfouissant dans le sol. Leur rythme cardiaque diminue (brachycardie) alors, et ils passent à un métabolisme anaérobie pour compenser l'absence d'oxygène durant l'enfouissement.

En Alberta, les inquiétudes suscitées par le passé par le déclin des populations pourraient avoir été causées par le manque de recherche lors des années où les précipitations étaient abondantes et l'espèce plus facilement repérable. D'après des relevés récents (de 1994 et 1996), un grand nombre de crapauds vivraient dans la réserve nationale de faune de Suffield (Alberta). Aucune donnée ne permet d'évaluer la taille ou les tendances des populations en Saskatchewan ou au Manitoba.

Dans l'aire de répartition de l'espèce, l'habitat de prairie dont elle a besoin est peut-être très répandu, mais n'offre pas toujours les dépressions (comme des mares vaseuses) qui conviennent à la reproduction lorsque le fort ruissellement ou les abondantes pluies du printemps déclenchent la reproduction. La transformation progressive des prairies en terres agricoles, l'épandage d'herbicides et de pesticides, de même que le pâturage et le piétinement de la végétation riveraine pourraient lentement réduire le nombre d'habitats disponibles et leur qualité. Une forte concentration de bovins peut dégrader la qualité de l'eau et faire éventuellement baisser le taux de survie des larves. Les routes qui fragmentent l'habitat du crapaud des steppes, notamment celles où la circulation est dense, peuvent entraîner une forte mortalité, surtout lorsque les crapauds les traversent pour se rendre dans leurs aires de reproduction dans les milieux humides avoisinants.

Activités de conservation en cours

Des projets d'intendance sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des

espèces canadiennes en péril).

Grenouille à pattes rouges

Rana aurora

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

L'aire de répartition de cette espèce est limitée et fragmentée. On la trouve sur l'île de Vancouver et sur le continent sans aucune possibilité de dispersion en traversant l'eau salée. Certaines populations des régions urbaines ont connu un déclin. L'espèce est considérée en voie de disparition (United States Endangered Species Act) dans son aire de répartition méridionale des États-Unis. L'espèce a une aire de répartition limitée au Canada et elle est susceptible à la dégradation d'habitat, ainsi qu'à la prédation et à la concurrence de la part des ouaouarons et des grenouilles vertes.

Date de l'évaluation

Mai 2002

La grenouille à pattes rouges a été désignée pour la première fois «préoccupante» par le COSEPAC en avril 1999.

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

La grenouille à pattes rouges se trouve le long de la côte ouest de l'Amérique du Nord, depuis la Basse-Californie, au Mexique, jusqu'au Canada, où elle atteint la limite nord de son aire de répartition dans l'extrême sud-ouest de la Colombie-Britannique. La seule sous-espèce de grenouille à pattes rouges qui se trouve au Canada est la grenouille du Nord à pattes rouges, *Rana aurora aurora*. En Colombie-Britannique, l'aire de répartition de la sous-espèce est limitée à l'île de Vancouver et aux îles Gulf, à la partie continentale adjacente au détroit de Georgia et à la vallée du Fraser jusqu'à Hope.

Cette grenouille discrète et relativement grosse est associée aux ruisseaux, aux étangs ou aux marais, mais elle se trouve aussi dans des endroits humides des forêts, loin de toute masse d'eau. L'espèce est généralement confinée à de basses altitudes. Les adultes se reproduisent dans des étangs frais, sur les bords de lacs, dans des cours d'eau au débit lent et des marais, des tourbières ou des marécages où l'eau libre est susceptible de demeurer jusqu'à ce que le têtard soit passé à l'état adulte. Les grenouilles qui passent l'été dans les forêts loin des masses d'eau semblent préférer les forêts matures où l'on trouve une abondante litière de feuilles et des troncs couchés.

On ne possède aucune information sur l'effectif actuel des populations de grenouille à pattes rouges au Canada, mais l'espèce fait face à l'expansion de la population humaine et à d'énormes pressions dues au développement sur la majeure partie de son aire de répartition. On a noté un certain déclin des populations dans les régions urbaines, notamment à cause de l'étalement de la ville de Vancouver dans les régions environnantes de la vallée du bas Fraser; on pense toutefois que l'espèce demeure commune à l'échelle locale dans certaines localités de l'île de Vancouver.

La détérioration et la disparition de l'habitat ainsi que la prédation par les ouaouarons introduits et la compétition de ces derniers constituent les principales menaces à la survie de l'espèce. La destruction des petits étangs et d'autres habitats semble éliminer certaines populations.

Activités de conservation en cours

Des activités de recherche et de surveillance sont en cours.

Grenouille léopard, populations boréales de l'Ouest/des Prairies

Rana pipiens

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce demeure répandue, mais elle a connu une grave contraction de son aire de répartition et une perte de populations, particulièrement dans l'Ouest. Cette contraction a été accompagnée d'un isolement accru des populations restantes dont la taille fluctue largement. Cette espèce est touchée de manière défavorable par la conversion de l'habitat, incluant le drainage et l'eutrophisation de terres humides, l'introduction de poissons gibier, la prise, la contamination par pesticides et la fragmentation qui freine la recolonisation et le sauvetage des populations en déclin.

Date de l'évaluation

Novembre 2002

Les populations boréales de l'Ouest/des Prairies de la grenouille léopard ont été désignées pour la première fois comme des populations «préoccupantes» par le COSEPAC en avril 1998.

Répartition canadienne

Territoires du Nord-Ouest, Alberta, Saskatchewan, Manitoba

Terres visées

Environnement Canada (réserves nationales de faune), Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

La grenouille léopard est une espèce de climat frais; son aire de répartition englobe la majeure partie de la portion nord des États-Unis, s'étendant dans toutes les provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada. Les grenouilles léopards du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest appartiennent aux populations boréales de l'Ouest/des Prairies.

Bien qu'elles puissent se reproduire dans les mêmes masses d'eau qui leur servent de lieu d'hibernation, la plupart des grenouilles léopards ont besoin d'au moins trois types d'habitats : des étangs temporaires pour se reproduire, des milieux terrestres pour s'alimenter durant l'été, et des étangs permanents pour hiberner. Lorsqu'elles sont à la recherche de nourriture en été, les grenouilles évitent généralement les milieux fortement boisés, les milieux à graminées hautes (plus de 1 mètre), et les habitats sablonneux dénudés. Elles hibernent dans des masses d'eau bien oxygénées, comme des ruisseaux ou de grands étangs qui ne gèlent pas entièrement. Le recrutement est faible. En moyenne, moins de 10 p. 100 des œufs survivent jusqu'au stade de juvéniles et seulement 40 p. 100 des juvéniles survivent jusqu'au printemps suivant.

La grenouille léopard est toujours répandue, mais son aire de répartition a beaucoup rétréci dernièrement. De nombreuses populations, notamment dans l'ouest, ont en effet disparu, si bien que celles qui restent sont plus isolées et que leur effectif fluctue énormément. Une importante

fluctuation d'effectif peut entraîner la disparition graduelle des petites populations, tandis que l'isolement des populations peut avoir une incidence négative sur la viabilité à long terme d'une espèce. Des déclins démographiques ont été observés pour la première fois dans les prairies (au Canada ainsi qu'aux États-Unis) dans les année 1970. L'intensité des déclins a varié selon les régions; dans certaines, notamment au Manitoba et en Alberta, l'aire et les effectifs de l'espèce ont décliné presque au point d'entraîner sa disparition. La cause de ces déclins marqués demeure inconnue. La grenouille léopard a par la suite montré certains signes de rétablissement dans les Prairies. L'espèce demeure répandue, mais les populations sont en général isolées et les densités demeurent habituellement faibles. On n'observe aucun indice de recolonisation dans certaines des régions d'où l'espèce a disparu. Au Manitoba, la grenouille s'est rétablie sur la plus grande partie de son aire historique, bien que les densités soient de loin inférieures à celles observées auparavant. En Alberta, les données recueillies dans les années 1990 révèlent qu'il ne reste que 26 des 74 populations reproductrices, la reproduction n'étant confirmée que pour 12 d'entre elles; la plupart de ces dernières se trouvent dans l'angle sud-est de la province. La grenouille léopard a une répartition limitée dans les Territoires du Nord-Ouest, son aire de répartition se situant entre la frontière de l'Alberta et le Grand lac des Esclaves. Des mentions de 1995 ont confirmé la présence de l'espèce dans la région.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont la destruction et la dégradation de l'habitat, de même que la présence d'espèces envahissantes. La destruction ou la modification des aires de reproduction, d'estivage ou d'hivernage d'une population, ou un changement qui empêche les grenouilles de passer d'un type de milieu à un autre peuvent entraîner l'élimination de cette population. L'introduction d'une espèce, comme la carpe et la salicaire, peut rendre l'habitat impropre pour cette grenouille. Enfin, la récolte commerciale pourrait aussi menacer les populations locales de cette grenouille au Manitoba.

Activités de conservation en cours

Des projets d'intendance sont en cours dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril), de même que diverses activités de recherche et de surveillance.

Salamandre pourpre

Gyrinophilus porphyriticus

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Cette espèce a une aire de répartition limitée et fragmentée et des exigences spécialisées en matière d'habitat. Elle est vulnérable à la détérioration de l'habitat menant à une perte de population. En raison des faibles taux de dispersion, ainsi que d'une maturité sexuelle tardive, les populations disparues ont peu de chances de se rétablir.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Ontario, Québec

La salamandre pourpre a été désignée pour la première fois «préoccupante» par le COSEPAC en avril 1999.

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

La salamandre pourpre est limitée à l'est de l'Amérique du Nord. Au Canada, elle est confinée aux basses terres du Saint-Laurent dans le sud du Québec, qui constituent la limite nord-ouest de l'aire de répartition de l'espèce. Il existe deux populations canadiennes : l'une dans les Adirondacks et l'autre dans les Appalaches. Leurs aires de répartition combinées représentent environ 5 p. 100 de toute l'aire de répartition de l'espèce en Amérique du Nord. Deux mentions antérieures de l'espèce en Ontario (près d'Ottawa et dans la région du Niagara) n'ont jamais été confirmées par aucun relevé ultérieur.

La salamandre pourpre a besoin d'un habitat spécifique. On l'associe généralement aux cours d'eau frais et limpides des régions montagneuses et forestières. Des individus ont également été observés dans des cours d'eau en zones ouvertes, des étangs, aux bords de lacs, dans des tourbières et des cavernes. Les larves ont besoin de cours d'eau permanents et bien oxygénés pour leur respiration aquatique. L'adulte, dépourvu de poumons, est limité aux milieux frais et humides à cause de sa respiration cutanée. En été, on trouve habituellement les adultes sous des grosses pierres plates au bord des cours d'eau ou près d'une masse d'eau. Les petits cours d'eau d'amont exempts de poissons prédateurs abritent d'importantes populations de salamandre pourpre. La salamandre hiverne vraisemblablement dans des cavités souterraines humides ou des sources non gelées.

La taille et les tendances de la population canadienne de la salamandre pourpre sont inconnues. Cette salamandre est caractérisée par sa maturité sexuelle tardive et son faible taux de recrutement, et met donc probablement beaucoup de temps à se rétablir après un déclin démographique. L'espèce est considérée comme rare, et on n'en observe habituellement que quelques individus lors des prospections effectuées dans les habitats convenables. Dans les zones où l'espèce est abondante, on peut trouver de 5 à 20 individus par 25 m de cours d'eau. On a estimé qu'il pourrait y avoir environ 850 adultes dans la portion québécoise des Adirondacks.

Les principales menaces qui pèsent sur la salamandre pourpre viennent de la modification et de la destruction de l'habitat, du lotissement résidentiel et des activités récréatives intensives. La sédimentation causée par la construction des routes et les travaux de canalisation nuit à la survie des larves. Le pompage des aquifères près des sources et la modification du régime des cours d'eau suivant la coupe des forêts en bordure de ces cours d'eau nuisent également à l'espèce. La salamandre pourpre pourrait aussi être vulnérable à la contamination par les polluants atmosphériques ou les pesticides utilisés en foresterie et en agriculture, bien qu'aucun effet nocif n'ait été documenté jusqu'à présent.

Activités de conservation en cours

Des projets d'intendance des habitats sont en cours au Québec dans le cadre du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Mollusques

Limace-sauteuse glanduleuse

Hemphillia glandulosa

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

La perte et la fragmentation de l'habitat causées par les pratiques forestières de coupe à blanc modifient la quantité et la qualité des débris ligneux grossiers qui offrent un refuge aux limaces et

pourraient limiter les déplacements relatifs à la dispersion. Cette espèce existe dans l'extrémité nord de son aire de répartition dans le sud de l'île de Vancouver, et le faible nombre de populations dispersées rend l'espèce vulnérable aux perturbations naturelles et anthropiques.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Répartition canadienne

Colombie-Britannique

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

L'aire de répartition connue de la limace-sauteuse glanduleuse s'étend de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique, jusque dans le centre-ouest de l'Oregon, en passant par le Washington. Au Canada, l'espèce n'est connue que dans le sud de l'île de Vancouver, au sud de Nanaimo, où elle atteint la limite nord de son aire de répartition. Il n'y a aucune mention connue de l'espèce dans la partie continentale de la province.

La limace-sauteuse glanduleuse fréquente des milieux humides boisées et des sites riverains variés de faible et moyenne altitude. La présence d'un abri adéquat est importante. Les billes de bois en décomposition et autres débris ligneux, de même que les litières de feuilles et la base du polystic à épées lui offre un couvert convenable. L'espèce se rencontre dans des forêts d'âges variés allant des vieux peuplements aux forêts aux premiers stades de succession végétale. Bien qu'on l'ait trouvée dans certains peuplements de moins de 15 ans, elle est plus commune dans ceux qui ont plus de 35 ans.

Au Canada, l'espèce se trouve dans 14 localités en Colombie-Britannique. Comme on n'a pas prospecté tous les milieux qui lui conviennent, il se pourrait qu'elle fréquente d'autres localités. Sa répartition est éparse sur une aire restreinte, et sa densité est faible, oscillant généralement entre un à trois individus par localité. En 1900, on a trouvé jusqu'à sept individus dans une localité. On ne possède aucune information sur la taille ou les tendances des populations.

La plus lourde menace à peser sur l'espèce est la coupe à blanc, qui entraîne la disparition, la dégradation et la fragmentation de l'habitat. L'exploitation forestière altère la qualité et la quantité des débris ligneux grossiers qu'utilise la limace-sauteuse glanduleuse pour se mettre à l'abri. Elle isole par ailleurs les populations et nuit au flux génique, étant donné que cette limace est relativement sédentaire et n'est guère capable de se disperser. Le nombre peu élevé des populations dispersées rend l'espèce vulnérable aux perturbations naturelles et anthropiques. Il est peu probable que cette limace-sauteuse recolonise les localités isolées d'où elle disparaît. La plupart des terres où se trouve l'espèce appartiennent à des compagnies forestières.

Activités de conservation en cours

Aucune

Plantes vasculaires

Arméria de l'Athabasca

Armeria maritima interior

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une espèce endémique du Canada clairsemée dans un écosystème unique de dunes et ayant une étendue géographique limitée; cet écosystème subvient aux besoins d'au moins dix espèces de plantes endémiques comportant diverses menaces.

Date de l'évaluation

Mai 2002

L'arméria de l'Athabasca a été désignée une première fois «menacée» par le COSEPAC en avril 1981. Elle a été reclassifiée dans la catégorie de risque moins élevé d'espèce «préoccupante» en avril 1999.

Répartition canadienne

Saskatchewan

Terres visées

Aucune confirmation

Aperçu de la situation

L'arméria de l'Athabasca est une sous-espèce endémique du Canada. Elle ne pousse que dans le parc provincial des dunes de sable de l'Athabasca, dans le Nord-Ouest de la Saskatchewan. Là, l'espèce croît dans trois grands champs de dunes le long de la rive sud du lac Athabasca (connus sous le nom de dunes de la rivière William, de la baie Thomson et de la rivière MacFarlane).

L'arméria de l'Athabasca pousse de façon éparse dans un écosystème dunaire unique, géographiquement très limité. Son habitat, constitué de pavages de gravier dans des régions de dunes actives, est extrêmement localisé et fragile. Les pavages résultent de l'action du vent sur un sol de gravier sablonneux. Ces zones sont rares et la végétation qui s'y trouve est très clairsemée.

On ignore le nombre exact d'individus et les tendances démographiques de la sous-espèce, mais rien n'indique que ses effectifs ont connu un déclin au cours des dernières années. La petite taille de sa population et son habitat restreint limitent cependant l'arméria de l'Athabasca.

Bien qu'elle pousse dans un parc provincial, l'arméria de l'Athabasca fait face à de multiples menaces éventuelles. Le tourisme augmente en effet dans la région, et l'incidence du camping pratiqué par les canoéistes sur son habitat devient de plus en plus importante. La dégradation de l'habitat résultant de la circulation des véhicules tout-terrain pourrait menacer l'espèce, malgré l'interdiction d'utiliser ces véhicules dans les dunes. L'exploration minière est permise jusqu'à la lisière du parc. Des semences ont été récoltées à l'intérieur du parc pour servir éventuellement à la réhabilitation des résidus miniers, une pratique incompatible avec la protection de l'habitat naturel de la plante. Dans l'ensemble, les pressions exercées par l'exploitation minière, le tourisme et les activités récréatives ainsi que d'autres activités commerciales, augmentent. Les dunes de l'Athabasca abritent au moins dix espèces végétales endémiques du Canada qui font toutes face aux mêmes menaces.

Activités de conservation en cours

Aucune

Arnoglosse plantain

Arnoglossum plantagineum

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Des occurrences limitées signalées dans cinq zones littorales du lac Huron sont sujettes à l'aménagement et à l'utilisation de nature récréative, mais certaines populations se trouvent dans des zones protégées.

Date de l'évaluation

Mai 2002

L'arnoglosse plantain a été désigné pour la première fois comme espèce «préoccupante» par le COSEPAC en avril 1988. Son statut a été confirmé en avril 1999, après réévaluation.

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Agence Parcs Canada

Aperçu de la situation

Dans la partie centrale des États-Unis, l'arnaglosse plantain pousse depuis l'Ohio et le Michigan jusqu'au Texas et à l'Alabama, au sud. Au nord, l'espèce atteint la limite de son aire de répartition au Canada, où elle ne croît que dans le sud de l'Ontario, où elle occupe principalement la partie occidentale de la péninsule Bruce. L'arnoglosse plantain a besoin de prés humides et riches en calcium, ou de tourbières minérotrophes riveraines.

L'espèce a connu certaines pertes de populations historiques. En 1998, la population a été estimée à environ 5 000 tiges florifères occupant 13 sites. D'après une comparaison avec les données de 1988, la population serait stable; il pourrait cependant y avoir une légère diminution de l'habitat disponible.

La principale menace qui pèse sur les populations canadiennes d'arnoglosse plantain est la perte de son habitat causée surtout par la construction de chalets (y compris le drainage des terres et l'aménagement de pelouses). En certains endroits, les plantes sont vulnérables au piétinement par les pêcheurs, les collectionneurs de fossiles et les véhicules tout-terrain. En plus des populations poussant sur des terres privées, d'autres populations importantes se trouvent dans un parc national.

Activités de conservation en cours

Aucune

Rosier sétigère

Rosa setigera

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Il s'agit d'un arbuste d'habitats de prairie restants et de clairières, qui est également capable de coloniser une variété de sites perturbés ouverts au sein d'une région limitée géographiquement et d'un point de vue climatique où se poursuit le déclin de l'étendue et de la qualité de l'habitat. Les menaces incluent des facteurs tels que l'expansion urbaine et l'utilisation intensive des terres agricoles.

Date de l'évaluation

Mai 2003

Le rosier sétigère a été désigné pour la première fois comme une espèce «préoccupante» en avril 1986. L'espèce a été reclassifiée dans la catégorie de risque plus élevé de « menacée » en mai 2002.

Répartition canadienne

Ontario

Terres visées

Agence Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

Le rosier sétigère se trouve dans le centre des États-Unis, et la limite nord de son aire de répartition atteint l'extrême sud-ouest de l'Ontario. On trouve principalement l'espèce dans le comté d'Essex; d'autres populations sont présentes dans la région voisine de Chatham-Kent, ainsi que dans les comtés de Lambton et de Middlesex.

Le rosier sétigère est une espèce de succession précoce; il colonise les habitats ouverts, tels que les prairies, les prés à arbustes, les champs agricoles abandonnés ou les terrains urbains inoccupés. L'espèce affiche une préférence pour les sites aux sols lourds, mais on la trouve parfois sur des sols sablonneux ou peu profonds qui s'assèchent pendant une partie de la saison de croissance. Au Canada, le rosier sétigère se trouve dans les zones ayant une saison de croissance prolongée et un climat tempéré près du lac Érié.

La superficie occupée par le rosier a vraisemblablement diminué par rapport à l'aire de répartition historique. Les relevés ont montré que le nombre d'individus a chuté d'environ 20 p. 100 entre 1984 et 2000-2001. La population était estimée à environ 150 rosiers à maturité en 2000-2001, mais d'après les relevés réalisés au cours de la saison favorable de 2002, alors que de nombreux rosiers étaient en fleur et par conséquent bien en évidence, la plante serait plus abondante qu'on ne le pensait. On a observé l'espèce dans 80 à 100 localités disséminées, et elle pousse possiblement dans d'autres sites non documentés. Bien qu'il ait disparu de certaines localités, ce rosier est une espèce opportuniste et colonise les nouvelles localités qui deviennent disponibles. À la plupart des stations connues, la plante pousse en petits nombres, mais elle peut être localement commune. Il faudra faire d'autres relevés pour déterminer l'effectif de la population actuelle; rien n'indique toutefois que la population globale a décliné récemment.

Comme le rosier croît dans des habitats ouverts, la succession naturelle constitue une menace. Si des mesures de gestion appropriées ne sont pas mises en place pour éviter la croissance des arbres, l'habitat deviendra trop ombragé pour subvenir aux besoins du rosier sétigère. L'espèce pousse dans une région densément peuplée, et son habitat disparaît sous la poussée de l'étalement urbain (surtout aux environs de Windsor) et de l'utilisation récréative de véhicules tout-terrain. Des arbustes exotiques envahissants sont par ailleurs présents dans certains habitats et pourraient devenir d'importants compétiteurs.

Activités de conservation en cours

Cette espèce est incluse dans les plans de rétablissement multi-espèces du RESCAPÉ (Rétablissement des espèces canadiennes en péril). Des projets d'intendance des habitats sont en cours.

Érioderme boréal, population boréale

Erioderma pedicellatum

Statut attribué par le COSEPAC

Préoccupante

Justification de la désignation par le COSEPAC

Une population limitée à des régions ayant un climat océanique frais et humide très sensible aux polluants atmosphériques, tels que les précipitations acides; on a enregistré de nombreuses pertes de populations découlant de la perte et/ou de la détérioration d'habitat, mais l'espèce est encore largement répandue dans son aire de répartition traditionnelle, ayant de très importantes populations dans des zones protégées.

Date de l'évaluation

Mai 2002

Répartition canadienne

Terre-Neuve-et-Labrador

Terres visées

Agence Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Aperçu de la situation

L'érioderme boréal, rare partout dans le monde, a une grande importance sur le plan évolutionnaire. L'espèce a été observée dans le Canada Atlantique, en Suède et en Norvège, mais il semble qu'on ne la trouve plus aujourd'hui qu'au Canada. Il existe deux populations disjointes d'ériodermes boréals : la population boréale, sur l'île de Terre-Neuve, et la population de l'Atlantique (désignée «en voie de disparition»), en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

De manière générale, les stations de l'érioderme boréal se trouvent sur des versants boisés exposés au nord, où les conditions demeurent fraîches et humides toute l'année. Ces forêts mûres abritent également un grand nombre d'espèces hydrophiles comme les sphaignes et l'osmonde cannelle. Dans les forêts qui laissent bien pénétrer la lumière, l'érioderme boréal pousse surtout sur les troncs, le plus souvent sur le sapin baumier, alors que dans les milieux ombragés il pousse surtout sur les branches.

La population boréal du lichen se trouve dans 94 stations existantes et historiques disséminées dans l'ouest et le sud de l'île de Terre-Neuve. Le lichen a disparu d'environ 20 de ces localités, ce qui a entraîné une perte estimative de quelque 12 p. 100 des individus connus. Une augmentation des efforts de recherche entre 1995 et 2000 a permis de découvrir un grand nombre de nouvelles occurrences de l'érioderme boréal sur l'île de Terre-Neuve, et sans doute trouvera-t-on encore d'autres stations. Il sera par conséquent difficile d'évaluer l'effectif total de la population tant qu'un relevé de tous les habitats ne sera pas terminé.

La plus lourde menace à peser sur l'érioderme boréal sur l'île de Terre-Neuve est vraisemblablement l'exploitation forestière. Même si les arbres colonisés par le lichen ne sont pas abattus, l'enlèvement des arbres avoisinants entraîne des changements de microhabitat (comme un changement dans les taux d'humidité) susceptibles de tuer le lichen. L'érioderme a un cycle biologique complexe qu'on ne comprend pas encore très bien. De tous les lichens (qui en tant que groupe sont considérés comme de bons indicateurs de la qualité de l'air), l'érioderme

boréal est l'un des plus sensible à la pollution atmosphérique. Il est extrêmement sensible aux précipitations acides, au brouillard acide, aux émissions industrielles (comme celles des usines de pâte à papier ou des raffineries de pétrole) et aux autres polluants atmosphériques. Parmi les autres menaces, mentionnons les pesticides et peut-être aussi les changements climatiques.

L'érioderme boréal est inscrit à titre d'espèce fortement menacée *(critically endangered)* dans la *Red List of Lichenized Fungi of the World*. La population boréale revêt une importance spéciale à titre de dernière population viable restante de cette espèce ancienne et autrefois fort répandue. Encore très répandue à Terre-Neuve, l'espèce est présente dans la majeure partie de son aire sur l'île. Un certain nombre de sous-populations sont saines et se reproduisent bien, et certaines se trouvent dans un parc national.

Activités de conservation en cours

Aucune

Glossaire

alvar : landes rocheuses à couvert de broussailles maigre ou nul, et dépourvues d'arbres.

Bureau du Conseil privé (BCP) : le BCP aide le greffier du Conseil privé à fournir un appui professionnel impartial au Premier ministre dans son rôle de chef du gouvernement à propos de tous les enjeux politiques et opérationnels. Pour en savoir davantage sur le Bureau du Conseil privé, consulter le site : http ://www.pco-bcp.gc.ca/.

COSEPAC : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Le comité est composé de spécialistes des espèces sauvages en péril. Ces spécialistes œuvrent dans les domaines de la biologie, de l'écologie, de la génétique et autres domaines pertinents; ils proviennent de divers milieux, dont les gouvernements, les universités et les milieux autochtones.

décret : décret du Conseil. Instrument avisant d'une décision prise par le pouvoir exécutif du gouvernement; par exemple, chaque règlement est assorti d'un décret du Conseil.

disjointe (isolée) : qualifie une population séparée des autres au point de n'avoir avec elles aucun échange génétique.

endémique : espèce naturellement présente dans une seule région.

excentrique : qualifie un individu ou un groupe d'individus isolé du groupe principal.

fragmentation : division d'une étendue de milieu naturel en parcelles plus petites, séparées par un milieu différent (habituellement modifié).

gouverneur en conseil : le gouverneur général du Canada qui exerce ses pouvoirs sur l'avis du Conseil privé de la Reine pour le Canada (c.-à-d. le Cabinet).liste de la LEP : annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP); liste des espèces protégées en vertu de la LEP.

potentiel de sauvetage : probabilité qu'une population en déclin soit régénérée par des individus immigrant de populations avoisinantes.

REIR : chaque initiative réglementaire doit faire l'objet d'une analyse de son impact prévu. Les résultats de cette analyse sont présentés sommairement dans un Résumé d'étude d'impact de la réglementation (REIR) qui constitue, dans les faits, un compte rendu public de la justification de chaque règlement et de ses politiques.

relique : qualifie une espèce ou une population qui survit dans certaines localités isolées malgré des changements environnementaux ayant entraîné sa disparition des régions avoisinantes.

RESCAPÉ : Rétablissement des espèces canadiennes en péril; programme national de rétablissement établi en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril.

stochastique : qui comporte un élément de hasard.

terres visées : terres relevant d'un organisme fédéral, et connue pour abriter une espèce.

Amphibiens
Crapaud
de l'Ouest 74–75
des steppes 75–76
Grenouille
à pattes rouges 76–77
léopard
populations boréales de l'Ouest/des Prairies 77–79
Salamandre
pourpre 79–80
Lépidoptères
Mormon
population des montagnes du Sud 19–20
population des Prairies 45–46
Teigne du yucca 21–22
Lichens
Érioderme boréal
population boréale 84–85
population de l'Atlantique 35–36
Mammifères
Carcajou
population de l'Est 13–14
Caribou des bois
population des montagnes du Nord 58–59
Ours
blanc 60–62
grizzli
population du Nord-Ouest 62–64
Renard gris 36–38
Taupe de Townsend 14–15
Mollusques
Escargot du Puget 11
Escargot-forestier de Townsend 18
Limace-sauteuse
dromadaire 44–45
glanduleuse 30–81
Mousses
Andersonie charmante 32–33
Fabronie naine 33–34
Ptychomitre à feuilles incurvées 12–13
Scoulérie à feuilles marginées 34–35
Oiseaux
Courlis à long bec 64–65
Paruline azurée 65–67
Petit-duc des montagnes
sous-espèce *kennicottii* 67–68
sous-espèce *macfarlanei* 16–17
Plantes vasculaires
Abronie à petites fleurs 55–56
Aristide à rameaux basilaires 23–24
Arméria de l'Athabasca 81–82
Arnoglosse plantain 82–83
Aster
divariqué 47–48
fausse-prenanthe 48–49
très élevé 49–50
Camassie faux-scille 50–51
Grand silène de Scouler 24–25
Hyménoxys herbacé 51–52
Jonc de Kellogg 25–26
Lipocarphe à petites fleurs 26
Lupin des ruisseaux 28–29
Platanthère blanchâtre de l'Est 29–30
Polémoine de Van Brunt 53–54
Polystic de Lemmon 52–53
Rosier sétigère 83–84
Tradescantie de l'Ouest 55–56
Tritéléia de Howell 30–31
Violette pédalée 31–32
Reptiles
Couleuvre
à nez mince
du Grand Bassin 39–40
du Pacifique 9–10
agile bleue 17–18
Boa caoutchouc 68–69
Massasauga 40–41
mince
population de l'Atlantique 38–39
population des Grands Lacs 69–70
tachetée 70–71
Scinque
de l'Ouest 71–72
Tortue
de l'Ouest 10–11
géographique 72–74
musquée 43–44
Tortue-molle à épines 41–43

Index des espèces par nom scientifique

Amphibiens
Bufo
boreas 74–75
cognatus 75–76
Gyrinophilus
porphyriticus 79–80
Rana
aurora 76–77
pipiens
populations boréales de l'Ouest/des Prairies 77–79
Lépidoptères
Apodemia mormo
population des montagnes du Sud 19–20
population des Prairies 45–46
Tegeticula yuccaella 21–22
Lichens
Erioderma pedicellatum
population boréale 84–85
population de l'Atlantique 35–36
Mammifères
Gulo gulo
population de l'est 13–14
population de l'Ouest 56–58
Rangifer tarandus caribou
population des montagnes du Nord 58–59
Scapanus townsendii 14–15
Urocyon cinereoargenteus 36–38
Ursus
arctos
population du Nord-Ouest 62–64
maritimus 60–62
Mollusques
Allogona townsendiana 18–19
Cryptomastix devia 11–12
Hemphillia
dromedaryus 44–45
glandulosa 80–81
Mousses
Bryoandersonia illecebra 32–33
Fabronia pusilla 33–34
Ptychomitrium incurvum 12–13
Scouleria marginata 34–35
Oiseaux
Dendroica cerulea 65–67
M egascops kennicottii
kennicottii 67–68
macfarlanei 16–17
Numenius americanus 64–65
Plantes vasculaires
Aristida basiramea 23–24
Armeria maritima interior 81–82
Arnoglossum plantagineum 82–83
Camassia scilloides 50–51
Eurybia divaricata 47–48
Hymenoxys herbacea 51–52
Juncus kelloggii 25–26
Lipocarpha micrantha 26–27
Lupinus rivularis 28–29
Platanthera leucophae 29–30
Polemonium vanbruntiae 53–54
Polystichum lemmonii 52–53
Ptelea trifoliata 54–55
Rosa setigera 83–84
Silene scouleri grandis 24–25
Symphyotrichum
praealtum 49–50
prenanthoides 48–49
Tradescantia occidentalis 55–56
Tripterocalyx micranthus 55–56
Triteleia howelli 30–31
Viola pedata 31–32
Reptiles
Actinemys marmorata 10–11
Apalone spinifera 41
Charina bottae 68–69
Coluber constrictor foxii 17–18
Eumeces skiltonianus 71–72
Graptemys geographica 72–74
Lampropeltis triangulum 70–71
Pituophis
catenifer
catenifer 9–10
deserticola 39–40
Sistrurus catenatus 40–41
Sternotherus odoratus 43–44
Thamnophis sauritus
population de l'Atlantique 38–39
population des Grands Lacs 69–70

Index des espèces par ordre de gouvernement

Alberta
- Abronie à petites fleurs 55–56
- Carcajou
  - population de l'Ouest 56–58
- Courlis à long bec 64–65
- Crapaud de l'Ouest 74–75
- Crapaud des steppes 75–76
- Grenouille léopard
  - populations boréales de l'Ouest/des Prairies 77–79
- Ours grizzli
  - population du Nord-Ouest 62–64
- Tradescantie de l'Ouest 55–56

Colombie-Britannique
- Boa caoutchouc 68–69
- Carcajou
  - population de l'Ouest 56–58
- Caribou des bois
  - population des montagnes du Nord 58–59
- Couleuvre à nez mince du Grand Bassin 39–40
- Couleuvre à nez mince du Pacifique 9–10
- Courlis à long bec 64–65
- Crapaud de l'Ouest 74–75
- Escargot du Puget 11–12
- Escargot-forestier de Townsend 18–19
- Fabronie naine 33–34
- Grand silène de Scouler 24–25
- Grenouille à pattes rouges 76–77
- Jonc de Kellogg 25–26
- Limace-sauteuse
  - dromadaire 44–45
  - glanduleuse 80–81
- Lipocarphe à petites fleurs 26–27
- Lupin des ruisseaux 28–29
- Mormon
  - population des montagnes du Sud 19–20
- Ours grizzli
  - population du Nord-Ouest 62–64
- Petit-duc des montagnes
  - sous-espèce *kennicottii* 67–68
  - sous-espèce *macfarlanei* 16–17
- Polystic de Lemmon 52–53
- Scinque de l'Ouest 71–72
- Scoulérie à feuilles marginées 34–35
- Taupe de Townsend 14–15
- Tortue de l'Ouest 10–11
- Tritéléia de Howell 30–31

Manitoba
- Carcajou
  - population de l'Ouest 56–58
- Crapaud des steppes 75–76
- Grenouille léopard
  - populations boréales de l'Ouest/des Prairies 77–79
- Ours blanc 60–62
- Renard gris 36–38
- Tradescantie de l'Ouest 55–56

Nouveau-Brunswick
- Érioderme boréal
  - population de l'Atlantique 35–36

Nouvelle-Écosse
- Couleuvre mince
  - population de l'Atlantique 38–39
- Érioderme boréal
  - population de l'Atlantique 35–36

Nunavut
- Carcajou
  - population de l'Ouest 56–58
- Ours blanc 60–62
- Ours grizzli
  - population du Nord-Ouest 62–64

Ontario
- Andersonie charmante 32–33
- Aristide à rameaux basilaires 23–24
- Arnoglosse plantain 82–83
- Aster divariqué 47–48
- Aster fausse-prenanthe 48–49
- Aster très élevé 49–50
- Camassie faux-scille 50–51
- Carcajou
  - population de l'Ouest 56–58
- Couleuvre agile bleue 17–18
- Couleuvre mince
  - population des Grands Lacs 69–70
- Couleuvre tachetée 70–71
- Hyménoxys herbacé 51–52
- Lipocarphe à petites fleurs 26–27
- Massasauga 40–41
- Ours blanc 60–62
- Paruline azurée 65–67
- Platanthère blanchâtre de l'Est 29–30
- Ptéléa trifolié 54–55
- Ptychomitre à feuilles incurvées 12–13
- Renard gris 36–38
- Rosier sétigère 83–84
- Salamandre pourpre 79–80
- Tortue géographique 72–74
- Tortue musquée 43–44
- Tortue-molle à épines 41–43
- Violette pédalée 31–32

Québec
Aristide à rameaux basilaires 23–24
Aster divariqué 47–48
Carcajou
population de l'Est 13–14
Couleuvre tachetée 70–71
Ours blanc 60–62
Paruline azurée 65–67
Polémoine de Van Brunt 53–54
Salamandre pourpre 79–80
Tortue géographique 72–74
Tortue musquée 43–44
Tortue-molle à épines 41–43
Saskatchewan
Abronie à petites fleurs 55–56
Arméria de l'Athabasca 81–82
Carcajou
population de l'Ouest 56–58
Courlis à long bec 64–65
Crapaud des steppes 75–76
Grenouille léopard
populations boréales de l'Ouest/des Prairies 77–79
Mormon
population des Prairies 45–46
Tradescantie de l'Ouest 55–56
Terre-Neuve-et-Labrador
Carcajou
population de l'Est 13–14
Érioderme boréal
population boréale 84–85
Ours blanc 60–62
Territoires du Nord-Ouest
Carcajou
population de l'Ouest 56–58
Caribou des bois
population des montagnes du Nord 58–59
Crapaud de l'Ouest 74–75
Grenouille léopard
populations boréales de l'Ouest/des Prairies 77–79
Ours blanc 60–62
Ours grizzli
population du Nord-Ouest 62–64
Yukon
Carcajou
population de l'Ouest 56–58
Caribou des bois
population des montagnes du Nord 58–59
Crapaud de l'Ouest 74–75
Ours blanc 60–62
Ours grizzli
population du Nord-Ouest 62–64

	Prov./terr. à consulter	Région du MPO	Status/année d'évaluation
Mammifères			
Baleine noire de l'Atlantique (population du nord de l'Atlantique)	QC, NS, NB, PE, NL	Maritimes	VD 03
Rorqual bleu (population de l'Atlantique)	NU, QC, NB, NS, PE, NL	Québec	VD 02
Baleine à bec commune	NS	Maritimes	VD 02
Rorqual bleu (population du Pacifique)	BC	Pacifique	VD 02
Marsouin commun (population du nord-ouest de l'Atlantique)	NU, NB, NS, PE, QC, NL	Terre-Neuve et Labrador	P 03
Rorqual boréal (population du Pacifique)	BC	Pacifique	VD 03
Rorqual à bosse (population du nord du Pacifique)	BC	Pacifique	M 03
Poissons			
Brosme	NS	Maritimes	M 03
Morue franche (population de Terre-Neuve-et-Labrador)	NL, QC	Quartier général	VD 03
Saumon sockeye (lac Sakinaw)	BC	Pacifique	VD 03
Saumon sockeye (lac Cultus)	BC	Pacifique	VD 03
Saumon coho (population de l'intérieur du Fraser)	BC	Pacifique	VD 02
Morue franche (population du Nord Laurentien)	QC, NL, NB, NS, PE	Quartier général	M 03
Cisco à mâchoires égales	NT, AB, SK, MB, ON	Centrale et Arctique	M 03

Bocaccio	BC	Pacifique	M 02
Meunier de Salish	BC	Pacifique	VD 02
Épinoche limnétique du lac Enos	BC	Pacifique	VD 02
Épinoche benthique du lac Enos	BC	Pacifique	VD 02
Chat-fou du Nord	ON	Centrale et Arctique	VD 02
Méné camus	ON	Centrale et Arctique	VD 02
Naseux moucheté	BC	Pacifique	VD 02
Morue franche (population de l'Arctique)	NU	Centrale et Arctique	P 03
Morue franche (population des Maritimes)	NB, NS, PE, QC	Quartier général	P 03
Fouille-roche gris	ON, QC	Centrale et Arctique	M 02
Fondule barré (population de Terre-Neuve-et-Labrador)	NL	Terre-Neuve et Labrador	P 03
Mollusques			
Physe du lac Winnipeg	MB	Centrale et Arctique	VD 02
Ptychobranche réniforme	ON	Centrale et Arctique	VD 03
Obovarie ronde	ON	Centrale et Arctique	VD 03

Annexe 2 : Personnes-ressources pour les consultations menées par Pêches et Océans Canada concernant les espèces admissibles pour une inscription sur l'annexe 1

Terre-Neuve-et-Labrador
Catherine Hood
(709) 772-5693
Hoodc@dfo-mpo.gc.ca

Pour :
- Marsouin commun
- Fondule barré

Maritimes
Arran McPherson
(902) 426-8503
McPhersonA@mar.dfo-mpo.gc.ca

Pour :
- Baleine à bec commune
- Baleine noire
- Brosme

Québec
Richard Bailey
(418) 775-0585
BaileyR@dfo-mpo.gc.ca

Pour :
- Rorqual bleu (population de l'Atlantique)

Centre et Arctique
Ray Ratynski
(204) 983-4438
RatynskiR@dfo-mpo.gc.ca

Pour :
- Fouille-roche gris
- Chat-fou du Nord
- Méné camus
- Cisco à mâchoires égales
- Physe du lac Winnipeg
- Ptychobranche réniforme
- Obovarie ronde
- Morue franche (population de l'Arctique)

Pacifique
Don Lawseth
(250) 756-7003
rca@pac.dfo-mpo.gc.ca

Pour :
- Rorqual bleu (population du Pacifique)
- Rorqual boréal (population du Pacifique)
- Rorqual à bosse (population du nord du Pacifique)
- Saumon coho
- Bocaccio
- Saumon sockeye (populations des lacs Cultus et Sakinaw)
- Épinoches du lac Enos
- Naseux moucheté
- Meunier de Salish

RCN
Michel Vermette
(613) 991-6651
VermetteM@dfo-mpo.gc.ca

Pour :
- Morue franche (population des Maritimes)
- Morue franche (population de Terre-Neuve-et-Labrador)
- Morue franche (population du Nord Laurentien)

Les procédés d'impression utilisés dans la production du présent document sont conformes aux normes de performance environnementale établies par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *La directive nationale concernant les services de lithographie*. Ces normes servent à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des apports d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de procédures de préservation des ressources.

Le papier utilisé à l'intérieur de ce document est conforme à *La ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire* ou à *La ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché* (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficience dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Les procédés d'impression et le papier utilisé à l'intérieur de ce document sont dûment certifiés conformément au seul programme d'éco-étiquetage du Canada – le programme Choix environnemental[M] (PCE). Le symbole officiel de certification du programme– l'Eco-Logo[M]—évoque trois colombes stylisées entrelacées pour former une feuille d'érable représentant les consommateurs, l'industrie et le gouvernement œuvrant ensemble pour améliorer l'environnement du Canada.

Pour plus d'informations sur le programme Choix environnemental[M], veuillez visiter son site Web à l'adresse www.environmentalchoice.com ou téléphonez le programme au (613) 247-1900.

La bureau de produits et services d'information d'Environnement Canada est fière d'appuyer la norme de performance touchant l'environnement et la qualité et l'emploi de papier certifié dans le cadre du programme Choix environnemental[M] et de produits et de procédés respectueux de l'environnement, depuis l'élaboration jusqu'à la distribution de produits d'information. Pour obtenir un exemplaire du catalogue *Environnement Canada : Publications et sites Internet choisis*, veuillez communiquer avec nous, sans frais, en composant le 1 800 734-3232 ou (819) 953-5750; par télécopieur au (819) 994-5629 ou par courriel à l'adresse epspubs@ec.gc.ca. Pour plus de renseignements sur Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du Ministère à www.ec.gc.ca.